

Mémoire de Sciences Sociales:

*Les politiques de l'abstention, des urnes aux institutions:
l'exemple du vote obligatoire, 1998-2017.*

**Dylan Paulus, sous la supervision de Mme.Marine Delasalle.
IEP Strasbourg - UNISTRA / Laboratoire SAGE.**

M2 SSP / Promotion 2016-2017.

Résumé / Abstract :

Ce mémoire de recherche a pour thème l'appréhension du phénomène de l'abstention par les acteurs politiques, étudié à partir du débat portant sur le vote obligatoire. Mon analyse de ce sujet porte principalement (mais pas exclusivement) sur le cas français et la période allant de 1998 à 2017, particulièrement pertinente dans ce contexte.

Confronté au paradoxe que constituent les échecs successifs des propositions de loi appelant à la répression de la non-participation eu égard à l'attention intermittente dont celle-ci fait l'objet, je m'attache à mettre au jour les modalités de la persistance des acteurs impliqués à ce titre au sein des arènes législatives.

Si les logiques contradictoires qui régissent les espaces médiatiques et politiques ainsi que l'existence de contextes historiques ayant conduit à l'adoption de la réforme dans de nombreux pays européens nous fait douter de la rationalité de ces parlementaires, un examen des conditions d'exercice de leur profession nous amène à considérer la perspective singulière qui est la leur. Celle-ci, loin de s'appliquer uniquement au seul cas présenté ici, représente à mon sens, ainsi que je le défends en dernière instance, un trait constitutif de notre système politique, témoignant des possibilités de changement au sein même de l'inertie des institutions.

This master thesis deals with the consideration of the abstention phenomenon by political actors, studied through the debate regarding compulsory voting. My analysis of this subject especially (but not exclusively) refers to the french situation during the 1998 to 2017 period. Faced with the paradox constituted by the successive failures of law proposals promoting a repression of non-participation compared to its intermittent mediatization, I intend to explain the investment of the people getting involved in this matter during the legislative process. Indeed, the contradictory logics of the mediatic and political spheres as well as the existence of historical contexts having favored the advent of such a reform in numerous european countries put into question the reasoning of these legislators. Yet, a closer look at the environnement in which they develop their practices leads us to reconsider their unique perspective. Far from applying only to the present case, this reflexion allows us to access to a key component of our political system, that is to say the possibilities of change within contemporary political institutions.

Sommaire:

I/Des logiques contradictoires au sein du champ politico-médiatique.

A/Communication politique et médiatisation.

B/Des fenêtres d'opportunité politique.

C/Des réponses univoques de l'institution.

II/Les dynamiques du vote obligatoire, entre passé et présent.

A/Un nécessaire recul historique.

B/Une opposition idéologique d'arrière-plan.

C/Des contextes historiques d'instauration.

III/Des perspectives d'avenir, l'ambition d'un succès paradoxal.

A/Des démarches successives d'acteurs situés.

B/Une projection vers d'autres enjeux.

C/Une situation représentative de la scène politique.

Introduction:

« Abstention, piège à cons ».

Titre d'une entrée du blog du romancier Laurent Sagalovitsch, récemment postée sur le site Slate.fr¹, cette formule résume de façon à la fois synthétique et provocatrice l'une des réponses les plus fréquentes que les électeurs assidus adressent à leurs compatriotes abstentionnistes. On y retrouve l'essentiel de la pédagogie civique que les citoyens actifs espèrent voir triompher le jour du scrutin, en l'occurrence alors que le deuxième tour de l'élection présidentielle entre Emmanuel Macron et Marine Le Pen se rapproche à grands pas, et que les représentants déçus des nombreuses tendances politiques écartées de la compétition sont contraints à un choix qu'ils préféreraient ne pas avoir à faire. Qu'il s'agisse de préserver la république de « l'extrême-droite anti-républicaine » ou du « candidat du système », pour reprendre les critiques respectives des deux camps, ceux qui délaissent les urnes régulièrement ou par intermittence sont sommés de s'exprimer contre un candidat bien plus que d'adhérer à un projet politique en lequel on leur pardonnerait presque de ne pas croire.

A la dénonciation du chausse-trappe de l'abstention, refus dont les origines diverses sont agglomérées au sein d'un même ensemble, est adjointe le rappel de l'histoire, qu'il s'agisse du récit des hommes ayant farouchement défendu la liberté au cours des siècles ou du risque encouru par une populace apathique de voir des dirigeants autoritaires les sortir par l'oppression de leur torpeur. A l'inverse, la dénonciation d'un électorat captif dont le soutien renouvelé légitimerait un système politique jugé sur le déclin vient alimenter une opposition séculaire, entretenue tant par le poids du passé que par l'anticipation des conséquences du vote ou du non-vote de chacun sur l'avenir de tous.

Il ne s'agit pas ici de prendre part à ce débat, mais plutôt de constater sa permanence et par la même de s'intéresser à la façon dont les acteurs politiques, de par leur discours ou leurs actes, s'y investissent. En effet, un phénomène aussi persistant entraîne nécessairement une certaine activité de la part de ces concurrents aux positions de pouvoir, et c'est celle-ci sur laquelle nous allons dès lors nous attarder.

1 SAGALOVITSCH Laurent, « *Abstention, piège à cons* », www.slate.fr, 28/04/2017.

Présentation du sujet :

L'abstention apparaît régulièrement comme un «usual suspect» de l'expertise politique, surtout dans des contextes électoraux où le différentiel de capacité à mobiliser la partie de l'électorat la plus disposée à se prononcer en leur faveur fait souvent la différence entre le succès et l'échec pour les concurrents à l'acquisition des positions de pouvoir. Dans ces conditions, on constate le recours à la rhétorique de l'abstention par des entrepreneurs de morale politiquement situés appelant à une réponse des institutions à un phénomène constitué en problème public, du fait de sa corrélation supposée (mais pas forcément réelle) à la montée en puissance de partis perçus par ces acteurs comme des menaces (partis populistes notamment). Ces démonstrations peuvent être particulièrement virulentes, cependant elles sont à replacer dans la dynamique ordinaire des discours politiques au gré des scrutins et de leurs aléas.

Ce surinvestissement reflète pour autant une réalité: l'abstention peut avoir des conséquences non-négligeables sur la vie politique d'une nation, en tant qu'elle apparaît comme un baromètre de légitimité pour les forces qui prétendent gouverner sa population. Ce phénomène peut également avoir des conséquences directes sur le résultat d'un scrutin, faisant varier les résultats des partis de gouvernement comme des outsiders, jusqu'à représenter un critère d'invalidation: par exemple, les résultats du référendum d'octobre 2016 du premier ministre hongrois Viktor Orbán, portant sur le plan d'accueil des migrants de l'Union Européenne, n'ont pas été entérinés du fait d'un trop faible taux de participation. Dans un contexte démocratique où la légitimité perçue des gouvernants influe tant sur leurs possibilités d'action que sur leur longévité, on comprend l'importance pour ceux-ci de juguler l'abstention, fût-ce par des méthodes suscitant une participation et donc une adhésion de fait considérée par d'aucuns comme artificielle (quoique historiquement la norme participative elle-même soit une construction).

La prise en compte du phénomène de l'abstention par les acteurs politiques est aussi ancienne que le suffrage de masse lui-même, soit dans notre pays dès la première république (élections législatives de 1792). Celui-ci est instauré à nouveau en 1848, et c'est de cette année que date également la première proposition d'instauration du vote obligatoire. Si dans un premier temps ces initiatives concernent des députés conservateurs désireux de contrôler l'issue des scrutins, l'arrivée au pouvoir des républicains en 1877 voit la récupération de la rhétorique de condamnation de l'abstention à des fins de pérennisation de la détention des positions de pouvoir s'accompagnant de vellétés législatrices, avec le soutien notoire de Léon Gambetta (1880, propositions Bardoux).

Depuis son origine jusqu'au cours de l'histoire récente, le vote obligatoire a toujours été associé au phénomène de l'abstention en tant que solution définitive à son influence supposée nocive sur l'intégrité du régime et le fonctionnement des institutions. Ainsi n'est-il pas étonnant que la mesure soit discutée à la suite (ou plus rarement, en prévision) d'un pic de non-participation.

Contextualisation :

Anthoula Malkopoulou recense 43 pays ayant au cours de leur histoire moderne adopté le vote obligatoire sous une forme ou une autre, dont 18 pays européens²; parmi eux, la France qui non seulement inclut depuis 1875 cette provision dans le cadre des élections sénatoriales (concerne uniquement des grands électeurs, donc), mais aussi contraint en théorie ses citoyens à l'inscription sur les listes électorales, article qui n'a toutefois jamais réellement été appliqué (soucis de mise en pratique, souci récurrent également au sujet du vote obligatoire).

Cependant, l'instauration du vote obligatoire apparaît aujourd'hui davantage comme une revendication intermittente que comme une réalité à venir, et le contexte global était encore récemment à l'abandon de telles mesures, aux Pays-Bas par exemple où l'obligation de se présenter au bureau de vote a été abrogée en 1970 (ce pays est présenté par les promoteurs du vote obligatoire en contre-exemple, les niveaux d'abstention étant depuis cette date revenus à leur niveau antérieur à la réforme d'origine), ou bien en Belgique où le vote obligatoire, en vigueur depuis 1893, a été remis en cause au cours des dernières décennies. Cette année encore, la Bulgarie a assoupli l'application d'une loi datant de l'année dernière (qui ne représentait alors qu'une singularité relative du fait de la préexistence d'un texte concernant les élections de second degré) en supprimant les faibles sanctions qui étaient liées à son exercice.

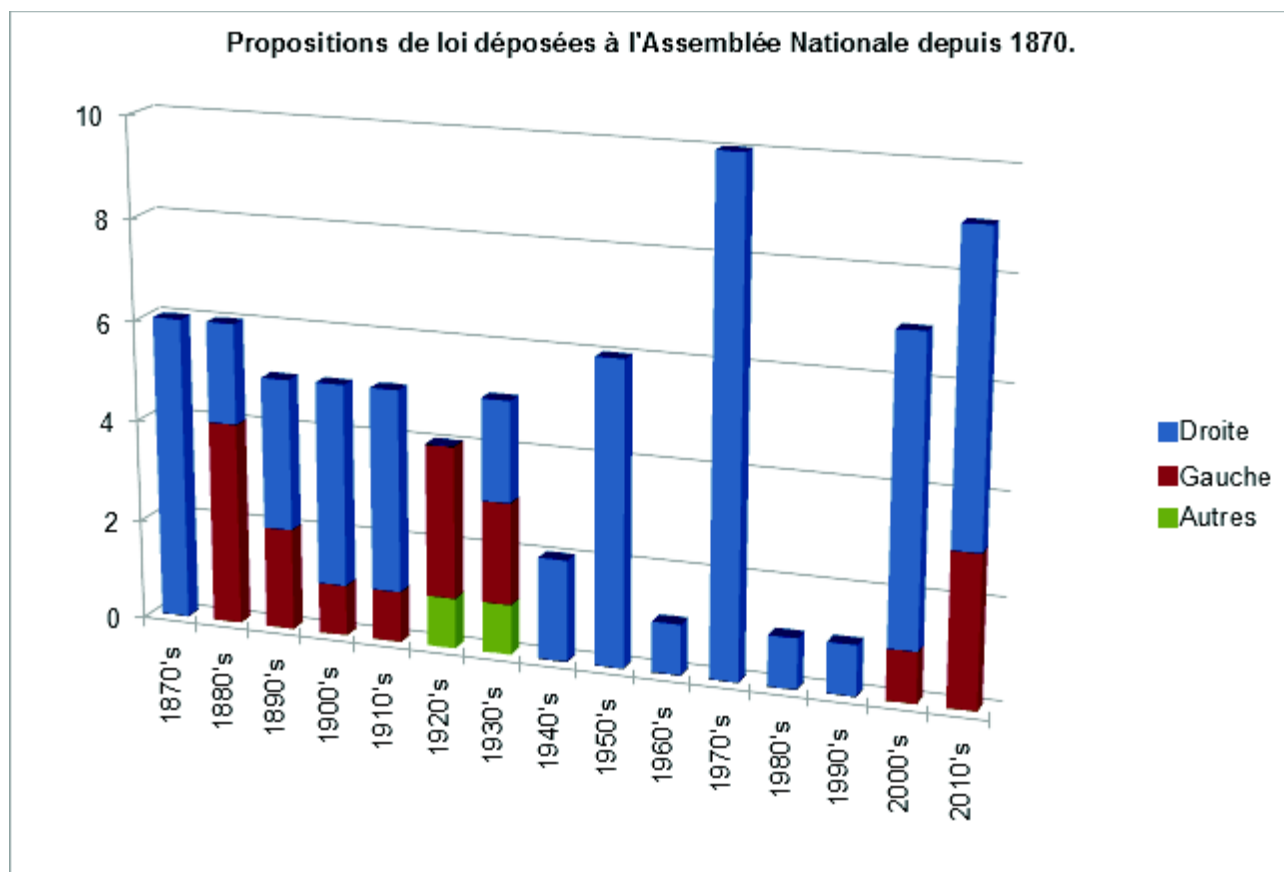
Cet angle de vue singulier permet par conséquent de considérer un paradoxe qui a composé la base de mes investigations postérieures, soit la contradiction entre les volontés répressives affichées par plusieurs acteurs de premier plan parmi le personnel politique et l'insuccès, voire le rejet systématique et sans réelle discussion des mesures concrètes présentées par des parlementaires issus de diverses tendances politiques (majorité comme opposition) à l'Assemblée Nationale ou au Sénat.

² MALKOPOULOU Anthoula, *Democracy's duty: the history of political debates on compulsory voting*, Jyväskylä, University of Jyväskylä, 2011.

En effet, chaque scrutin électoral marqué par les chiffres de l'abstention, qu'il s'agisse de la faible participation au référendum sur le quinquennat en 2000, aux élections cantonales de 2004 ou à la suite de l'accès de Jean-Marie Le Pen au second tour des élections présidentielles, voit la multiplication des discours condamnant le phénomène, allant parfois jusqu'à la réclamation du recours à des voies législatives pour lutter contre celui-ci. Plus récemment, les résultats du Front National aux élections européennes de 2014 puis aux élections départementales et régionales de 2015, accompagnées d'un fort taux d'abstention à ces deux échéances (dans les deux cas ces scrutins étaient marquées par un contexte particulier, défiance généralisée à l'égard de l'Europe pour l'un, redécoupage controversé de la carte des régions pour l'autre) ont suscité un débat d'ampleur nationale sur le sujet de l'abstention, plusieurs membres en vue de la majorité gouvernementale (Claude Bartolone, Jean-Christophe Cambadélis) s'exprimant en faveur de l'instauration du vote obligatoire, la thématique étant par la suite évoquée par le président François Hollande ainsi que par son premier ministre, Manuel Valls (lui et son prédécesseur, Jean-Marc Ayrault, ayant par ailleurs cosigné la proposition de loi Laurent Fabius en 2003, première du genre déposée par un député PS). Bien que la controverse elle-même soit depuis lors retombée, trois propositions de loi récentes visant à prohiber l'abstention ont été déposées à l'Assemblée Nationale (respectivement par François De Rugy, Jean-Noël Carpentier et Stéphane Saint-André) et deux en tant qu'amendements au Sénat (Roland Piovinelli, Jean-Pierre Grand, puis Gisèle Jourda et Dominique Bailly). A l'approche des élections présidentielles de 2017, la thématique a été partiellement réinvestie : ainsi, le vote obligatoire a trouvé sa place dans le programme de François de Rugy, alors candidat aux primaires de la gauche (et par la suite soutien d'Emmanuel Macron). Certains des aspirants à la présidence retenus pour le premier tour du scrutin, tels Nicolas Dupont-Aignan et Jean-Luc Mélenchon, y étaient favorables (en tant que point de programme régulièrement mentionné pour ce dernier) tandis que certains, comme François Fillon, s'étaient prononcés contre.

Cet intérêt pour la mesure peut varier selon les parcours des personnalités politiques dont il est question, comme nous l'indique son progressif effacement du programme de Nicolas Dupont-Aignan en faveur d'une promotion de la reconnaissance du vote blanc, jusqu'à une absence totale de la thématique lors de son alliance avec Marine Le Pen durant l'entre-deux tours. Ce type de recomposition stratégique est commune à l'occasion de campagnes où l'objectif d'élargir le plus possible sa base électorale suppose parfois l'abandon de certaines propositions initiales, notamment en vue d'un rapprochement avec une autre force politique, notamment dans le cas présent où l'instauration du vote obligatoire est estimée désavantager les partis parmi les plus idéologiquement clivants de notre système politique national.

Ci-dessous, un graphique retraçant les périodes d'activité législative quant au vote obligatoire en France, avec une différenciation (courbes bleues et rouges) entre conservateurs et progressistes, permettant de visualiser les périodes d'émergence et de reflux liées à la mesure dans notre pays. Nous reviendrons plus tard sur les différentes phases historiques mises au jour par cet indicateur.



On recense à ce jour 65 à 73 propositions de loi concernant le vote obligatoire depuis 1871 (146 ans), sans compter les textes déposés au Sénat ou en tant qu'amendement à une réforme de plus grande ampleur. Parmi ceux-ci, 23 à 30 ont été déposés sous la Cinquième République (première occurrence en 1959). En volume, les décennies 1870, 1880 et 1950 sont celles ayant connu le plus d'initiatives (six propositions), alors que les décennies 1960, 1980 et 1990 se caractérisent au contraire par leur absence (1 seule proposition). Sur ce graphique, les textes appelant à la répression de l'abstention ont été incluses : en effet, même si celles-ci ne réclament pas littéralement que le vote devienne obligatoire, elles demandent qu'il le devienne dans les faits avec le sanctionnement de la non-participation. Elles permettent de plus de constater d'une façon plus fidèle l'activité ayant trait à la volonté de solutionner le phénomène abstentionniste de la part des acteurs politiques. L'inclusion de ces textes particuliers explique les variations de comptage observables en début de paragraphe, et fait de la décennie 1970 un cas à part.

Ainsi, une prise en compte intégrale revient à estimer la fréquence de ces démarches à une tous les ans. Enfin, on compte 17 propositions de loi depuis 1998 (19 ans), soit une proportion d'une proposition de loi présentée tous les treize mois environ.

La thématique dispose d'un potentiel réel quoique relatif : ainsi, une récente enquête du CEVIPOF indiquait qu'une part importante des français (51 %) seraient favorables à la mesure³. Cette majorité étriquée ne témoigne certes pas d'une adhésion considérable, mais interpelle quant à la possibilité d'inclure la mesure dans un programme politique. Le même échantillon estimait à environ 71 % que le vote blanc devrait être davantage pris en compte. Même en tenant compte des biais irréductibles liés à ce type de questionnement, ce résultat est non-négligeable, il oriente notre réflexion non pas vers la raison de l'existence d'une telle velléité de réforme mais au contraire vers une tentative d'explication de sa rareté, de son incapacité à s'imposer au sein de notre système législatif. En dépit des discours intermittents offrant la possibilité de réprimer l'abstention, la totalité des propositions de loi et amendements ayant vu le jour à cet égard ont échoué, ne retenant dans la majorité des cas que peu l'attention des représentants des institutions. Si ce sur le court terme cela ne représente pas un comportement inhabituel au sein du milieu parlementaire, son inertie coutumière venant traditionnellement se heurter aux attermoissements de l'opinion, les alternances politiques et la dynamique électorale n'ont pas eu davantage raison de cette apparente mauvaise fortune.

Voilà donc le paradoxe initial auquel nous sommes confronté : d'une part, une émergence récurrente des problématiques liées à la non-participation, identifiées en tant que problèmes publics par une grande variété d'acteurs ; d'autre part, l'impossibilité de convertir cet intérêt en une réflexion en profondeur au sein des arènes institutionnelles pour les protagonistes souhaitant porter la thématique comme faisant partie d'un programme politique. Dès lors, notre incompréhension atteint son paroxysme dans le cas de démarches réitérées dans le temps par des parlementaires n'en retirant aucun bénéfice apparent, toutes leurs initiatives se soldant par des échecs.

Problématiques :

Comment expliquer le décalage entre prises de position dans l'espace public et investissement institutionnel pour ce qui est du vote obligatoire en France?

³ CEVIPOF, *L'enquête électorale française: comprendre 2017* [Rapport], 2016.

Corollaire: comment expliquer le renouvellement des initiatives au sein du champ politique malgré leur insuccès?

Dans l'optique de répondre à ces interrogations, ma principale hypothèse est qu'en dépit d'une situation défavorable concernant l'adoption de la réforme (selon des modalités qu'il nous faudra préciser), les acteurs impliqués à ce titre relèvent d'un comportement rationnel s'inscrivant dans une perspective plus large de positionnement politique.

Annonce du plan :

Au fil de ces pages, ma démonstration s'articulera de la façon suivante: en première partie, il s'agira de mettre en parallèle le fonctionnement des espaces politiques et médiatiques, me conduisant à considérer les logiques contradictoires qui y président (impliquant une différente considération de la mesure, par des acteurs dissemblables) comme raison principale de l'absence de réforme. Cette réflexion sera exposée par le biais d'une analyse des prises de position publiques s'enchaînant au rythme des contextes électoraux favorables et relayées par les médias de masse, suscitant un investissement différencié au sein de la scène parlementaire, dont nous étudierons l'évolution depuis 1998. Ce dernier demeure néanmoins bredouille, les thématiques et parlementaires concernés demeurant marginaux au sein d'une institution où de nombreuses contraintes viennent orienter le processus législatif.

Cet état de fait s'explique-t-il uniquement par des facteurs conjoncturels, laissant entrevoir un retournement de conjoncture ?

Pour le savoir, je caractériserai la situation présente en tant qu'aboutissement d'une dynamique historique globale de longue haleine empêchant vraisemblablement toute évolution imminente dans notre pays, bouleversement politique d'ampleur excepté. Dans cette optique, il s'agira de dresser un panorama historique assorti d'un aperçu de la progression des débats théoriques concernant l'abstention, permettant à terme d'éclairer des contextes ayant présidé à l'instauration du vote obligatoire dans plusieurs pays d'Europe au cours du siècle dernier, et dont les modalités d'apparition font aujourd'hui défaut. Ainsi se justifie le second questionnement de notre étude, concernant le bien-fondé de la pérennité des velléités réformatrices. Partant de l'hypothèse d'une rationalité inhérente à ces acteurs, il devrait alors être possible d'éclairer les ressorts de leurs actions répétées en les replaçant dans leur contexte de production.

A cet effet, je requalifierai l'investissement en faveur du vote obligatoire dans la diversité de ses modalités comme un comportement cohérent, issu de la perspective d'acteurs inscrits dans des logiques de champ spécifiques, où se développent des stratégies de distinction ayant pour but une amélioration de la position par le biais d'engagements multiples. De tels comportements laissent entrevoir l'aspiration à un succès paradoxal, indépendant du devenir immédiat des textes déposés. Cette dynamique, constitutive de la scène politique de notre pays, s'intègre dans la logique globale du changement au sein du système, où l'inertie apparente des institutions masque la poursuite de transformations sous-jacentes.

Positionnement scientifique :

En ce qui concerne mes référents théoriques, plusieurs orientations majeures ont influencé mon approche du sujet et ont également conditionné la structure de mon travail. Traditions dans lesquelles je souhaite m'inscrire, figures-repoussoir ou simple apports de connaissance, ils m'ont aidé en outre à qualifier et à enrichir mes considérations théoriques d'outils conceptuels et d'exemples ayant fonction de véritable «boîte à outils» que j'ai tâché de continuer à emplir de nouveaux éléments jusqu'au terme de ma recherche. S'ils ont été des moyens de documentation en amont des thématiques concernées, ils ont également contribué à faire germer ma réflexion en cours de travail, voire ont permis de relancer celles-ci dans des directions imprévues alors que je pensais parfois être arrivé à une impasse.

Les premières références considérées furent des ouvrages appartenant à la sous-discipline de la sociologie de l'abstention, lectures souvent préalables à la définition précise du sujet en vertu d'un intérêt plus ancien. Tantôt des incontournables, telles les études de référence d'Alain Lancelot⁴ et de Céline Braconnier et Jean-Yves Dormagen⁵, ayant progressivement précisé les déterminants sociaux de l'abstention sous toutes ses formes, mal-inscription et non-participation, tantôt des entreprises tenant davantage aux formes irrégulières de pratique politique résultant du phénomène (abstention « dans » ou « hors » du jeu politique chez Anne Muxel et Jérôme Jaffré⁶).

4 LANCELOT Alain, *L'Abstentionnisme Electoral en France*, Paris, Armand Colin, 1968.

5 BRACONNIER Céline et DORMAGEN Jean-Yves, *La démocratie de l'abstention: aux origines de la démobilisation électorale en milieu populaire*, Paris, Gallimard, 2007.

6 JAFFRÉ Jérôme et MUXEL Anne, « S'abstenir : hors du jeu ou dans le jeu politique ? », in Pierre BRÉCHON, Annie LAURENT et Pascal PERRINEAU (dir.), *Les cultures politiques des français*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000.

Les plus saillantes concernent notamment les formes de participation paradoxales ou informelles, telles les formes de «micro-incitations» à l'engagement ayant cours au même sein de milieux sociaux défavorables⁷. Cet apport a de plus été constamment enrichi de propos tenant à l'interaction des facteurs sociaux et des comportements politiques (références portant sur la socialisation politique, la politisation et le rapport socialement situé à la politique et au vote). Inspirations initiales, ces travaux m'ont accompagné au cours des différentes phases de mon travail, et mon ambition est de me situer dans la continuité de leur approche compréhensive.

Une fois l'intitulé de mon sujet plus précisément défini, j'ai effectué un tour d'horizon des ouvrages canoniques de sociologie électorale et de participation politique, concentrant également mon effort sur les réflexions ayant trait à la symbolique du vote. En effet, si j'ai considéré des études notoires portant sur la matérialité de la chose électorale en elle-même et nourrissant les débats portant sur les déterminants et modèles explicatifs du vote (courants historiques des paradigmes de Columbia et Michigan, mais aussi théories plus récentes telles le vote sur enjeu ou les débats portant sur la volatilité électorale), celles-ci ne concernent pas directement mon angle d'étude et ont donc été rapidement supplantées par des travaux socio-historiques, traitant en majeure partie du contexte français et restituant le processus de désignation des décideurs politiques à son contexte d'apparition dans notre pays, tout en décrivant ses évolutions ultérieures: parmi ces essais, ceux ayant trait à l'histoire du suffrage universel (Alain Garrigou⁸, Patrick Lehingue⁹) et ceux prenant comme objet d'étude l'acte de vote lui-même dans une perspective socio-historique (Yves Déloye et Olivier Ihl¹⁰) sont ceux auxquels j'ai eu le plus fréquemment recours, et qui ont fourni l'apport théorique nécessaire à mon entreprise. Pour ce qui est de ces derniers travaux, il serait justifié de dire que ma tentative de replacer mon sujet dans une perspective historique écoule directement de leur influence.

⁷BRACONNIER Céline, « Voter ensemble. Dispositifs informels de mobilisation et compensation des inégalités de politisation », in *La politique sans en avoir l'air: aspects de la politique informelle, XIXème-XXème siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012.

⁸ GARRIGOU Alain, *Le vote et la vertu : comment les français sont devenus électeurs*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1992.

⁹ LEHINGUE Patrick, *Le vote. Approche sociologique de l'institution et des comportements électoraux*, Paris, La Découverte, 2011.

¹⁰ DÉLOYE Yves et IHL Olivier, *L'Acte de Vote*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008.

En effet, ils m'ont permis d'intégrer à mon étude les différentes appréhensions du vote, en tant qu'acte sacralisé censé décider du sort de la nation, mais aussi en tant que construction sociale, politique et historique vouée à déterminer l'issue de la compétition des élites pour l'attribution des positions de pouvoir.

De plus, des ouvrages incontournables de sociologie politique sont venus me fournir les outils conceptuels nécessaires à bonne orientation de mes premières recherches: les manuels de sociologie politique traitant des comportements politiques, des groupements politiques et de leur histoire entrent ainsi dans cette catégorie, parmi d'autres «classiques» des sciences sociales (plus particulièrement, les ouvrages de synthèses de Nonna Mayer¹¹ et Michel Offerlé¹²). Ces références ont représenté des apports de connaissance générale contribuant à mon édification personnelle à l'abord de ce travail.

Concernant plus précisément mon objet d'étude, la littérature existante ne m'a pas permis dans un premier temps de disposer d'une perspective globale; certains, à l'égard d'un article de Williams Benessiano portant sur le sujet¹³, relèvent davantage de considérations juridiques et manquent par conséquent de rigueur scientifique dans leur approche, allant jusqu'à émettre des énoncés normatifs (l'auteur défend explicitement la réforme). Ce texte en particulier m'a toutefois donné l'occasion d'accéder à des informations contextuelles quand aux cas français et étrangers, ainsi qu'aux arguments en présence mobilisés tant par les promoteurs que par les adversaires du vote obligatoire; sont également passées en revue les possibilités juridiques (légalité, sanctions) quant à ces mesures potentielles. D'autres exemples, dont certains travaux précédemment cités, ne faisaient référence à la thématique que de façon marginale et ne satisfaisaient donc pas entièrement à ma curiosité. C'est dans une recherche universitaire que j'ai finalement trouvé l'arrière-plan théorique et historique dont j'avais besoin; première étude systématique à ma disposition, l'essai d'Anthoula Malkopoulou, réalisé dans le contexte d'une thèse¹⁴, a depuis été adapté en ouvrage de référence sur le sujet¹⁵.

11 MAYER Nonna, *Sociologie des comportements politiques*, Paris, Armand Colin, 2010.

12 OFFERLÉ Michel, *Les partis politiques*, Paris, Presses universitaires de France, 1987.

13 BENESSIANO William, « Le vote obligatoire », *Revue française de droit constitutionnel*, 2005, vol. 61, n° 1.

14 MALKOPOULOU Anthoula, *Democracy's duty: the history of political debates on compulsory voting*, Jyväskylä, University of Jyväskylä, 2011.

15 MALKOPOULOU Anthoula, *The History of Compulsory Voting in Europe: Democracy's Duty?*, London & New York,

Il est à la fois une référence bibliographique majeure mais aussi, ainsi qu'il est décrit dans la présentation de mon terrain, une source indispensable au bon déroulement de mon enquête. Ce travail constitue en outre la première somme contemporaine traitant en profondeur la question du vote obligatoire et de ses enjeux, exception faite de deux mémoires de recherche, l'un réalisé par Mathieu Hauchecorne en 2004 et dont les éléments les plus pertinents sont repris par Mme. Malkopoulou¹⁶, et l'autre réalisé par Olivier Coudevylle en 2006, optant pour l'angle d'approche original de spéculer sur les possibles effets qu'aurait eu l'adoption d'une telle mesure sur le résultat de l'élection présidentielle de 1995¹⁷. Depuis, la thématique a été partiellement réinvestie, l'ouvrage *Full Participation : A Comparative Study of Compulsory Voting* de Sarah Birch en étant l'un des exemples les plus représentatifs¹⁸.

Au cours de l'avancée de mes réflexions, je me suis également penché sur l'étude du microcosme que constitue la scène parlementaire et les acteurs qui y évoluent au quotidien. Indubitablement, si les arènes législatives nationales ont fait l'objet de nombreuses études de la part des chercheurs français, le fonctionnement ordinaire de ces dernières, ainsi que le mentionne Olivier Nay¹⁹, a fait l'objet d'un relatif délaissement du fait de l'influence déterminante du gouvernement pour ce qui est du processus d'élaboration des lois dans notre pays (d'où un développement plus avancé des réflexions en terme de sociologie de l'État). Aux États-Unis, où Congrès et Sénat disposent de prérogatives bien plus étendues vis à vis de l'exécutif, pouvant représenter un réel contre-pouvoir en situation de crise, il existe un volume conséquent de travaux dédiés à cette question.

En dépit de leurs apports, il m'est impossible d'adhérer complètement à l'héritage de ces Legislative Studies, et ce en raison de deux écueils récurrents:

Routledge, 2014.

16 HAUCHECORNE Mathieu, *Le suffrage en questions: Une étude des débats autour du vote obligatoire (Australie, Belgique, États-Unis, France)*, Institut d'Études Politiques de Paris, 2004.

17 COUDEVYLLE Olivier, *Le vote obligatoire en France : que se passerait-il si tout le monde votait ?*, Paris, IEP Paris, 2006.

18 BIRCH Sarah, *Full Participation : A Comparative Study of Compulsory Voting*, Manchester, Manchester University Press, 2013.

19 NAY Olivier, « Le travail politique à l'assemblée: Note sur un champ de recherche trop longtemps déserté », *Sociologie du travail*, 2003, vol. 45, n° 4, pp. 537–554.

-tout d'abord, il s'agit d'une perspective davantage centrée sur les modalités de déroulement des débats parlementaires et de détermination des consignes de vote au sein des groupes politiques, conditionnant l'adoption des projets de loi, que sur le fonctionnement ordinaire de l'institution, dimension me concernant plus particulièrement (d'autant plus que la discipline de vote au sein des groupes parlementaires y est moins présente, surtout au sein de l'opposition).

-de plus, ces travaux ont tendance à élaborer une étude des groupes parlementaires et des interactions qui s'y déroulent, et ce en vue du passage au vote (dont il s'agit d'expliquer l'issue), au détriment des profils et trajectoires sociales des députés eux-mêmes, sans parler de leurs collaborateurs; je suis en ce qui me concerne plus attaché à cet angle de vue, plus approprié au travail de recherche en sociopolitique car permettant d'intégrer les deux dimensions qui le constitue, sociale et politique, dans une seule réflexion, correspondant à ma façon d'aborder la scène parlementaire.

En France, la sous-discipline de la sociologie parlementaire émerge à nouveau aujourd'hui en tant que champ de recherche investi par la présente génération de chercheurs; ceux-ci s'intéressent notamment aux entourages des parlementaires, collaborateurs divers dont l'activité permet une compréhension plus fine de la réalité du travail parlementaire (nous reviendrons plus en détail sur ceux-ci lors de la présentation de notre enquête). Ces études ont été effectuées tant sur le plan national que sur le plan européen, la dimension européenne ayant par ailleurs constituée l'un des premiers actes du retour de ces considérations au sein du champ académique au travers d'un travail ayant fait date de Willy Beauvallet et Sébastien Michon étudiant au cours de leur perspective historique du Parlement Européen les caractéristiques sociales des euro-députés²⁰.

Ma référence majeure concernant cette sous-discipline reste les travaux de Marc Abélès, tout particulièrement son étude de référence concernant le travail quotidien au sein de l'Assemblée Nationale²¹, ainsi que son essai portant sur la mise en scène de la vie politique²². Cette démarche, conceptualisée en tant qu'anthropologie politique de l'État moderne, m'a parue tout à fait appropriée en ce qu'elle ambitionne de porter un regard neuf sur la place du politique dans notre société.

20 BEAUVALLET Willy et MICHON Sébastien, « L'institutionnalisation inachevée du Parlement européen », *Politix*, 2010, n°89, p. pp.141-172.

21 ABÉLÈS Marc, *Un ethnologue à l'Assemblée*, Paris, Odile Jacob, 2000.

22 ABÉLÈS Marc, *Le spectacle du pouvoir*, L'Herne, 2007.

Dans cette optique, elle fait fi du sens commun savant concernant le fonctionnement des institutions, en particulier pour ce qui est des interactions réellement significatives dans la mise au point d'un programme politique. Cette sous-discipline fait ainsi émerger une vision alternative des lieux où se déroulent véritablement les rapports de forces et prises de décision, ainsi que des moyens par le biais desquels ceux-ci se perpétuent. D'autres travaux portant sur les arènes législatives, tels les articles d'histoire politique publiés dans la revue *Parlement*, ainsi que les réflexions concernant l'opposition parlementaire développées par Olivier Rozenberg et Eric Thiers²³ ont également été pris en compte dans une moindre mesure.

Enfin, mon parcours bibliographique m'a également conduit à intégrer certaines notions élémentaires de différentes autres sous-disciplines : ainsi, mon étude inclut des apports issus de la réflexion d'auteurs fondateurs de sociologie de l'action publique (Howard Becker²⁴, Joseph Gusfield²⁵, William Kingdon²⁶), tout particulièrement concernant la qualification des problèmes publics et leur récupération par des entrepreneurs politiques et de communication politique (Jacques Gerstlé²⁷, Philippe Riutort²⁸), et ce afin de comprendre les modalités des prises de position des acteurs politiques sur la scène publique.

Protocole d'enquête :

Pour ce qui est de mon sujet, 1998 représente une date charnière en ce qu'elle voit la réapparition des propositions en faveur de l'instauration du vote obligatoire à la suite du «vendredi noir» du 15 mars où, en réaction à l'alliance de listes de droite républicaine avec le Front National aux élections régionales, de nombreux électeurs de droite ont choisi de ne pas se mobiliser au second tour des élections cantonales qui suivent, laissant le champ libre aux forces de gauche.

23 ROZENBERG Olivier, et THIERS Éric, « L'opposition parlementaire. Enquête sur un impensé démocratique », *Commentaire*, vol. numéro 145, no. 1, 2014, pp. 216-217.

24 BECKER Howard S., *Outsiders : Studies in the Sociology of Deviance*, Glencoe, Free Press, 1963.

25 GUSFIELD Joseph R., *Symbolic Crusade: Status Politics and the American Temperance Movement*, Chicago, University of Illinois Press, 1986.

26 KINGDON John W., *Agendas, Alternatives and Public Policies*, Harlow, 1984.

27 GERSTLÉ Jacques, *La communication politique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1992.

28 RIUTORT Philippe, *Sociologie de la Communication Politique*, Paris, La Découverte, 2013.

Auparavant, les démarches concernant la thématique de la part des parlementaires avaient presque complètement disparu depuis la fin des années 70 (une seule occurrence), et cet événement électoral majeur m'est donc apparu comme un point de départ naturel à la partie «contemporaine» de mon étude. Depuis lors, les propositions de loi se sont succédées au rythme des records d'abstention et des recompositions politiques. A chaque occurrence, la critique moraliste adressée à la non-participation se traduit par des initiatives au sein des arènes législatives, initiatives ne trouvant jusqu'à aujourd'hui que peu d'écho, ainsi que nous l'avons d'ores et déjà constaté. La seconde borne chronologique de mon étude ne fut pas fixé à priori, mais correspond aux contraintes temporelles de mon rendu, soit début juin 2017. Cette partie de mon travail d'enquête a été menée à bien par le bien d'une collecte et analyse de commentaires issus de diverses sources journalistiques (presse en ligne, émissions de radio et de télévision) datant de scrutins récents, tout particulièrement les élections départementales puis régionales d'avril et décembre 2015. Ladite analyse fut par la suite redoublée d'un recensement des prises de position notables ayant trait de près ou de loin à la thématique de l'abstention et dénotant d'un jugement de valeur à ce propos. Plus tard, j'ai eu l'occasion de couvrir les primaires puis la campagne présidentielle 2017, où le vote obligatoire a trouvé sa place dans le programme de plusieurs candidats et l'abstention a constitué comme de coutume un enjeu important, notamment pendant l'entre-deux tours. Je me suis attaché du mieux possible à être en mesure de demeurer au contact de ce contexte indubitablement porteur en matière de sociologie électorale. La restitution des tenants et aboutissants de mon objet a impliqué l'élaboration d'une perspective historique ayant trait au traitement de l'abstention et aux vellétés d'instauration d'un vote obligatoire dans notre pays, et ce depuis le 18ème siècle. Cet aspect considérable a occupé les premiers temps de ma recherche, facilitée il est vrai par la lecture de la thèse d'Anthoula Malkopoulou, *Democracy's Duty : The History of Political Debates on Compulsory Voting*²⁹, comportant entre autres un aperçu détaillé des débats portant sur l'abstention en France de 1789 à 1945, caractérisée de manière différenciée par les acteurs politiques de toutes tendances ainsi que par les intellectuels à travers le temps.

Ce travail inclut également une analyse comparée sommaire de l'évolution de notre propre contexte national avec les environnements socio-politiques ayant présidé à l'instauration du vote obligatoire dans plusieurs pays d'Europe, notamment la Belgique, les Pays-Bas ainsi que la Grèce (pour ne citer que les principaux cas parmi les plus représentatifs).

29 MALKOPOULOU Anthoula, *Democracy's duty: the history of political debates on compulsory voting*, Jyväskylä, University of Jyväskylä, 2011.

Le reste de la période, tout particulièrement les deux dernières décennies, ont été l'objet d'un travail personnel de consultation des archives de l'Assemblée Nationale et du Sénat concernant le Gouvernement Provisoire puis les IV^{ème} et V^{ème} républiques. Au cours de ces recherches, j'ai pu dresser un inventaire complet des propositions de loi déposées ayant trait à la répression de l'abstention, me permettant de disposer d'une perspective historique complète, tout en produisant quelques données statistiques. Cet effort a finalement débouché sur la mise en forme d'un catalogue complet des initiatives parlementaires portant sur l'instauration d'une obligation au vote en France de 1848 à nos jours, registre comprenant plus de 60 propositions (selon les critères retenus, 65 ou 73) déposées par des députés français représentant des orientations politiques diverses, personnalités de la droite et du centre-droit républicain, mais aussi personnalités de la gauche plurielle et, au cours de la Troisième République, des démarches issues de forces politiques réfractaires à l'idée même de suffrage universel (monarchistes, bonapartistes).

Au cours de ce long récit de l'abstention, des arguments de diverses natures ont émergé dans plusieurs milieux pour tenter de trouver des solutions à la baisse de la participation (ou pour légitimer son existence), arguments touchant à la nature et à la fonction du vote ainsi qu'à la citoyenneté. Cette considération du vote obligatoire en tant que proposition législative s'est élargie lorsque cela était nécessaire pour la saisie du contexte, à d'autres formes de créativité législative «proches», ayant tantôt accompagnées ou supplantées les velléités de prohibition de l'abstention. Parmi celles-ci, on relève les thématiques suivantes: reconnaissance du vote blanc, inscription d'office ou obligation d'inscription sur les listes électorales, appels au gouvernement concernant la lutte contre l'abstention voire débat portant sur le choix d'un scrutin de liste ou d'arrondissement, majoritaire ou proportionnel. La période 1979-1998 apparaît alors particulièrement pertinente pour observer ces initiatives, puisqu'elles semblent alors prendre la place dans une certaine mesure des propositions ayant trait au vote obligatoire, sous l'effet peut-être d'un contexte politique nouveau (alternance politique). Des problématiques jusqu'à lors marginales telles le vote par procuration et les dispositifs de facilitation d'inscription sur les listes électorales en général sont alors investies par d'autres acteurs politiques, tandis que certains enjeux aux confins des sphères sociales et politiques, tels la parité, émergent.

Par la suite, j'ai restreint l'aspect de mon étude ayant trait à l'étude approfondie de ces propositions (et aux caractéristiques politiques et sociales de leurs porteurs) à la période postérieure à l'an 1998, en raison de l'émergence d'un contexte davantage pertinent à l'analyse.

Si la dimension historique du sujet occupe une place non-négligeable de mon essai, ce point de départ m'est apparu logique en raison tant du retour des initiatives parlementaires ayant trait au vote obligatoire que d'une dynamique de recrudescence de l'abstention; je me suis donc recentré sur 17 propositions concernant à titre premier 13 parlementaires activement investis dans la réforme institutionnelle. De plus, j'ai également considéré les quelques démarches auxquelles j'ai eu l'accès concernant le Sénat, soit la première proposition de la sorte datant de 1912 (Pauliat / Lecomte) et les trois occurrences survenues depuis 2014, ainsi que d'autres déposées sous formes d'amendements, dans le cadre de projets de loi plus importants (reconnaissance du vote blanc et projet Citoyenneté & Égalité) et ai également pris en compte dans une moindre mesure les personnes ayant soutenus, de par leurs signatures ou leurs déclarations, la possibilité d'un tel changement. Fort du détour historique effectué, j'ai par conséquent rapidement disposé d'une appréhension plus fine des enjeux récurrents concernant l'abstention, tant des contextes de crise ayant trait tant à sa hausse structurelle que des conjonctures où celle-ci se fait particulièrement pertinente à l'heure de tirer le bilan des résultats d'une échéance électorale, moments d'intensité politique ayant de lourdes répercussions tant sur les hommes que sur les démarches régissant l'espace parlementaire.

Au fil de la progression de ma réflexion, le besoin de bénéficier d'un matériel empirique nouveau m'a fait considérer le milieu parlementaire et les interactions qui s'y déroulent comme un potentiel accès aux réponses soulevées par certains de mes questionnements, tout particulièrement concernant les contextes de déposition et de traitement des propositions, ainsi qu'au sujet de la rationalité des acteurs. Ainsi, je devais arriver à raffiner mon analyse concernant les débats parlementaires et l'environnement dans lequel évoluent les députés et sénateurs (rapport à l'institution, liens avec le groupe parlementaire et le personnel extra-politique) ; j'étais également intéressé par leurs possibilités d'action, tout particulièrement les modalités de recours à l'initiative parlementaire et ses possibles conséquences. Dans cette optique, j'ai entrepris la conduite d'une série d'entretiens informatifs avec des collaborateurs parlementaires, ma grille d'entretien me permettant alors de disposer d'un aperçu fidèle de la représentation que se font les acteurs parlementaires de leur position, du sens leur action et de ses conséquences, et ainsi disposer d'éléments nouveaux de compréhension sur lesquels je me suis appuyé pour analyser les initiatives en présence. Pour ce qui est de cette démarche, l'idéal aurait été de disposer d'un échantillon conséquent de députés, en particulier ceux concernés par les propositions de loi tenant à l'instauration du vote obligatoire, mais l'accès à ces personnes était d'autant plus réduit que nous étions depuis peu entrés dans une période électorale d'importance majeure, concentrant le temps et l'attention de ces acteurs politiques de premier plan, devant gérer à leur niveau la campagne de leurs partis d'appartenance en plus des impératifs de leur agenda parlementaire.

A l'inverse, les collaborateurs parlementaires étaient plus susceptibles de disposer du temps nécessaire à la conduite d'un entretien, tout en étant de par leur fonction dédiés à de nombreuses tâches administratives impondérables au travail parlementaire, dont la communication avec le public, d'autant plus lorsqu'il s'agit de particuliers ou d'entreprises originaires de ou implantées sur la région de la circonscription du député (me faisant préférer avec succès des élus d'Île-de-France), la réponse aux questions pouvant relever de ces prérogatives. Ce type de personnel, faisant partie de l'entourage des législateurs, bénéficie de plus actuellement d'une attention soutenue de la part du monde académique, comme en témoignent les travaux récents de Willy Beauvallet³⁰ et Sébastien Michon³¹. Je décidai en conséquence de les contacter par le biais de l'adresse électronique de leurs députés respectifs (qu'ils ont la charge de gérer) en expliquant mon intérêt pour le travail parlementaire (sans précision du sujet exact), parvenant par la suite à sécuriser des entretiens par voie électronique et téléphonique, interactions se déroulant tantôt en face-à-face, tantôt par téléphone.

A l'approche de ces interactions, j'ai de plus rédigé une grille d'entretien expérimentale, à la fois suffisamment complète pour inclure toutes les dimensions du travail parlementaire sur lesquelles j'ai souhaité disposer de plus amples informations tout en restant suffisamment souple pour m'adapter tant aux conditions de passation qu'à un éventuel manque ou défaut de mon questionnaire (me conduisant sans contrainte supplémentaire à effectuer dans un second temps les modifications qui s'imposent). Les thématiques abordées étaient volontairement diverses et générales, permettant de saisir l'environnement parlementaire dans son ensemble; à cet effet, j'ai opté de ne pas inclure de questions portant sur mon sujet d'étude global, concernant un nombre de parlementaires restreint et au sujet duquel les réponses apportées se seraient décomptées de la durée d'un échange déjà fortement marqué par des contraintes de temps.

La structure de ma grille d'entretien se décomposait comme suit:

-des questions introductives portant sur le parcours antérieur du collaborateur ainsi que sur son entrée dans l'institution, permettant de recueillir ses impressions initiales et d'appréhender correctement son point de vue en disposant d'éléments sur son profil et sa trajectoire sociale.

30 BEAUVALLET Willy, « Pour une sociologie des auxiliaires politiques et parlementaires : l'exemple de l'Assemblée Nationale », in *Pratiques de la représentation politique*, Presses Universitaires de Rennes, 2014.

31 MICHON Sébastien, *Les équipes parlementaires des eurodéputés: entreprises politiques et rites d'institution*, Windhof, Promoculture-Larcier, 2014.

-des questions portant sur le travail quotidien de l'équipe parlementaire, permettant de disposer d'éléments permettant de situer le député dans son environnement et de comprendre l'ordinaire de sa fonction; cette phase de l'entretien permet en outre de situer l'influence des collaborateurs dans la prise de décision des actions du député au sein de l'institution.

-des questions concernant le processus de déposition des propositions de loi, moment crucial de l'entretien puisque mon questionnement principal porte sur la décision d'entreprendre une telle démarche, du suivi dont les propositions font l'objet, de la détermination de leur succès ou insuccès ainsi que des motivations ultérieures en chacune de ces occurrences (persistance ou abandon).

-des questions concernant le rapport du député avec son groupe parlementaire / son parti politique d'appartenance / sa circonscription, donnant des indications sur les possibles influences réciproques pouvant à terme jouer sur le processus législatif, et donc influencer la forme prise par les initiatives parlementaires.

-des questions conclusives visant à aborder certaines thématiques complémentaires (environnement de travail, perspectives à plus ou moins long terme) en plus de pouvoir laisser de la place pour des problématiques ayant émergé en cours d'entretien et nécessitant des compléments d'information.

Ces entretiens ont eu lieu au cours du mois de décembre 2016 avec deux collaborateurs parlementaires membres de l'opposition (groupe UDI pour l'un d'eux, soit pas nécessairement une objection systématique); ma volonté initiale était de disposer également d'au moins un témoignage provenant des rangs de la majorité, cependant mes demandes à ce titre sont restées sans réponse et il n'était plus possible d'envisager cet échange à l'abord de la campagne présidentielle, tout particulièrement avec l'éclatement de «l'affaire» Pénélope Fillon. Toutefois, cet écueil ne m'a pas handicapé de façon rédhibitoire du fait de la masse d'informations par ailleurs à ma disposition ayant trait aux interactions parlementaires.

Comme pour tout savoir recueilli par le biais des techniques d'enquête propres aux sciences sociales, il convient de replacer certaines des données que j'ai pu collecter, entretiens et interactions parlementaires en particulier, dans le contexte d'énonciation qui est le leur.

Ainsi, mes échanges avec des collaborateurs parlementaires se situent en amont de la campagne présidentielle, alors que les acteurs sont prompts à relayer des éléments de langage (position commune des membres d'un groupe au sujet d'un enjeu politique, selon le glossaire d'Erik Neveu³²). De plus, ces professionnels sont particulièrement susceptibles de réagir à l'investigation sociologique par un comportement emprunt de violence symbolique. Cette attitude est d'autant plus présente lorsque ceux-ci sont en présence d'un enquêteur novice tel que moi-même, relation disproportionnée où des rapports de types pédagogiques s'installent facilement. J'ai opté d'assumer ce biais contre lequel je ne pouvais totalement me prévenir, mon ambition étant alors de récolter les informations dont j'avais besoin en adoptant une attitude conciliante et en demeurant constamment à l'écoute. Cette précaution méthodologique s'impose également pour les prises de position publiques, mais aussi pour les discours et débats issus des archives de l'Assemblée Nationale et du Sénat, et dont il convient de considérer les propriétés : ceux-ci sont en effet produits dans le cadre de discussions situées au sein de l'institution, par des acteurs représentants d'une fraction de l'élite politique en concurrence permanente, et dont les modes d'action changent radicalement si ils sont membres de la majorité gouvernementale ou de l'opposition. La transcription de tels événements est à prendre en considération en tant qu'elle ne respecte pas nécessairement les exigences propres au travail de recherche, notamment pour ce qui est de raccourcis méconnaissant certaines subtilités de la parole en présence. Ma conclusion concernant ces possibles écueils est qu'en l'absence de certitude absolue au sujet de ces matériaux, l'interprétation qui est la mienne en ce qui les concerne se devait alors de respecter en toute occasion un degré non-négligeable de prudence et de relativisme.

En complément des multiples références bibliographiques évoquées précédemment, j'ai également eu recours aux nombreux documents ayant été produits concernant l'abstention et le vote obligatoire au cours des siècles derniers et jusqu'à notre époque: parmi les plus récents, le rapport de Claude Bartolone, « *libérer l'engagement des Français et refonder le lien civique* »³³ proposant cette mesure en réponse à la désaffection populaire envers le système politique, constitue pour moi un témoignage précieux d'une possibilité de saisie de la thématique par le personnel politique dès lors qu'ils sont sommés de réfléchir à des moyens de réformer le rapport réciproque des dirigeants et de leurs administrés.

32 NEVEU Erik, *Les mots de la communication politique*, Presses Universitaires du Mirail, 2012.

33 BARTOLONE Claude, *Libérer l'engagement des français et refonder le lien civique* [Rapport], 2015.

Il ne faut pas oublier que ce rapport a été demandé par le président de la République à la suite des attentats de début 2015, et qu'il ne devait pas d'emblée s'intéresser à l'abstention (une version alternative a par ailleurs été proposée par le président du Sénat, Gérard Larcher). Dès lors, il est permis d'envisager certaines solutions (le vote obligatoire dans le cas présent) aux problèmes politiques et sociaux de la nation (identifiés comme tels en vertu de la qualification de phénomènes, ici l'abstention, en tant que problèmes publics) comme faisant partie d'un répertoire à disposition des acteurs politiques qui, en fonction de leur propre sensibilité, vont émettre des propositions allant dans ce sens en des moments critiques, tant dans le cadre de prises de position publiques que de l'exercice de leur profession.

D'autres initiatives semblables, à la forme plus institutionnalisée, ont eu à mes yeux une utilité similaire; en France, le Sénat a notamment produit un rapport sur le sujet³⁴, alors que celui-ci a été produit au Royaume-Uni par l'Electoral Commission³⁵. La note rédigée par Didier Maus pour la fondation Jean-Jaurès dans cette optique me permet également d'appréhender la posture d'acteurs proches du pouvoir (ce think-tank étant notoirement lié au parti socialiste)³⁶, réputés influents vis-à-vis des décideurs politiques, concernant les possibilités de législation dans ce domaine.

Au sujet de ma démarche concernant la localisation et l'utilisation des sources et références parmi ces imprimés, écrits numérisés et documents archivés, l'organisation de mon travail a été la suivante:

-une recherche approfondie de termes clés (vote, participation, abstention) ou noms d'auteurs et de revues sur des bases de données en ligne (Cairn, Persée, JStor), élargie ensuite par la considération des autres travaux d'auteurs prolifiques, en utilisant notamment les plate-formes Sudoc & Hal SHS et les bibliographies des articles et ouvrages déjà en ma possession (étape répétée tout au long du processus d'enquête).

-recueil du matériel, directement en ligne (compte de l'université, site des classiques des sciences sociales) ou en bibliothèque (bibliothèque nationale universitaire, bibliothèque de l'IEP, bibliothèque des SHS, base de donnée Gallica).

34 *Note de synthèse LC121*, www.senat.fr, section des études de législation comparée.

35 UK'S ELECTORAL COMMISSION, *Compulsory voting around the world* [Rapport], 2006.

36 MAUS Didier, *Le vote obligatoire : une fausse bonne idée* [Rapport], 2015.

-un apport de nouvelles orientations tant au cours du traitement des données que du fait de discussions avec ma directrice de recherche et plusieurs de mes enseignants, initiant de nouvelles investigations bibliographiques, précautions méthodologiques et inflexions de ma démarche.

-l'utilisation continue des archives indispensables à mon travail de terrain, fonds numérisés de l'Assemblée Nationale et du Sénat ainsi que sites et blogs des députés considérés (avec travail de veille).

-considération large des archives de presse portant sur la thématique, avec une collecte soutenue des articles écrits en période électorale et post-électorale, de la parole des acteurs politiques s'exprimant sur le sujet et constitution d'une base de données députés se basant sur le who's who in France (disponible dans la base de donnée factiva).

I/Des logiques contradictoires au sein du champ politico-médiatique.

Ma première tâche consiste à expliquer l'incompatibilité apparente entre investissement régulier d'acteurs en vue du champ politique quant à la thématique de l'abstention et le peu de crédit accordé aux mesures répressives proposées pour tenter de remédier à celle-ci. Ce faisant, il apparaît nécessaire d'effectuer une analyse croisée de la scène politique et des mondes médiatiques. Celle-ci repose d'une part sur une étude de la communication politique passant par des prises de position publiques relayées par les «outlets» médiatiques, d'autre part sur un examen des conditions de la réutilisation de ces discours au sein de la scène parlementaire et de l'efficacité des initiatives qui en découlent auprès des institutions. Cette réflexion débouche sur la mise au jour d'une situation en forme d'impasse pour les promoteurs du vote obligatoire. Ce fait provient d'une disproportion de l'intérêt intermittent porté à cette mesure sur la scène publique, suscitant sa reprise par des acteurs marginaux dont l'investissement se prolonge parfois au-delà du contexte qui l'a engendré.

Ce constat s'établit par le biais d'une consultation des sources médiatiques disponibles, comprenant la reprise du discours des acteurs et des articles de fond portant sur notre sujet, ainsi que d'un travail d'examen de plusieurs interactions parlementaires récentes, assorties de quelques déclarations d'enquêtés quant au déroulement du processus d'élaboration des lois.

A/ Communication politique et médiatisation.

1/un contexte électoral favorable.

Les échéances électorales sont indubitablement le signe distinctif le plus saillant de la vie politique de notre société, comme en témoigne le fourmillement d'activité que chaque scrutin suscite à la fois auprès des acteurs consacrés, hommes politiques, journalistes et commentateurs aux statuts divers et à la légitimité variable, mais également auprès des citoyens dits ordinaires, appelés à se prononcer sur l'identité ou la qualité des individus devant occuper les postes de pouvoir, positions dominantes du champ politique. Considérer le vote comme élément indissociable voire comme quintessence de la démocratie représentative, ainsi que le fait Robert Dahl en intégrant les élections libres dans sa liste des sept critères nécessaires à l'établissement d'un régime démocratique, semble dès lors représenter une évidence³⁷.

37 DAHL Robert Alan, *Democracy and its Critics*, New Haven, Yale University Press, 1989.

Toutefois, les sciences humaines ont participé à la remise en question de ce postulat, démontrant en quoi cette affirmation initiale, loin d'aller de soi, ne constitue qu'en l'aboutissement d'un processus historique de naturalisation: ainsi, l'étude des origines du suffrage universel comme de certains des épisodes les plus marquants de sa brève existence permet de constater cette artificialité. Exemple parmi d'autres de celle-ci, le caractère collectif de l'expression citoyenne lors des premiers scrutins, progressivement réduite du fait notamment de l'instauration de l'isoloir en 1913, événement ayant fait l'objet d'une analyse approfondie de la part d'Alain Garrigou³⁸. Plus encore, les travaux identifiés en tant que sociologie historique du vote, tel l'ouvrage de référence *L'Acte de Vote*, écrit en collaboration par Yves Déloye (ayant également commis une synthèse portant sur le sous-champ disciplinaire en question³⁹) et Olivier Ihl⁴⁰, conduisent de facto à considérer le mode d'expression à l'usage des citoyens qu'est le vote non pas en tant que nécessairement chargé d'une intention reflétant le choix individuel d'un individu concerné et informé, mais comme outil de gouvernement historiquement situé et naturalisé sur le long terme en tant que pratique symbolique du régime démocratique. Albert Hirschman va quant à lui jusqu'à qualifier le vote comme relevant d'un «sous-engagement» témoignant d'une participation civique minimale⁴¹. En dépit de cette critique, il demeure que le vote est considéré comme l'instrument par excellence permettant d'assurer la continuité du pouvoir républicain; ce rituel, ensemble de gestes sémantiquement chargés conférant au processus un caractère sacré, légitime le vainqueur du scrutin, ainsi que le gouvernement qui pendant cinq ans agira sous son égide (en dépit d'une adhésion plus ou moins décroissante en cours de mandat). Par conséquent, la non-participation massive à ces échéances a potentiel à engendrer une crise de légitimité, expliquant l'attention toute particulière des membres du champ politique à son égard. De fait, une application du triptyque exit-voice-loyalty conceptualisé par Albert Hirschman à la sociologie électorale, ainsi que le rapporte Patrick Lehingue⁴², nous permet de considérer l'abstention en véritable exit électoral en forme de rupture de la relation séculaire entre administrateurs et administrés, telle que mise en place au sein des régimes à prétention démocratique.

38 GARRIGOU Alain, *Le secret de l'isoloir*, Actes de la Recherche en Sciences Sociales, vol.71, n°1, 1988, pp.22-45.

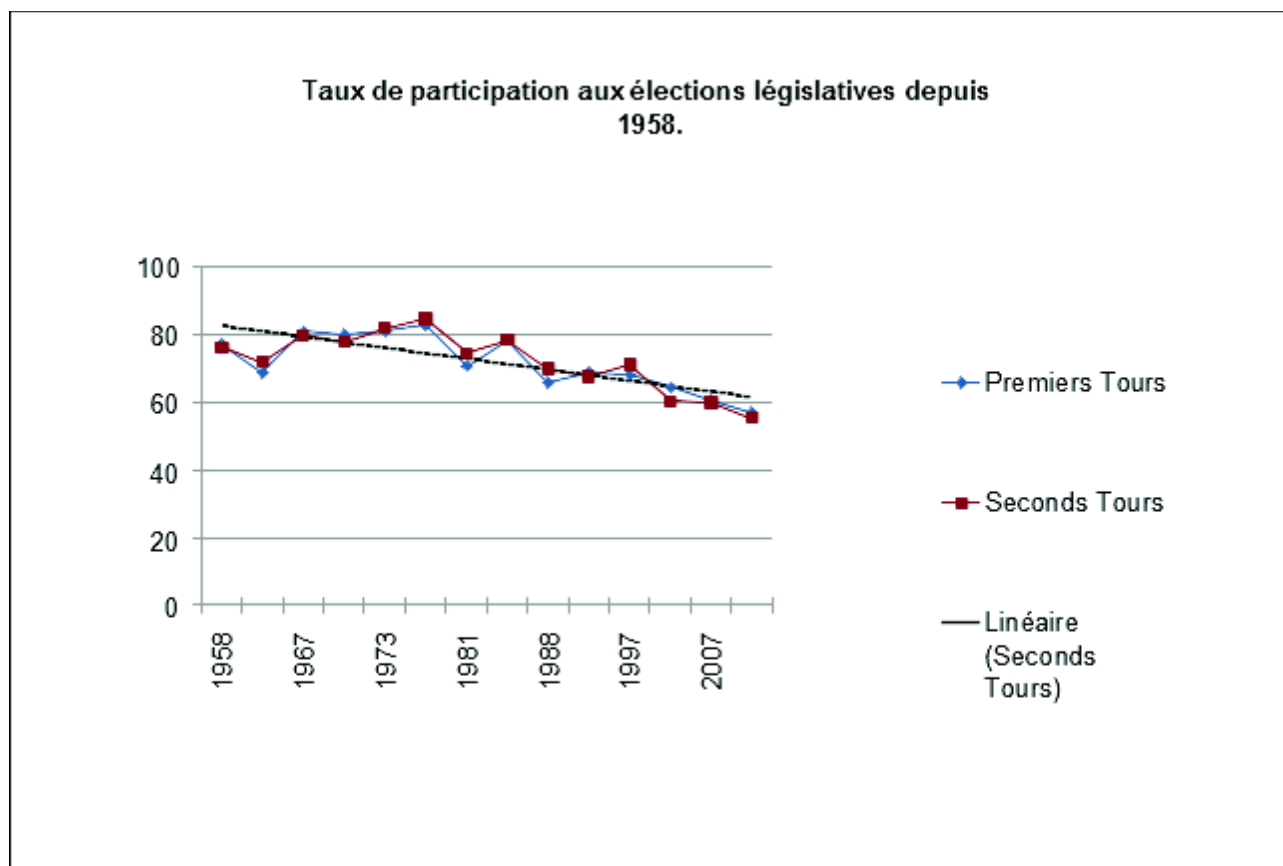
39 DÉLOYE Yves, *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte, 2007.

40 DÉLOYE Yves et IHL Olivier, *L'Acte de Vote*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008.

41 HIRSCHMAN Albert O., *Exit, Voice and Loyalty: Responses to Decline in Firms, Organizations and States*, Cambridge, Harvard University Press, 1970.

42 LEHINGUE Patrick, *Le vote. Approche sociologique de l'institution et des comportements électoraux*, Paris, La Découverte, 2011.

Au cours de ces dernières décennies, la conjonction de plusieurs facteurs tels la désaffection vis-à-vis des hommes politiques (voire de la chose politique elle-même) et le sentiment d'essoufflement lié à l'exercice de la démocratie représentative a entraîné une hausse notable des chiffres de l'abstention, ainsi que nous en informent les quelques repères statistiques ci-dessous, soit l'évolution de l'abstention concernant les scrutins législatifs et locaux au cours de la Cinquième République (premiers et seconds tours), ainsi qu'une explicitation des variations constatées. Il est à noter que les élections présidentielles n'ont pas été incluses, d'une part du fait d'une participation tendanciellement plus forte du fait des caractéristiques de l'échéance (choix d'une personnalité autant que d'un programme, couverture médiatique plus soutenue), d'autre part du fait d'un poids plus important de la conjoncture particulière aux acteurs en présence dans l'affluence des électeurs aux urnes (vote sur enjeu). En règle générale, les élections de liste permettent de mieux se rendre compte de la relation ordinaire qu'entretiennent les administrés avec leurs gouvernants et la vie politique française.



39.7 % d'abstention au second tour des élections législatives de 2002 : cette donnée, reprise en introduction de l'ouvrage *La démocratie de l'abstention*, de Céline Braconnier et Jean-Yves Dormagen, résume à lui seul l'ampleur de l'importance du phénomène dans notre pays⁴³.

⁴³ BRACONNIER Céline et DORMAGEN Jean-Yves, *La démocratie de l'abstention: aux origines de la démobilisation électorale en milieu populaire*, Paris, Gallimard, 2007.

Si cet indicateur choc marque bien entendu par sa portée événementielle, d'autant plus lorsque l'on se remémore le contexte de ce scrutin, c'est sur le long terme que se révèle toute la mesure du déclin de la participation politique, ainsi que nous allons à présent l'exposer.

Ainsi, le graphique présenté témoigne de la baisse structurelle de la participation électorale, d'une façon certes heurtée mais indubitablement persistante. De fait, c'est une diminution de 20 points environ (premiers et seconds tours confondus) qui peut être constatée depuis la première élection du genre sous la cinquième république, en 1958. Les chiffres de l'abstention descendent à 15,34 %, au second tour du scrutin de 1978, avant de monter progressivement jusqu'à 44,60 % au second tour du scrutin de 2012. Dans ce contexte, le discours de nombreux commentateurs qualifiant l'abstention de « premier parti du pays » prend tout son sens. Les autres rendez-vous aux urnes, pouvant être désignés comme de second ordre au sens de Karlheinz Reif et Hermann Schmitt⁴⁴, relèvent d'une même réalité, comme l'expriment les chiffres de l'abstention au premier tour des dernières élections municipales (2014 / 37,87%) et des dernières élections régionales (2015 / 50,09 %). Les élections européennes, faiblement médiatisées et peu investies par les forces politiques nationales, font l'objet d'un délaissement encore plus marqué, le taux de participation de la dernière occurrence ayant à peine dépassé les 40 % (57,57 % d'abstention). Certains scrutins partiels confirment cette tendance de manière exacerbée, les deux tours de l'élection législative partielle de la première circonscription du Bas-Rhin, en 2016, échouant à susciter l'intérêt des possibles votants à hauteur de 77,71 % pour le premier tour et 79,69 % pour le second.

Qu'en est-il alors du vote ? On pourrait débattre sans fin dans le but d'essayer de départager laquelle des deux conceptions dominantes prévaut. Pour ma part, j'estime qu'elles comportent toutes deux un certain degré de réalité quant à la chose électorale, qu'il convient de conjuguer au sein d'une appréhension plus complexe de sa nature, telle que le fait Patrick Lehingue lorsqu'il reprend une déclaration de Bernard Lacroix⁴⁵ en préambule de la première partie de son ouvrage sur le sujet⁴⁶ :

44 REIF Karlheinz et SCHMITT Hermann, « Nine second order national elections : a conceptual framework for the analysis of european election results », *European Journal of Political Research*, 1980, vol. 8, n° 1, pp. 3-44.

45 LACROIX Bernard, « *Ordre politique et ordre social. Objectivisme, objectivation et analyse politique* », in GRAWITZ Madeleine et LECA Jean (dir.), *Traité de science politique*, t.1, Paris, PUF, 1985.

46 LEHINGUE Patrick, *Le vote. Approche sociologique de l'institution et des comportements électoraux*, Paris, La Découverte, 2011.

Le vote, au vrai, ne mérite ni l'excès d'honneur qui consisterait à en faire le synonyme de la démocratie, ni l'indignité qui le condamnerait à n'être que le masque hypocrite d'un Léviathan insatiable ; en pratique, il inaugure l'apparition d'une activité nouvelle, le travail de sollicitation des suffrages, et annonce l'entrée en scène d'un nouveau personnage, l'entrepreneur politique.

Ce propos est intéressant à plus d'un titre. En effet, hormis son utilité susmentionnée quant à la détermination de la nature du vote, il signifie l'efficacité pratique de cet outil pour les élites politiques. Le vote ne serait rien sans les acteurs qu'elle concerne en premier lieu, et pour lesquels la compétition avec les pairs, publicisée par les relais de la scène médiatique, va justifier un effort continu de promotion de la personne et des intérêts qui la caractérise par le biais de multiples prises de position. C'est à cette entreprise que nous allons à présent nous intéresser.

2/des prises de position stratégiques.

Pour reprendre les termes de Joseph Gusfield concernant l'analyse de la genèse des problèmes publics⁴⁷, une réelle croisade morale s'organise en réponse au phénomène de l'abstention, conduite tambour-battant par des entrepreneurs politiques désireux de publiciser leur position sur le sujet. Au gré de l'apparition de contextes électoraux propices à la dénonciation de l'abstention en tant que problème public et à la proposition de solutions pour y remédier, des membres du champ politique amenés à s'exprimer dans les médias, qu'il s'agisse de discours télévisés, d'interviews retransmise à la radio ou à la télévision ou d'entretiens retranscrits dans la presse, ne manquent pas de s'engouffrer dans la brèche de la mobilisation de cette thématique rendue à nouveau pertinente par l'actualité politique. Qu'il s'agisse des prises de position publiques ou des notices de propositions de loi ou d'amendements, l'appréhension du vote obligatoire diffère notablement d'un bord à l'autre de l'échiquier politique.

Ainsi, si les hommes politiques dits «de droite» accentuent leur propos vis-à-vis de la répression d'une conduite jugée incivique, leurs collègues dits «de gauche» mettent l'exergue sur l'inclusion de l'ensemble des électeurs potentiels, accompagnant leurs projets de mesures connexes telles la reconnaissance du vote blanc, allant jusqu'à justifier leur soutien du vote obligatoire comme corollaire indispensable à cette réforme (chez Stéphane Saint-André, par exemple).

47 GUSFIELD Joseph R., *Symbolic Crusade: Status Politics and the American Temperance Movement*, Chicago, University of Illinois Press, 1986.

Cette répartition est certes tendancielle et s'accommode mal des initiatives venant des acteurs dits «centristes», par définition peu susceptibles d'être durablement rattachés à l'un de ces deux pôles idéologiques, mais elle donne une représentation sommaire des variations de discours en présence ainsi que de l'appropriation de la thématique par les tenants de convictions politiques opposées. Historiquement cette diversité fait sens, ainsi que j'ai pu m'en rendre compte: la thématique a d'emblée été investie par les conservateurs au pouvoir au cours de l'éphémère Seconde République et des débuts de la Troisième République en tant que remède à la tentation de l'abstention sévissant au sein de leur électorat potentiel, en partie anti-républicains et opposés au suffrage universel (voire au suffrage tout court). Une fois arrivés au pouvoir, les forces progressistes républicaines adoptent un discours anti-abstentionniste dans le but de convaincre la classe ouvrière de se rendre aux urnes. J'aurai l'occasion plus tard de revenir plus en détail sur les tenants et aboutissants de cette évolution. Toujours est-il que l'examen des déclarations de ces acteurs s'accompagne d'un vocabulaire tout à fait particulier, et il est aisé de constater que les termes employés vont considérablement différer selon qu'ils soient prononcés par Jean-Christophe Cambadélis, alors premier secrétaire du parti socialiste ou par Chantal Jouanno, membre de l'UDI. Preuve à l'appui, quelques prises de position récentes:

JC.CAMBADELIS: *«Le problème posé aux partis républicains, ce n'est pas les voix du FN, c'est l'abstention. Si nous passons de 56, 55, 60% d'abstention, à 40% ou même en-dessous, vous verrez que le problème du FN sera certes important mais vous verrez qu'il sera moins fort qu'aujourd'hui.» [au sujet du vote obligatoire] «C'est une question, je m'interroge, ça peut être une piste⁴⁸.»*

C.JOUANNO: *«Je pense que c'est une bonne mesure si elle est complémentaire d'une mesure qu'on avait évoqué, qu'on avait porté à l'UDI, qui est la prise en compte du vote blanc [...] si on prend en compte le vote blanc, rendre le vote obligatoire, c'est à dire qu'être citoyen c'est comme même une responsabilité, on est cohérents ».*⁴⁹

La déclaration de M. Cambadélis témoigne d'un souci de faire barrage au Front National, préoccupation contemporaine des élections locales en amont desquelles il s'exprime, et où la lutte de l'abstention va être jugée un préalable nécessaire à la constitution d'un «front républicain» contre l'extrême-droite.

48 « Les socialistes Claude Bartolone et Jean-Christophe Cambadélis favorables au vote obligatoire qui pourrait être "une piste" contre le FN », lelab.europe1.fr, 15/03/2015.

49 Interview en direct sur la chaîne France 2, le 16/04/2015 ; compilé sur www.leparisien.fr.

Il est nécessaire de rappeler que c'est dans ce contexte que le débat portant sur le vote obligatoire est devenu saillant dans notre pays, et cette déclaration est parallèle à celles de François Hollande et Manuel Valls tant sur la possibilité d'une réforme que sur la menace perçue dans la montée des votes contestataires. Pour autant, sa prudence (deuxième citation) est également un trait caractéristique d'acteurs qui pour autant se montrent hésitants vis à vis d'une mesure qui pourraient diviser au sein de leur propre camp, Michel Sapin par exemple déclarant par exemple sur France Inter que:

*M.SAPIN: «Le débat sur le vote obligatoire est un bon débat, mais moi-même je ne sais pas comment le conclure avec moi-même».*⁵⁰

La déclaration de Mme. Jouanno est représentative d'un point de vue d'amélioration du système politique plus global et plus consensuel, positionnant l'adoption de la mesure dans la lignée indispensable de la reconnaissance du vote blanc en tant que pleinement comptabilisé dans la proportion des suffrages. L'exigence de cohérence fait signe vers un caractère plus structurel de la démarche, pas dans le but de répondre à un danger immédiat mais au contraire à une évolution de plus long terme permettant une mise en conformité de la démocratie à un idéal participatif (sans contrainte toutefois, la baisse espérée de l'abstention se produisant au gré de l'élargissement des possibilités expressives, même contestataires).

3/le relai des mass-medias.

L'importance de ces prises de position tient dans le fait que celles-ci sont systématiquement relayées au sein de la scène médiatique, de façon certes plus ou moins développée selon l'acteur concerné ou le contexte de déclaration. Dans cette optique, la presse, les émissions radiophoniques, télévisuelles et sites d'information sur internet (ces deux dernières options étant aujourd'hui les médias de masse par excellence) constituent des relais de choix aux discours des acteurs politiques, mais reprennent parfois également la thématique à leur propre compte, en tant que sujet pertinent faisant l'objet d'une approche différenciée selon les entités et leur positionnement. On le distingue dans la disparité du traitement de la possibilité que représente une réforme électorale qui sanctionnerait l'abstention.

⁵⁰ Interview radiodiffusée sur France Info, le 16/04/2015 ; compilé sur www.leparisien.fr.

Ainsi, beaucoup des principaux titres de la presse quotidienne restent prudents, selon les nuances attendues au vu de leur ligne éditoriale:

Le Parisien relève, en avril 2015, les positions contrastées sur le sujet exprimées dans différents médias, tel que nous avons pu l'étudier au cours de cette précédente sous-partie (déclarations de Ms. Jouanno et Sapin)⁵¹. Ces dernières pourraient être la raison de la position très descriptive adoptée par exemple par Le Figaro à l'occasion de l'amendement Jourda / Bailly à l'été 2016 (relayée par le biais d'un « flash actu » reprenant une dépêche de l'AFP)⁵², tandis que Le Monde présente le « bon débat » concernant la remise en cause de la législation belge sur le sujet⁵³, façon subtile de considérer la thématique en France, mais s'intéresse de même aux solutions envisagées pour lutter contre l'abstention des jeunes durant l'entre-deux tours du scrutin régional de 2015⁵⁴. L'Humanité ne s'investit pas davantage, mais donne tout de même l'occasion au député François De Rugy de s'exprimer à la suite du dépôt de sa proposition de loi⁵⁵, alors que l'Express relève les résultats d'un sondage estimant que la majorité des français serait favorable à la mesure⁵⁶. Les plate-formes exclusives à internet offrent des opinions plus tranchées, en particulier dans l'opposition à la mesure. Celles-ci vont du scepticisme mesuré de Slate.fr⁵⁷ au rejet catégorique d'Agoravox⁵⁸.

Les médias sont un miroir grossissant de l'activité des acteurs politiques de premier plan, et cet effet de loupe n'est jamais aussi crucial qu'en période électorale: ainsi que l'observe Marc Abélès⁵⁹, ils ne manquent jamais de relever chaque défaillance, chaque dérapage mais aussi chaque déclaration potentiellement en mesure de marquer l'actualité, « la petite phrase » qui incarnera cette personnalité pour les mois voire les années à venir. La condamnation de l'abstention et la proposition de solutions pour y remédier apparaissent alors pour certains acteurs, lorsque la conjoncture y est favorable, comme le moyen de marquer les électeurs, de contribuer à opérer une dynamique autour de leur idées, autour de leur candidature.

51 « *Vote obligatoire : «Ce n'est pas une bonne idée» pour Bayrou* », www.leparisien.fr, 16/04/2015.

52 « *2 sénateurs veulent rendre le vote obligatoire* », www.lefigaro.fr, 20/09/2016.

53 « *Vu de Belgique. Faut-il supprimer le vote obligatoire ?* », www.lemonde.fr, 08/09/2016.

54 « *Élections régionales : quelles solutions pour contrer l'abstention ?* », www.lemonde.fr, 11/12/2015.

55 « *Face à l'abstentionnisme, faut-il rendre obligatoire le vote en France ?* », www.humanite.fr, 27/03/2015.

56 « *Vote obligatoire: une majorité de Français serait favorable* », www.lexpress.fr, 15/04/2015.

57 « *Et si le vote obligatoire était une fausse bonne idée ?* », www.slate.fr, 28/03/2015.

58 « *La stupidité du vote obligatoire : vers une démocratie punitive ?* », www.agoravox.fr, 21/04/2015.

59 ABÉLÈS Marc, *Le spectacle du pouvoir*, L'Herne, 2007.

B/ Des fenêtres d'opportunité politique.

1/la récupération d'acteurs parlementaires.

Ces moments de considération large du phénomène abstentionniste, dont les moments forts sont à la fois la dénonciation de l'apathie des électeurs en tant que menace identifiée pour le régime démocratique et les solutions offertes par des figures de premier plan pour répondre à cette situation de crise, ne manquent pas de se répercuter sur les acteurs politiques œuvrant au sein de la scène parlementaire. Pour ceux-ci, la médiatisation d'une thématique dans laquelle ils souhaitent s'investir représente une véritable «fenêtre d'opportunité politique», selon un usage souple de la formule consacrée de John W. Kingdon⁶⁰. Certains de ces acteurs sont multi-positionnés, tels Laurent Fabius qui de personnalité majeure du parti socialiste, ancien ministre qui plus est, se mue insensiblement en vétéran de l'Assemblée Nationale prêt à regrouper son groupe parlementaire autour d'une proposition de loi en forme de coup de force à la suite des élections présidentielles de 2002. Cette opération ne requiert à dire vrai nulle transformation, mais davantage une transition de la scène politico-médiatique vers le travail quotidien d'élus de la république. Pour la majorité des députés concernés, à la carrière moins prestigieuse, il s'agit plutôt de bénéficier d'une opportunité de s'investir dans une problématique conjoncturellement pertinente correspondant en outre (tout du moins en partie) à une certaine configuration de leurs accointances idéologiques, ainsi que l'examen des prises de position nous l'a appris.

La lecture des notices des propositions de loi et d'amendement, ainsi que les interventions des parlementaires concernés en séance ou en commission, nous confortent dans cette observation, comme en témoignent des exemples récents: ces textes, outre les articles de loi qu'ils entendent instituer, sont accompagnés d'une introduction en forme d'argumentaire. La condamnation de l'abstention y fait figure d'un prérequis indispensable, possiblement assorti de quelques repères statistiques. La diversité vient alors davantage de la longueur de l'exposé théorique qui l'accompagne, ainsi que de la rhétorique qui y est employée. Ainsi, Thierry Lazaro (soutenu par une partie de son groupe) dépose un court texte insistant sur l'importance historique du scrutin universel (et des sacrifices humains ayant précédé son introduction) et s'appuyant sur la conception canonique du «devoir de vote»⁶¹. Il s'agit là d'une proposition des plus classiques.

60 KINGDON John W., *Agendas, Alternatives and Public Policies*, Harlow, 1984.

61 *Proposition de loi n°3367, 13ème législature, M. Thierry Lazaro, 13/04/2011.*

La proposition De Rugy fait usage de procédés similaires, quoique de façon plus développée (détaillant les efforts législatifs successifs pour réformer le système politique) et au gré d'une réflexion portant sur les possibles sanctions (avec référence à des législations existantes) à intégrer dans la mesure⁶². Jean-Noël Carpentier insiste quant à lui (et dans le cadre d'un effort individuel) sur les chiffres de l'abstention, les différentes origines du phénomène et dans une perspective plus pratique sur le statut de notre régime politique, la «bonne santé» de notre démocratie⁶³.

En dépit de ces différences, il apparaît difficile de classifier les propositions sur la base de ces courtes notices, reflétant non pas tant les variations d'appréhension idéologique du phénomène mais la conformation différenciée aux contraintes institutionnelles selon les conditions de dépôt de la démarche. Par conséquent, une catégorisation plus systématique de ces initiatives et des acteurs à l'origine de celles-ci apparaît nécessaire.

2/une évolution du profil des acteurs.

En effet, une étude attentive des profils des parlementaires concernés par ces initiatives depuis 1998 nous permet de retracer la contemporanéité de la considération du vote obligatoire par les acteurs politiques, appréhension régulière mais comportant des éléments changeants au gré des contextes électoraux successifs. Cette classification, qui aurait pu s'effectuer selon la démarcation des quatre législatures en activité au cours de la période (1997-2002 ; 2002-2007 ; 2007-2012 ; 2012-2017), a finalement été orientée vers un souci de cohérence quant au profil des acteurs impliqués, présentant une similarité de positionnement idéologique, mais surtout de capital politique et de mode d'action. Ainsi, la première catégorie d'acteurs de la classification en présence (voir fin de section) apparaissant dans l'ordre chronologique, «les vétérans», se caractérisent par une réactivation de l'investissement initié à l'occasion d'un dépôt de proposition antérieure, remis à jour à l'occasion d'une émergence de la thématique sur le débat (qu'il s'agisse du vote obligatoire à proprement parler ou, plus fréquemment, de l'abstention en elle-même). Ces récurrences, se prolongeant jusqu'en 2011 dans le cas de Charles Cova, auraient pu être reportées dans les phases suivantes car se produisant dans un contexte nouveau, mais avec une permanence des acteurs m'ayant fait préférer l'option de faire demeurer ces éléments dans la catégorie d'origine des parlementaires en étant responsables. Ceux-ci, ainsi que l'indique notre intitulé, sont des vétérans de l'institution, politiciens de la vieille école plutôt issus de la tradition conservatrice.

62 Proposition de loi n°2661, 14ème législature, M. François De Rugy, 18/03/2015.

63 Proposition de loi n°4385, 14ème législature, M. Stéphane St.André, 18/01/2017.

La seconde phase, candidement baptisée «Moment Fabius», contraste par son manque d'ampleur (une seule proposition contre sept, dont quatre sur la seule période 1998-2002); toutefois, il serait faux d'en déduire qu'elle est nécessairement moins importante, tant le tour de force de communication politique opéré alors a représenté un tournant dans la dynamique de la thématique. En effet c'est alors la première fois au cours de la Vème République qu'un homme politique membre d'un parti de gauche s'investit en faveur du vote obligatoire. Cet événement s'enracine dans un contexte exceptionnel, la présence au second tour de la présidentielle du Front National, à l'issue d'un premier tour marqué par une dispersion des forces progressistes, cause de leur échec, et par une forte abstention. La cosignature d'autres membres influents du groupe parlementaire, tels les futurs premiers ministres Jean-Marc Ayrault et Manuel Valls, mais aussi Jean-Yves Le Drian et Bruno Le Roux, ainsi que le soutien affiché de l'ensemble du groupe socialiste, témoigne plus encore de l'importance de l'initiative. Preuve ultime de l'impact de cette démarche, la production d'un rapport interne sur le portant sur la reconnaissance du vote blanc (défendu par Jean-Pierre Abelin) considère la mesure quelques jours plus tard ; ce bref examen sera sans suite, mais est le signe de l'institution accusant réception de l'événement.

Les occurrences caractérisés en tant que «Nouvelle Garde», entre 2004 et 2012, soit au cours des deux législatures successives placées sous majorité de droite (2002-2007 et 2007-2012), sont l'œuvre de neuf parlementaires ayant déposés cinq propositions. Ces démarches sont relativement proches de celles de la première phase en ce qu'elles proviennent de parlementaires issus d'une même tradition idéologique (droite / centre-droit), opérant seuls ou dans le cadre d'alliances circonstanciées de petite taille et étant des membres plus ou moins expérimentés de l'institution (du premier mandat pour Christian Jeanjean au quatrième puis cinquième pour Thierry Lazaro).

La plus récente série de propositions déposées sous la dernière législature (3 depuis 2015, 4 depuis 2012 en ajoutant la seconde proposition de Thierry Lazaro, ajoutée en tant que sixième occurrence de la phase précédente) témoignent d'une ouverture récente de la thématique aux forces de la gauche plurielle, soit les écologistes (François De Rugy) et franges alternatives de la gauche (Jean-Noël Carpentier et Stéphane Saint-André), auxquelles on peut ajouter le soutien affiché de Jean-Luc Mélenchon. Si historiquement un tel investissement a déjà eu lieu de façon éparse au cours de la Troisième République (Francis Delattre / Louis Pauliat) elles ont toutefois une importance non-négligeable en ce qu'elles représentent le développement le plus contemporain de la thématique, qui au gré de l'alternance politique s'est vue investie par de nouveaux acteurs porteurs d'une perspective unique.

Ce phénomène symbolise surtout la diversité politique presque totale que peut revêtir cette prise de position aujourd'hui, de la droite souverainiste à la gauche de la gauche. Il convient pourtant de nuancer ce postulat, puisque que le Front National et les forces anticapitalistes ne sont pas concernées par cet engagement, en grande partie semble-t-il par leur nature essentiellement contestataire s'agissant des fondements mêmes du fonctionnement de notre système politique, même si d'aucuns pourraient spéculer que, le phénomène abstentionniste pouvant marginalement améliorer leur performance électorale, ces mouvements ne soient pas enclins à s'investir dans des législations pouvant à terme les défavoriser. D'une façon plus globale c'est aussi la confirmation du renouveau de l'intérêt porté par la gauche de gouvernement à la thématique, avec sous la dernière législature les nombreuses mentions du sujet que nous avons enregistrées lors de certains des derniers scrutins électoraux (Hollande, Valls, Cambadélis), mais aussi les démarches effectuées au Sénat par des membres du parti socialiste, tel Roland Pavinelli en 2014.

Phase n°1 - "Les Vétérans"	7 propositions	1998-2000 (réurrences 02-11)			
Charles Cova	2 propositions	1998-2003	Activation puis réactivation Investissement long	Droite / Centre-Droit (plutôt majorité)	Statut variable Multiples mandats
Rudy Salles	3 propositions	2000-2011			
Dominique Paillé	2 propositions	2000-2002			
Phase n°2 - "Le Moment Fabius"	1 proposition	2003			
Laurent Fabius	id	id	Activation ciblée Investissement court	PS (opposition)	Collectif Figure de premier plan
Phase n°3 - "La Nouvelle Garde"	6 propositions	2004-2011			
Christian Jeanjean	1 proposition	2004	Activation ciblée Investissement court	Droite / Centre-Droit (plutôt majorité)	Propositions collectives Expérience variable
Michel Diefenbacher	1 proposition	2008			
Thierry Lazaro	2 propositions	2011-2013			
Marc Bernier, Guy Geoffroy, Michel Raison (Jean-Pierre Grand)	2 propositions	2011			
Phase n°4 - "Les Aventuriers"	3 propositions	2015-2017			
François De Rugy	1 proposition	2015	Activation ciblée Investissement renouvelable?	Gauche Plurielle (majorité ou opposition)	Statut variable Nouveaux entrants
Jean-Noël Carpentier	1 proposition	2016			
Stéphane St. André	1 proposition	2017			

A l'issue de cette entreprise de catégorisation, un constat demeure : à l'exception de Laurent Fabius (et dans une moindre mesure de François De Rugy), les parlementaires impliqués au sujet du vote obligatoire, plus encore lorsqu'il s'agit d'un engagement répété, sont des députés ordinaires, ne bénéficiant d'aucune influence particulière sur le groupe ou l'institution (hormis peut-être le crédit associé à l'ancienneté, pour les expérimentés d'entre eux). Leur investissement parfois minimal concernant la thématique ne représente donc pas en soi un événement majeur.

3/une présentation d'initiatives à différents niveaux.

En effet malgré que l'Assemblée Nationale soit le cadre de l'immense majorité des démarches et des discussions concernant le vote obligatoire (par le biais de propositions, amendements et interactions diverses), il est d'autres voies que les acteurs peuvent emprunter. Ceux-ci peuvent agir ainsi en raison d'un soucis de maximiser leurs chances de succès, mais l'étude de ces initiatives et des acteurs qui en sont responsables nous oriente vers une explication ayant trait à un comportement stratégique: les arènes privilégiées par les parlementaires en présence le sont principalement en raison d'une plus grande facilité d'accès du fait de leur statut. Ainsi, les sénateurs Gisèle Jourda et Dominique Bailly ont déposé leur amendement au projet de loi Égalité & Citoyenneté à la Chambre Haute car il s'agissait là de leur seule réelle possibilité d'action au cours du travail législatif (auparavant la proposition Povinelli n'avait suscité que peu de mentions, à la différence de leur propre effort, relayé dans de nombreux médias). A ce titre, l'exemple de Jean-Pierre Grand est particulièrement pertinent: député de 2002 à 2012, il fraye une première fois avec la thématique à l'occasion d'une proposition de loi déposée en octobre 2011 en compagnie de Marc Bernier, Guy Geoffroy et Michel Raison; puis, au cours de son mandat de sénateur (depuis 2014), il s'y investit une nouvelle fois en déposant d'abord deux propositions de loi en 2015, puis un amendement dans le cadre des discussions portant sur le texte ayant trait à la facilitation d'inscription sur les listes électorales. Ce sont également des variations de forme qui font la diversité des textes déposés: pour certains, il s'agit d'une initiative individuelle (Rudy Salles, Jean-Noël Carpentier, Stéphane Saint-André) tandis que d'autres font l'objet d'une collaboration d'élus (Marc Bernier, Guy Geoffroy et Michel Raison, à deux reprises) voire ont l'appui de tout ou partie d'un groupe parlementaire (le groupe socialiste, au gré du contexte susmentionné; plusieurs députés UDI dans le cas de Thierry Lazaro). Quel est le résultat de ces variations? Au vu de l'insuccès des initiatives concernant ma thématique, cet indicateur est de fait inopérant, cependant il apparaît qu'au gré du processus de sélection des textes dont il est fait état ci-dessous, un texte déposé par un seul député, qui plus est si il ne s'agit pas d'un parlementaire de premier plan, a moins de chance de trouver écho qu'une initiative groupée, comme en témoigne l'extrait d'entretien suivant:

*F: [...] c'est un jeu d'influences, donc c'est pas sur lorsqu'on dépose une proposition de loi, qu'elle va être examinée à l'Assemblée. [...] Donc quand on dépose une PPL on essaie que le maximum de députés la signent ; plus de députés la signent, plus ça montre au groupe qu'il y a un contexte particulier qui fait que ça a du sens.*⁶⁴

⁶⁴ Entretien #1, réalisé le 19/12/2016 avec Fabienne, Collaboratrice parlementaire.

Certes, ces observations nous renseignent sur les multiples opportunités dont disposent les parlementaires pour s'exprimer, en fonction de leur position et de leur statut ; toutefois celles-ci demeurent restreintes à un nombre d'occasions prédéterminées. Tout particulièrement, une thématique marginale telle le vote obligatoire ne bénéficie pas de la garantie de succès que signifie l'inclusion dans une proposition de loi, et les députés qui voudraient s'y investir en commission à la suite d'une proposition de loi n'en ont pas la possibilité, l'agenda des commissions se calquant de fait sur celui de la chambre basse, décidé au cours de la commission des présidents.

C/ Des réponses univoques de l'institution.

Confrontées à ces démarches, les représentants des institutions constituant la scène parlementaire (Assemblée Nationale et Sénat) chargés d'évaluer la pertinence des textes et amendements déposés au cours du processus législatif présentent une ligne de réponse univoque, s'apparentant à un refus plus ou moins catégorique et dont il s'agit de comprendre le contexte de même que les causes.

1/une relégation à priori.

Avant même de pouvoir être discutées, ces propositions sont bien souvent reléguées et donc jamais réellement débattues du fait des contraintes de sélection perceptibles au sein du milieu parlementaire. A ce titre les réponses des représentants du gouvernement appelés à se prononcer semblent varier entre mutisme et rejet formel, n'engageant pas de réelle discussion entre les parties impliquées (surtout au vu de l'ampleur historique qu'a connue cette question par ailleurs), dans un contexte où la rhétorique du temps est constamment employée et où le travail en commission sur cette thématique semble tout bonnement inexistant. Par rapport à cette dimension, l'une de mes hypothèses initiales était que ces éléments faisaient partie d'une dynamique de sélection des textes prioritaires dans le cadre du processus législatif, et que ces contraintes limitant les possibilités d'examen avaient peu ou prou fonction de tri.

A l'analyse des statistiques de l'activité législative, on constate déjà la position périphérique qu'occupe l'initiative parlementaire par rapport aux projets de loi issus du gouvernement et soutenus par une majorité dans les deux chambres du Parlement, comme ce fut le cas pour les dernières législatures. En effet, selon les statistiques de ces institutions, entre 80 à 85 % des textes déposés sont des projets de lois, contre seulement 15 à 20 % de propositions.

Cependant, 29,4 % des lois promulguées entre 1995 et 2008, selon une enquête de Philippe Bachschmidt⁶⁵, proviennent de l'initiative parlementaire, et ce même si l'auteur relativise ce succès du fait que le spectre des démarches ayant une chance d'aboutir est relativement restreint, et dépend en grande partie de la proximité des acteurs avec le gouvernement en place. Il atteste ainsi d'un « succès méconnu » de l'initiative parlementaire et ces derniers chiffres pourraient inviter à penser que la situation n'est pas si disproportionnée qu'elle paraisse en première instance. Toutefois, la réalité du volume des propositions de loi nous oriente vers le postulat contraire : ainsi, 5,4 % des 4905 propositions déposées sur la période débouchent sur une loi, proportion qui tombe à 3,8 % si l'on considère uniquement l'Assemblée Nationale. Si succès de l'initiative parlementaire il y a, celui-ci est à la fois relatif et situé, au regard du grand nombre de démarches ayant connu l'échec au cours du processus d'élaboration des lois. Muni de ces renseignements, il me restait à faire l'examen des réalités que ceux-ci recouvrent.

Plus tard dans mon enquête, les interactions avec des personnes impliquées dans le processus d'élaboration des lois confirmèrent cette première analyse :

F: [...] il y a un rythme qui est assez soutenu ici, on passe vite d'un texte à un autre, ça je l'avais déjà ressenti aux relations avec le Parlement, et le calendrier est très serré, des choses qui bougent, des examens ici à l'Assemblée qui sont aussi très aléatoires, on peut passer d'un article à un autre et en squeezer quelques uns pour... il faut vraiment être très très attentifs au déroulement de l'examen d'un texte. Par exemple l'article 53, la partie 1 elle va passer après la partie 2, ils font vraiment ce qu'ils veulent⁶⁶.

Même pour une personne informée travaillant au sein de l'institution, l'organisation du processus semble chaotique, laissée aux bons soins du gouvernement (on peut s'interroger tout de même sur l'exagération d'une telle situation de la part d'un membre de l'opposition), et nécessitant un travail de veille constant de la part des équipes. En dehors des informations officielles transmises par le personnel de l'Assemblée (feuille jaune, feuille verte, bulletin officiel), un réel réseau d'information informelle semble exister, portant sur les dernières nouvelles brûlantes concernant les manœuvres de tel ou tel groupe. Cette dynamique temporelle de l'après-coup semble rythmer la vie de la chambre basse, alors que la moindre inattention peut représenter un échec politique.

65 BACHSCHMIDT Philippe, « Droit parlementaire: Le succès méconnu des lois d'initiative parlementaire », *Revue française de droit constitutionnel*, 2009, vol. 78, n° 2.

66 Entretien #1, réalisé le 19/12/2016 avec Fabienne, Collaboratrice parlementaire.

F: Un collaborateur il est là pour veiller aussi, pour veiller aux examens et aux discussions, à la tenue des débats, voir si il y a des choses qui se passent et qu'on n'aurait pas vu. On a vu vendredi il y a des amendements qui ont été votés sur la loi de finances, on était pas au courant⁶⁷.

Le rythme effréné auquel est mené le processus législatif explique le processus de sélection strict qui s'y opère entre les textes jugés prioritaires et les autres, et donc le faible traitement dont font l'objet certaines démarches. A ce titre, cet enquêté a confirmé mon ressenti quant au non-examen de nombreux textes:

F: [...] c'est un jeu d'influences, donc c'est pas sur lorsqu'on dépose une proposition de loi, qu'elle va être examinée à l'Assemblée⁶⁸.

Cet extrait d'entretien est utilisé pour la seconde fois ici, et pour cause il fait écho d'un phénomène commun quoique fondamental du fonctionnement des institutions parlementaires : un grand nombre des textes déposés ne font l'objet d'aucune attention ou presque de la part des pairs de ceux qui en sont les auteurs ou, ainsi que nous allons le voir à présent, juste assez pour susciter une fin de non recevoir.

2/un refus catégorique d'emblée.

Connaissant l'attention régulière dont fait preuve la thématique sur la scène publique ainsi que la diversité idéologique qu'elle suscite, il est troublant de confronter ces éléments au peu d'intérêt que suscitent les démarches des parlementaires à son sujet auprès des instances dirigeantes des institutions. Ce fait est d'autant plus paradoxal que le président de l'Assemblée Nationale lui-même, Claude Bartolone, a suggéré son recours, comme nous en avons discuté auparavant⁶⁹. De fait, et à l'exception de Laurent Fabius (et dans une moindre mesure, François De Rugy), l'investissement réel concernant la thématique, au cours du processus législatif, est effectué par des parlementaires à l'influence limitée. En conséquence, leurs démarches ne sont pas considérées autrement que des entreprises de peu d'envergure ayant peu de soutien (y compris lorsque ceux-ci sont membres de la majorité), et donc peu de chances d'aboutir. Le manque d'intérêt avec lequel peut être traité ces propositions transparait parfois dans les remarques dérogatoires dont elles peuvent faire l'objet.

⁶⁷ *Ibid.*

⁶⁸ *Ibid.*

⁶⁹ BARTOLONE Claude, *Libérer l'engagement des français et refonder le lien civique* [Rapport], 2015.

Exemple de ce comportement, l'amendement de Gisèle Jourda et Dominique Bailly est tourné en ridicule lors de son examen en séance au Sénat par le rapporteur de la commission, causant le représentant du gouvernement à intimiser au respect des personnes et des textes. Ainsi que nous le constaterons, c'est par le biais de ce type de bienveillance (politiquement située) qu'une réponse plus élaborée aux promoteurs de vote obligatoire est articulée.

Ci-dessous, le déroulé de cet échange⁷⁰:

Mme Françoise Gratel, rapporteur: [...] L'amendement n° 58 rectifié ter, je l'avoue, me laisse perplexe. En guise de sanction, ma chère collègue, vous prévoyez une radiation des listes électorales, pendant dix ans, des personnes qui ne sont pas allées voter. C'est votre proposition pour les ramener aux urnes... (Rires sur quelques travées du groupe Les Républicains).

Je vous le dis avec beaucoup de respect, je ne suis pas certaine d'avoir bien compris et, surtout, je ne suis pas certaine que cette sanction soit la bonne. L'avis sur cet amendement est donc défavorable.

A la suite de cette première réponse survient le rappel à l'ordre du représentant du gouvernement et ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, M.Patrick Kanner :

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Patrick Kanner, ministre: j'aborderai ces trois amendements avec sérieux, et sans suffisance, car le sujet évoqué par les sénateurs Gisèle Jourda et Dominique Bailly, que je salue, est important.

En essence, la critique de Mme. Gratel, rapporteur de la commission, est simple: l'aspect paradoxal des sanctions proposées dans le cadre de l'amendement. Ce défaut doit-il pour autant sonner nécessairement le glas de l'initiative en son entier? Ce refus apparaît un peu facile lorsque l'on sait que la négociation et le compromis sont un aspect fondamental du processus législatif, et sa présentation sommaire par le représentant de l'institution relativement négligente.

⁷⁰ Séance du 05/10/2016, compte-rendu intégral des débats, session ordinaire 2015-2016.

Le rappel à l'ordre du ministre, membre de la majorité tout comme les deux sénateurs concernés (et à la différence de Mme. Gratel, affiliée au groupe UDI) souligne davantage cet écart de conduite, fréquent dans les interactions conflictuelles des parlementaires aux tendances politiques opposées, mais particulièrement symptomatiques dans ce contexte d'une réponse minimale de l'institution à une proposition secondaire, jugée peu pertinente.

3/une rhétorique de la mise en place en dernière instance.

Les quelques situations que mes recherches m'ont permis d'identifier au cours desquelles la possibilité d'instaurer le vote obligatoire est réellement discutée, par-delà l'opposition d'emblée fondée sur les valeurs à laquelle la mesure peut-être sujette, c'est une rhétorique de la mise en place, jugée problématique, qui vient répondre à la persistance des parlementaires. Ces occurrences peuvent survenir notamment dans les cas de l'examen d'amendements ou autres interactions directes et lorsque l'un des représentants (commission, gouvernement) chargé de transmettre l'avis du groupe qu'ils représentent se montre enclin à développer la réponse en dépit des contraintes temporelles et de sélection. L'échange sus-mentionné à l'occasion du dépôt d'amendement par Gisèle Jourda et Dominique Bailly dans le cadre du projet de loi Égalité et Citoyenneté a finit par entraîner l'une de ces explications, qui nous servira de base d'analyse⁷¹:

M. Patrick Kanner, ministre: Le vote obligatoire en France soulève des difficultés, tant sous l'angle des principes – j'y reviendrai – que sur un plan pratique.

Un premier obstacle, peut-être le plus important, provient de la tradition politique française, laquelle résulte de notre texte fondamental, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Son article 6 dispose que « la loi est l'expression de la volonté générale » et que « tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation ». Voter constitue donc un droit, et quiconque possède un droit possède également celui de ne pas l'exercer. Je crains donc qu'un tel amendement, en cas d'adoption, ne passe pas la barre d'une éventuelle censure du Conseil constitutionnel. Mais beaucoup d'autres arguments peuvent être opposés au vote obligatoire. Pour ma part, je ne voudrais pas que l'on traite le grave symptôme de l'abstention, notamment chez les jeunes, par un remède qui n'aurait aucun effet sur la désaffection réelle et durable pour la participation aux élections.

⁷¹ Séance du 05/10/2016, compte-rendu intégral des débats, session ordinaire 2015-2016.

S'agissant d'une éventuelle mise à disposition de bulletins blancs, il ne faut pas laisser entendre aux électeurs que, du fait d'une telle mise à disposition, les bulletins blancs seraient comptabilisés. Ces votes sont décomptés, mais non comptabilisés, et comme cela a été rappelé, il est possible de voter blanc en glissant dans l'urne une enveloppe vide.

Ce contre-argumentaire se décline en deux dimensions, annoncées en guise d'introduction et constituant une réelle réponse politique qui, si elle ne remplit pas entièrement son ambition de verdict définitif, correspond tout du moins à un degré de considération minimal. Cette intervention présente plusieurs traits saillants, sur lesquelles nous allons à présent nous attarder: D'une part, un rappel assumé comme fondamental tenant à la tradition politique, qui bien qu'il soit considéré comme argument déjà décisif par M. Kanner («peut être le plus important»), ne satisfait pas entièrement en ce qu'il se présente de fait en partie comme une tautologie (cela ne s'est jamais fait... donc nous ne devrions pas le mettre en place). Toutefois, il est une dimension complémentaire à ce propos, tenant dans la référence à la Constitution en tant que garant d'un «esprit de la nation» qui, si il se présente comme un produit de l'histoire (pouvant à l'occasion être contourné, ainsi qu'en témoignent les réformes constitutionnelles envisagées ou implémentées), s'incarne également dans des garde-fous tels le veto du Conseil Constitutionnel.

D'autre part, et c'est là réellement l'argument par excellence opposé en dernier instance aux promoteurs du vote obligatoire, et ce depuis le XIX^{ème} siècle, une rhétorique de la mise en place d'une telle mesure, jugée tout particulièrement périlleuse, est utilisée pour clore le débat. La difficulté de concrétiser l'interdiction par l'identification des contrevenants et l'application de sanctions est considérée rédhibitoire, et des exemples faisant état de cette situation (Belgique, Grèce) pris à témoin en dépit de leurs résultats s'agissant du taux de participation.

A l'occasion de ces échanges, le représentant du gouvernement paraît toujours le plus disposé à traiter le sujet qui lui est présenté en profondeur, dans le cas de M.Patrick Kanner tout du moins, qui avait également réagi à l'amendement préalablement déposé à l'Assemblée Nationale par Jean-Noël Carpentier et Gilda Hobert dans des termes similaires, et ce bien qu'il s'était montré alors plus avare en explications, au gré d'un contexte différent (démarche de parlementaires moins proches politiquement, contexte de discussion plus contraignant). Il est également intéressant de constater que cette intervention même ne s'est pas présentée d'abord mais seulement en réponse tardive à la suite de la présentation d'un autre amendement par M.Arnaud Richard au sujet de la reconnaissance du vote blanc.

Néanmoins M. Kanner offre dans le cadre de son intervention un argument supplémentaire, tenant à l'appréhension même des possibilités de réforme⁷²:

Patrick Kanner: S'agissant de ces amendements comme de ceux qui suivront, je vous invite à ne pas réformer notre système électoral par à-coups successifs.

Il s'agit là du début de la réponse, et celle-ci reflète une perspective particulièrement intéressante pour la compréhension de l'interaction en présence. Confrontés à une mesure secondaire, le représentant du gouvernement invite d'emblée à ne pas vouloir changer le système politique à minima mais plutôt dans le cadre d'une réforme globale, davantage cohérente. Si cet argument peut être considéré comme une banale excuse pour écarter l'amendement (surtout au vu de la faible fréquence des réformes du système électoral), il n'en reste pas moins qu'il permet d'entrevoir une logique sous-jacente ayant le mérite d'expliquer le refus. Néanmoins, les réformes électorales mises en place avec appui des décideurs politiques ne suivent elles-mêmes pas cette logique et peuvent être qualifiées de «micro-mesures» (comptabilisation séparée du vote blanc, facilitation d'inscription sur les listes électorales).

L'entretien même de la thématique au sein de l'institution est somme toute d'une importance toute relative, celle-ci ne constituant pas un enjeu très clivant suscitant alternativement une adhésion ou un rejet de faible intensité. Si ce sous-investissement contraste avec les prises de positions intermittentes exprimées sur la scène publique, lieu d'une disproportion de l'importance réelle des objets et des discours, c'est que ces deux enceintes opèrent selon des logiques de fonctionnement radicalement différentes. Eu égard à cet état de fait il est cohérent que les initiatives successives des parlementaires en faveur du vote obligatoire débouchent sur autant d'impasses.

Au terme de cette première étape de notre raisonnement, il apparaît que l'instauration du vote obligatoire ne constitue pas à l'heure actuelle une priorité pour le corps des législateurs, et ce en dépit d'un investissement couvrant la quasi-totalité des forces politiques et d'une couverture régulière de la thématique de l'abstention par les médias.

C'est que ceux-ci effectuent, en parallèle des acteurs politiques de premier plan prenant position sur le sujet, ce qu'il convient d'appeler un entretien stratégique en réponse à un phénomène récurrent.

⁷² Deuxième séance du jeudi 30/06/2016, compte-rendu intégral, session ordinaire 2015-2016.

Au gré d'un calcul de type utilitariste dont nous estimons nullement qu'il ne contrevienne impérativement à une certaine sincérité idéologique, la plupart des représentants des forces politiques estiment nécessaire de condamner la non-participation en tant que mal contemporain quant au rapport des gouvernés à la chose politique sans pour autant vouloir assumer le coût individuel et collectif d'un investissement soutenu.

Survient alors le questionnement qui sous-tend l'évolution de notre réflexion, et qui impose la poursuite de notre étude : quant est-il alors des acteurs qui opèrent cet investissement ? En supposant que leur démarche découle d'un choix rationnel, une forme de logique doit s'appliquer à leurs actions perpétuées dans un contexte défavorable. Mais ce dernier ne peut-il évoluer en leur faveur ? Dans l'impossibilité de prédire l'avenir, notre seul recours est de nous en remettre à la mise en perspective du passé vis à vis du présent, soit d'initier un cheminement historique s'attachant aux événements, aux discours et aux idées qui ont caractérisé la considération de l'abstention par les décideurs politiques.

II/Dynamiques du vote obligatoire, entre passé et présent.

Afin de replacer la présente situation dans une perspective plus large, nous allons retracer le parcours historique du vote obligatoire, à la fois en ce qui concerne les événements et les idées véhiculées par les générations successives d'acteurs ayant pris part aux discussions à son sujet. Cet itinéraire prendra fin avec un examen des réformes ayant vu le jour dans plusieurs pays européens, tout particulièrement des circonstances ayant conduit à leur adoption. Il est à noter que cet effort concerne en premier lieu des exemples relativement proches à la fois géographiquement et culturellement de notre propre situation, et donc tout spécialement pertinents pour notre étude.

Ce moment passera par la constitution d'un panorama historique et philosophique, suivi de l'étude des contextes d'instauration dans les pays concernés. Ces entreprises ont comme résultat l'observation conjuguée d'une relativisation de l'importance du débat théorique et d'une mise en exergue des situations d'instabilités inhérentes à l'adoption de la mesure. Il semble alors inévitable de conclure sur la reconnaissance d'une faible probabilité de changement législatif en France au sein du présent système politique, interrogeant la logique des initiatives successives se perpétuant au sein des institutions.

A/ Un nécessaire recul historique.

1/les origines du vote obligatoire.

L'essai d'Anthoula Malkopoulou donne une idée assez précise des origines historiques du vote obligatoire, qu'en préface de mon panorama historique je vais à présent rappeler⁷³: l'idée est apparue, comme bon nombre des fondements de notre régime politique, sous la démocratie athénienne. Ainsi, Plutarque rapporte le projet de Solon, législateur des VI^{ème} et V^{ème} siècles avant JC, visant à contraindre les citoyens (soit une partie restreinte des personnes résidant alors dans la cité) à participer à la vie politique dans le but de parvenir à un consensus signifiant la cohésion et la paix sociale. Pour reprendre les termes d'Hannah Arendt, c'est là une mise en exergue de la *vita activa* aux dépens de la *vita contemplativa*⁷⁴.

⁷³ MALKOPOULOU Anthoula, *Democracy's duty: the history of political debates on compulsory voting*, Jyväskylä, University of Jyväskylä, 2011.

⁷⁴ ARENDT Hannah, *The Human Condition*, Chicago, University of Chicago Press, 1958.

A cette période apparaît la dénonciation des ce qui est déjà considéré comme des comportements inciviques, soit la non-participation à la gestion de la cité (pour beaucoup tant qu'ils n'y sont pas forcés), faisant notamment l'objet du mépris d'Aristophane dans *Les Acharniens*⁷⁵. En réponse à ces pratiques les autorités adoptaient alors des mesures radicales, telles le blocage des rues ne conduisant pas au lieu du vote (le Pnyx), voire en implémentant ce qui s'apparentait déjà à de réelles sanctions sous la forme d'une amende payée par les abstentionnistes. La philosophie antique rapporte également la valeur accordée au civisme, Platon postulant par exemple dans *La République* de la bouche de Socrate lui-même que «le plus grand châtement consiste à être gouverné par un plus méchant que soi, quand on ne veut pas gouverner soi-même»⁷⁶. Cette conception de la participation ne fait cependant pas l'unanimité, Aristote considérant le vote obligatoire comme une mesure élitiste, jugeant quant à lui que les autorités de la cité devraient à l'inverse récompenser les citoyens assidus, en particulier les plus pauvres d'entre eux.

La mesure continue à apparaître au niveau local au cours du Moyen-Âge: en 1340, Robert d'Anjou, alors roi de Naples mais aussi comte de Provence par son père, introduit l'obligation de vote pour les élections organisées dans la ville de Toulon dans le but de combattre l'abstention s'étant développée notamment à la suite du passage à une élection indirecte à deux degrés. Si il est fait référence à une forme d'obligation au vote dès le Vème siècle avant notre ère, ce n'est qu'à partir de l'émergence de l'État moderne (fin 17ème / 18ème siècle) que cette thématique est associée au scrutin de masse et qu'une inquiétude récurrente du personnel politique quant à l'abstention voit le jour au sein des systèmes politiques naissants, lieux de multiples expérimentations quand à la nature du régime et aux modalités de son fonctionnement. Proposée dans certains cahiers de doléances en 1789, l'instauration du vote obligatoire ne sera pas reprise par les premiers constitutionnalistes de notre pays, mais trouvera écho lors de la proclamation de la République batave, en 1798, dont les principaux tenants ont été inspirés par les idéaux de la Révolution. En France, les élections législatives de 1791 & 1792 apparaissent comme un point de départ adéquat pour étudier l'abstention et les réponses qui lui sont apportées. Ce premier scrutin, suffrage censitaire à deux degrés, mobilise moins d'un quart du collège électoral, tout comme celui de l'année suivante, premières élections au suffrage universel (masculin) de l'histoire de France, ne suscite pas l'adhésion d'une population encore non-politisée. Déjà des sanctions sont proposées, relevant de formes d'humiliation publique.

75 ARISTOPHANE, *Les Acharniens*, Athènes, 425apr. J.-C.

76 PLATON, *La République*, Athènes, 315apr. J.-C.

Au cours de la Restauration (suffrage censitaire), les modalités de l'abstention sont différentes et relèvent d'une stratégie délibérée des monarchistes Légitimistes visant à contester le régime en place, suscitant une intense polémique concernant le bien-fondé de celui-ci. Cet usage de l'abstention comme arme politique sera par la suite repris par d'autres acteurs de l'opposition à travers les âges.

2/le vote obligatoire de 1848 à 1939.

La seconde république voit les premiers scrutins de masse, avec l'appel aux urnes de plus de 9 millions de personnes et la participation effective de plus de 7 millions d'entre eux, soit 83,30% des électeurs. En dépit de ce succès d'estime pour le nouveau régime, on recense alors les premières propositions de lois appelant à l'instauration d'un vote obligatoire, telle celle du député Étienne en septembre 1848. Si l'activité des acteurs politiques concernant le vote obligatoire s'est depuis maintenue, avec certes des différences notables d'intensité, durant plus d'un siècle et demi, il serait faux de penser que celle-ci recouvre une même réalité sur l'ensemble de la période. En effet il est important de prendre en compte l'évolution des acteurs comme du contexte politique au cours du temps. Concernant ces initiatives initiales, elles sont l'œuvre de députés conservateurs désireux de pouvoir contrôler l'issue du suffrage universel, velléité réminiscente de scrupules à l'égard de l'instauration de ce mode de scrutin et paradoxale au vu des résultats des premières échéances au cours desquelles le Parti de l'Ordre devient successivement deuxième force politique du pays (avril 1848), fait élire Louis-Napoléon Bonaparte en tant que premier président de la République française (décembre 1848) puis obtient la majorité absolue à l'Assemblée nationale (mai 1849). Si les monarchistes continuent dans une certaine mesure de ne pas se rendre aux urnes, c'est encore davantage le cas des populations ouvrières qui sont pour la plupart non-inscrites sur les listes électorales. La classe bourgeoise constituant, directement ou indirectement (par le biais de l'influence des notables locaux sur les populations rurales) l'audience principale des stratégies d'enrôlement du personnel politique, vote majoritairement pour les partis conservateurs, à qui le scrutin universel profite donc dans un premier temps (les signes annonciateurs d'un retournement de conjoncture en 1850 conduisirent à l'instauration d'une restriction du collège électoral par la loi du 31 mai, abrogée à la suite du coup d'État du 2 décembre 1851). Au cours de la seconde moitié du 19ème siècle la politisation progressive de la population française, associée à la professionnalisation du personnel politique et au développement des acquis techniques hérités du suffrage censitaire, permettront l'enracinement du suffrage universel, s'accompagnant de taux de participation plus importants.

Sous le Second Empire, le système des candidatures officielles permet au pouvoir ne pas redouter outre mesure les résultats du scrutin : dès lors, la perspective de la lutte contre l'abstention change, s'apparentant à une dénonciation des opposants au régime pratiquant le boycott (pratique notamment théorisée par Proudhon en 1863 comme une forme de veto à la disposition des citoyens⁷⁷).

Aux premiers temps de la 3^{ème} république, le progressif renversement de tendance en faveur des républicains incite les conservateurs à se prononcer en faveur d'une obligation au vote ayant pour but de combattre l'abstention des contestataires monarchistes, dont beaucoup souhaitaient l'abolition du suffrage universel (et ce alors même que la participation des classes populaires est plus importante qu'auparavant). De plus, on constate de forts taux d'abstention s'expliquant en partie du fait de la déception liée à l'armistice et à la répression de la Commune. Six propositions de loi sont déposées de 1871 à 1875, dont deux du député conservateur Léopold Limayrac à la suite de l'instauration du vote obligatoire pour les sénateurs, démarche formulée dans des termes similaires à la loi nouvellement adoptée mais ne recueillant pas l'assentiment des législateurs de l'époque. Les suites de la crise du 16 mai 1877, marquée à la fois par l'arrivée au pouvoir des républicains et par une forte participation aux élections législatives tenues à la suite de la dissolution de la Chambre par le président MacMahon, débouchent sur la diversification de l'origine des propositions de loi visant à légiférer au sujet de l'abstention: en effet, si des initiatives provenant des rangs conservateurs (Droite Unie, bonapartistes) se perpétuent, la majorité de celles-ci sont à présent l'œuvre de députés progressistes. De ce fait on peut conclure:

1/que, si de 1871 à 2017 des hommes politiques dits «de droite» sont responsables de la majorité des 65 / 73 propositions de loi ayant trait à l'instauration du vote obligatoire (plus des deux tiers), ils n'en sont pas les seuls tenants.

2/qu'il existe, et cette dynamique tend à se répéter aujourd'hui, une réelle corrélation entre faction au pouvoir et celle étant la plus susceptible de voir ses membres présenter les propositions de loi susmentionnées.

Une fois n'est pas coutume, il est entendu que les majorités électorales cherchent souvent le moyen de pérenniser leur domination en réformant le mode de scrutin afin que celui-ci les avantage lors des prochaines échéances.

⁷⁷ PROUDHON Pierre-Joseph, *Les démocrates assermentés et les réfractaires*, Paris, 1863.

Ainsi, et ce fait est avéré par le différentiel de participation entre les élections législatives de 1876 et celles de 1877, où en réaction à la constitution d'un gouvernement progressiste les forces conservatrices du pays se mobilisent en masse (mais aussi en vain), la majorité des électeurs s'étant abstenus lors de ce second scrutin (environ 20% du collège électoral en présence) sont issus des classes populaires et donc tendanciellement plus à même de voter pour les partis progressistes (et ce même si en temps normal l'abstention défavorise à l'époque davantage les conservateurs). Cet investissement novateur est dès lors tout à fait cohérent. Fait historique remarquable, c'est alors que les membres de la gauche républicaine considèrent pour la première fois la problématique de l'abstention que sa prohibition est passée le plus près d'être adoptée au 19^{ème} siècle.

En effet, les propositions initiales allant dans ce sens, déposées par Bardoux en 1880, avaient reçu le soutien actif de Léon Gambetta, alors Président de la Chambre des Députés. L'échec de ces démarches apparaît alors paradoxal, même si la défiance croissante vis à vis de Gambetta, perçu par certains des membres de son propre camp comme ayant trop d'influence sur la vie politique nationale, pourrait l'expliquer. Les idées conservatrices font cependant leur chemin au sein des rangs républicains qui, placés dans une position inédite, adaptent ces dernières à leur propre philosophie de la citoyenneté, d'inspiration rousseauiste et kantienne, et revendiquent leurs velléités de législation au nom de la notion de «démocratie morale». L'instauration du vote obligatoire en Belgique en 1893 donne un nouveau souffle à ces initiatives, qui se présentent parfois sous des formes intermédiaires, telle la proposition de loi du député Louis en 1894 appelant à l'obligation d'inscription sur les listes électorales. De même, l'attitude des boulangistes relève également d'un paradoxe, alors que certains membres du groupe sont proches de la conception anarchiste (et donc de la notion de grève électorale / conceptualisée en tant que telle par Octave Mirbeau⁷⁸) tandis que d'autres s'approprient la posture conservatrice et souhaitent réprimer l'abstention. Les catholiques sont également susceptibles d'adopter cette pensée du fait de leur considération du vote en tant que «devoir sacré» incombant aux citoyens.

Au tournant du siècle, la thématique de la non-participation est toujours fortement considérée par les forces politiques, alors que conservateurs (afin de combattre l'abstention systémique d'une partie d'entre eux) et républicains (pour des modalités de contrôle électoral) se mobilisent successivement pour favoriser l'émergence d'une réflexion collective à ce sujet. Cependant, la thématique ne sera pas discutée à l'Assemblée de 1895 à 1919.

78 MIRBEAU Octave, « *La Grève des électeurs* », Le Figaro, 28 novembre 1888.

Des propositions issues de la droite et du centre-gauche sont émises régulièrement jusqu'au déclenchement de la Première Guerre Mondiale dont pour la première fois au Sénat, collaboration du vice-président de l'institution Maxime Lecomte et d'un sénateur issu des rangs de l'extrême-gauche, Louis Pauliat, en 1912 (de telles associations se reproduisirent au cours des décennies suivantes, avec notamment des propositions conjointes de députés de la gauche républicaine et du centre-droit, les forces centristes étant jusqu'à nos jours dans une position intermédiaire par rapport à ce sujet).

Après-guerre, l'exemple d'instauration du vote obligatoire en Europe (Pays-Bas, Grèce, Autriche) et ailleurs (Argentine, Australie) suscite un renouvellement d'intérêt au sein des instances parlementaires, associée à la crainte liée à la vague socialiste déferlant à travers le continent et suscitant une réelle adhésion politique de la part d'une frange importante de la population. Déjà en amont du conflit la thématique émergeait à nouveau, avec notamment la création d'une Ligue du Vote Obligatoire en 1914. En 1919 puis 1921, la matérialisation de la réforme est proche de survenir dans notre pays. La crise de 1929 relance les débats dans un contexte où le parlementarisme est remise en question de façon croissante et où la montée des partis fascistes incite les forces unies de la gauche républicaine (Front Populaire) à envisager de renforcer leur légitimité en légiférant contre l'abstention, le vote obligatoire pouvant représenter une solution à l'instabilité politique. A la suite du rapport Tremintin, en 1932 l'instauration du vote obligatoire est même adoptée par l'Assemblée lors d'un vote à main levée portant sur la réforme électorale, avant d'être rejetée par le Sénat et le texte amputé de cette mesure en conséquence d'un second rapport de Chéron.

3/le vote obligatoire depuis 1945.

Dès l'instauration du Gouvernement Provisoire de la République française, en 1944, les velléités de réforme électorale reprennent (dans un climat de contrôle retrouvé sur les institutions et de potentiel nouveau régime), avec deux propositions déposées, l'une en 1945 et l'autre en 1946. Il est intéressant de relever que le député de droite Joseph Denais, constamment sous mandature de 1945 à 1956, n'aura plus à posteriori d'initiatives semblables, et ce alors qu'il fera de nombreuses propositions en matière électorale portant notamment sur le livret électoral et la mise en place d'un scrutin proportionnel; ce parcours tend à renforcer l'hypothèse de l'importance du contexte pour les membres du corps politique quand à la lutte contre l'abstention (il ne soutiendra pas les mesures issues des rangs de son propre camp).

Quatre fois la thématique est évoquée à l'Assemblée sous la Quatrième République, dont trois propositions déposées par le député MRP Robert Bichet, entre 1950 & 1956, entrepreneur inlassable du vote obligatoire, sans succès toutefois (avant lui, le radical Gratien avait déposé trois propositions entre 1929 & 1934). Cette tendance se poursuivant jusqu'en 1959 (première année complète de la Cinquième République / deux propositions) fait partie d'une créativité législative plus large concernant la chose électorale, des propositions se succédant au gré des changements de scrutins pour réclamer tantôt l'instauration ou la restauration d'un scrutin majoritaire / uninominal, tantôt l'instauration ou la restauration d'un scrutin proportionnel / plurinominal; ces démarches vont également dans le sens d'une reconnaissance du vote blanc et de la mise en place du vote par procuration. Ces initiatives, souvent l'œuvre de députés plus ou moins marginalisés, restent souvent sans réponse, poussant certains de ces acteurs à réclamer le qualificatif d'urgence pour ces questions, véritable enjeu quant au traitement des problèmes politiques, ici systématiquement refusé.

Les formulations deviennent également un terrain d'un investissement pour le moins novateur pour ces acteurs, pouvant appeler à la répression sans caractère obligatoire pour autant (Charret) dans une tentative de spill-over ou tout simplement «invitant le gouvernement à prendre toutes les mesures nécessaires pour lutter contre l'abstention» (Genton), stratégie qui nous le verrons fera par la suite des émules.

Malgré cette activité, les propositions concernant le vote obligatoire cessent après 1959 et jusqu'en 1971, à l'exception de celle de Bernard, député de centre-droit, en 1964. L'enracinement des institutions de la Cinquième République générant un fort taux de participation (exception faite des élections présidentielles de 1969, au contexte particulier) et la vie politique française se concentrant donc sur d'autres problématiques. On pourrait penser que ce reflux s'est pérennisé en France au cours de la décennie suivante, le vote obligatoire étant remis en cause en Belgique, le système hybride en vigueur aux Pays-Bas (présence obligatoire au bureau de vote) étant abandonné en 1970 et la thématique s'essouffant dans la plupart des pays européens. Tel n'est pas le cas, et j'affirmerai même que la thématique bénéficie d'une attention accrue de 1971 à 1979 (point de vue paradoxal, Didier Maus ne relevant aucune proposition de loi allant dans ce sens entre 1971 et 2000⁷⁹; j'en ai moi-même compté 5 dans une perspective exclusive, dont 3 pour la seule décennie considérée). En effet 7 propositions de loi déposées sur la période réclament, non pas la prohibition de l'abstention, mais son sanctionnement par des contraintes financières ou symboliques.

⁷⁹ MAUS Didier, *Le vote obligatoire : une fausse bonne idée* [Rapport], 2015.

C'est à mon sens la résurgence des formulations alternatives ayant pour but de maximiser les chances d'acceptation de thématiques délaissées, le député Jacques Médecin proposant en vain l'instauration du vote obligatoire en 1973 avant d'opter pour une tournure de phrase insistant sur la répression de l'abstention deux ans plus tard. Il déposera en outre la seule proposition de loi de la décennie suivante en 1982, le sujet connaissant une réelle hibernation de 1979 à 1998 (en grande partie sans doute du fait de l'alternance). En dépit de cela, l'élan réformateur se poursuit, avec plusieurs initiatives allant dans le sens de l'inclusion d'une composante proportionnelle aux scrutins, de la reconnaissance du vote blanc à la mise en place du vote par procuration (loi organique adoptée en 1976), de la moralisation de la vie politique à l'inscription automatique sur les listes électorales (Piat, 1991 et 1993) puis au sujet de la parité (une proposition de Jean-Pierre Chevènement en 1994, deux de Muguette Jacquaint en 1994 et 1996). Ces exemples nous démontrent l'effet tantôt bénéfique et tantôt du contexte sur l'adoption d'une réforme électorale, le vote par procuration n'étant pas considéré dans un premier temps, tout comme la parité.

L'année 1998 représente un tournant dans le traitement de l'abstention par le personnel politique, et constitue, ainsi que nous l'avons évoqué en introduction, une borne chronologique pertinente en ce qui concerne l'analyse du contexte actuel; en effet, lors des élections régionales de mars le scrutin proportionnel à un tour empêche le dégagement d'une majorité absolue dans un grand nombre de régions et entraînent l'alliance controversée de cinq listes de droite avec le Front National, «vendredi noir» poussant par la suite de nombreux électeurs conservateurs à ne pas se mobiliser au second tour des élections cantonales ayant lieu peu après, quitte à laisser le champ libre à la gauche. A la suite de ces événements Charles Cova dépose la première proposition de loi ayant trait au vote obligatoire depuis 1982 et relance une dynamique de démarches systématiques à ce sujet à chaque scrutin marqué par une forte abstention, telles les élections européennes de 2000 (46,76 % de votants), le référendum du quinquennat (30,19 % de votants) ou, plus tard, les élections cantonales de 2004 (42,76 % de votants). L'accès au second tour des élections présidentielles de Jean-Marie Le Pen, à la suite du 21 avril 2002 où une grande partie des forces politiques, notamment à gauche, se disperse ou ne trouve pas d'écho dans les urnes, renforce ce climat de mise sur l'agenda politico-médiatique de la thématique et engendre une proposition de loi notoire, celle de Laurent Fabius en 2003 (la dernière provenant d'un député de gauche datait alors de 1934), soutenue notamment par Manuel Valls, futur premier ministre, ainsi que par son prédécesseur à ce poste Jean-Marc Ayrault et par celui qui reprendra à son compte la thématique en tant que président de l'Assemblée Nationale, Claude Bartolone.

Cette implication d'acteurs «mainstream» de la politique nationale en période post-électorale, par le biais de déclarations publiques ou de gestes symboliques (voire des changements d'avis, par exemple chez François Bayrou), contraste avec l'intérêt plus poussé d'acteurs moins légitimes qui défendent régulièrement leurs positions au sein des institutions, quitte à susciter rejet ou indifférence de la part de leurs pairs. Ces observations semblent alors rejoindre les réflexions en terme de «fenêtre d'opportunité politique» développées précédemment, selon les logiques englobantes mises au jour en première partie de cet essai. Cet aspect du jeu politique est aujourd'hui le trait saillant de la saisie de la thématique, plusieurs députés perpétuant son investissement parfois dans une démarche jusqu'au-boutiste en réaction à la non-réponse de la part des institutions, Jean-Pierre Grand déposant par exemple deux propositions de loi au Sénat (en plus de sa participation antérieure à une collaboration à l'Assemblée Nationale) avant de profiter des discussions sur la facilitation d'inscription sur les listes électorales (Pochon / 2015) pour forcer une prise de position sur le vote obligatoire et la reconnaissance du vote blanc (amendements rejetés). Cette démarche fut par la suite dupliquée par les sénateurs socialistes Gisèle Jourda et Dominique Bailly, à l'occasion du projet de loi Citoyenneté & Égalité (2016), ainsi que nous avons eu l'occasion de le décrire.

Enfin, le retour de la gauche au gouvernement a suscité un élargissement des débats portant sur la lutte contre l'abstention, François Hollande et Manuel Valls faisant publiquement allusion au sujet à la suite des élections départementales de 2015 et lançant ainsi un débat d'ampleur nationale, coïncidant également avec le rendu des rapports Bartolone et Larcher commandés à la suite des événements de janvier 2015, le premier s'attardant en partie sur la possibilité d'un vote obligatoire et le second sur les moyens de redéfinition des liens entre État républicain et Islam. En mars dernier, François de Rugy était devenu le premier député écologiste à déposer une proposition de loi appelant à la prohibition de l'abstention, les dernières en date émanant de Jean-Noël Carpentier, du Mouvement des Progressistes, et Stéphane Saint-André, du Parti Radical de Gauche. A l'heure actuelle, bien que le sujet ne soit plus une préoccupation principale au sein du champ politique, l'intérêt à son égard demeure et elle ne tarde pas à refaire surface dès que le contexte s'y prête, tout du moins en tant que point de programme (Nicolas Dupont-Aignan / Jean-Luc Mélenchon). En conclusion de ce panorama historique, on retrouve dans la situation actuelle des éléments ayant trait tant aux héritages passés concernant le jeu politique et les modalités de fonctionnement de l'institution législative qu'aux tendances conjoncturelles ayant trait au climat politico-social de notre pays et à l'évolution du métier d'homme politique au cours des dernières décennies.

B/ Une opposition idéologique d'arrière-plan.

En parallèle des interactions politiques émaillant l'histoire du vote obligatoire se déroulent des confrontations d'idées pouvant être réutilisés par les parlementaires défendant ou se plaçant en opposition de l'adoption d'une telle mesure.

1/un débat: vote droit vs vote fonction.

D'emblée, il apparaît que le débat opposant les acteurs favorables et les acteurs défavorables à l'instauration du vote obligatoire, et ce quel que soit le contexte national, peut être simplifié en des termes relevant d'une conception singulière tenant à la nature du vote: celui-ci est-il essentiellement un droit ou une fonction? Si cette controverse peut à première vue sembler triviale, de son issue auprès des décideurs politiques dépend à priori le potentiel de cette mesure, mais également possiblement l'évolution du mode de scrutin ou de l'étendue des citoyens concernés par le suffrage. Sommairement, les termes de la controverse se présentent ainsi : d'aucuns considèrent le vote comme un droit naturel et inaliénable à disposition des citoyens d'une démocratie, et dont ils peuvent choisir de faire ou de ne pas faire usage lors des échéances électorales; d'autres envisagent celui-ci comme ayant en premier lieu fonction de détermination des décideurs politiques par les gouvernés, opération ne s'avérant pleinement légitime que si elle implique la totalité ou presque des individus déclarés aptes à se prononcer, alors relégués au titre d'instruments de la souveraineté. Le juriste William Benessiano détaille les modalités de cette lutte d'initiés dans une tribune s'attachant à démontrer la faisabilité pratique de l'instauration du vote obligatoire⁸⁰:

-la théorie du vote-fonction, longtemps dominante, s'adapte mal à la démocratisation des régimes européens en ce qu'elle est souvent défendue par des personnes réfractaires au suffrage universel, tel l'Abbé Sieyès. La liberté des citoyens implique qu'ils détiennent des droits, le droit de vote s'apparentant alors à l'expression d'un consentement (la défense des libertés individuelles étant alors l'argument fondamental à l'encontre de la contrainte représentée par le vote obligatoire).

-la théorie du vote-droit, remontant au *Contrat Social* de Rousseau⁸¹, défend l'idée d'un droit de vote inaliénable; ce postulat ne signifie pas pourtant que tous ne devraient pas participer, car si la volonté générale fait loi le scrutin devrait être son expression, conception ne souffrant pas l'abstention.

80 BENESSIANO William, « Le vote obligatoire », *Revue française de droit constitutionnel*, 2005, vol. 61, n° 1.

81 ROUSSEAU Jean-Jacques, *Du Contrat Social*, Amsterdam, Marc-Michel Rey, 1762.

De plus, le vote-droit poussé à l'extrême est également absurde, puisque l'idée de priver un individu ayant fait l'objet d'une condamnation pénale serait alors impossible, et les incriminés seraient toujours en capacité de faire usage de leur droit de vote, peu importe l'infraction qu'ils auraient commise par ailleurs.

Une façon de surmonter cette opposition binaire est d'inclure dans une même appréhension ces deux dimensions du vote: l'auteur ainsi que de nombreux tenants de plusieurs disciplines amenés à se prononcer sur la question au cours des siècles ont opté pour la conception d'un vote au statut hybride, à la fois fonction sociale (ou, selon la formule reprise par Benessiano d'Auguste Adolph, «mandat social»⁸²) et droit naturel. Il existerait alors, pour les promoteurs du vote obligatoire, à la fois un droit et un devoir de vote. La première mention de ce dernier terme par un acteur politique est France est l'œuvre du député De L'Espinasse, en 1849, second dépositaire d'une proposition ayant trait au vote obligatoire (ne concernant que la présence au bureau du vote). Depuis, c'est devenu un vocable courant employé par les promoteurs du vote obligatoire. Cette seconde posture des partisans de la répression de l'abstention est le point de départ d'une complexification historique du dialogue, dont il serait superflu de présenter toutes les étapes. En lieu et place de cet inventaire nous allons présenter quelques aspects saillants de ces discussions.

2/des raffinements théoriques successifs.

Dans la pratique, le débat d'idées s'est traduit par des argumentaires souvent similaires présentés devant les institutions législatives ou au sein d'ouvrages dédiés, parfois en soutien à une initiative parlementaire comme ce fut le cas de l'étude de Félix Moreau, réalisée en parallèle d'une proposition de loi du député Gaston Guillemet en 1896⁸³. Le débat sur la nature du vote, semblable en cela à l'opposition primaire entre être et devenir extrapolé à partir de la philosophie des présocratiques, y est alors complexifiée jusqu'à atteindre un degré élevé de raffinement théorique, par le biais desquelles les conceptions préexistantes sont entremêlées, partiellement reprises et assorties d'éléments nouveaux. Dans certains cas, ce n'est pas tant la profondeur du raisonnement que sa provenance qui interpelle ; ainsi, le citoyen J. Grandjean qui transmet aux décideurs politiques un mémoire-pétition en 1883, développant un argumentaire particulièrement saisissant au sujet du vote obligatoire⁸⁴.

82 ADOLPH Auguste, *Le vote obligatoire*, Thèse pour le Doctorat, Faculté de Droit, Université de Paris, 1901.

83 MOREAU Félix, «*Le vote obligatoire : Principe et sanctions*», *Revue politique et parlementaire*, t.VII, 1896 p.36-69.

84 GRANDJEAN J., *Du vote obligatoire* [Rapport], 1883.

Le contexte de rédaction de cet essai est une hausse significative de l'abstention aux dernières élections législatives (en 1881), que l'auteur interprète comme faisant partie d'un déclin civilisationnel plus large (perte d'influence de la religion, hausse de la criminalité juvénile, divorces) témoignant d'une forme de décadence morale généralisée. La rhétorique de M. Grandjean s'appuie sur une métaphore filée de l'éducation, présente dès l'introduction du texte, par le biais d'un panel de citations accompagnées de statistiques : « *Le 28 Juin 1793, la Convention Nationale rendit un décret qui régla les devoirs des parents envers leurs enfants. L'allaitement maternel est formellement prescrit* ». Cette reprise de la notion du devoir chez les parents, issue d'un journal officiel des premiers temps de l'Assemblée, est ici destinée aux décideurs politiques et aux citoyens modèles, dont la tâche serait alors de contribuer à la mise en conformité du reste de la population. Nous ne disposons pas d'informations concernant l'identité sociale de M. Grandjean, éléments qui seuls pourraient nous permettre de déterminer les origines de sa motivation à s'investir à ce sujet, jusqu'à essayer de sensibiliser les législateurs et ainsi influencer sur le processus législatif. Il n'en demeure pas qu'il s'agit là d'une pratique peu commune, à une époque où les représentants d'intérêts issus de la société civile n'étaient pas aussi actifs qu'aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, cet exemple relève d'une extension de la portée du différend, au-delà des seules frontières du champ politique.

A la suite de l'intervention de Patrick Kanner au sujet de l'amendement Carpentier / Hobert (projet de loi Égalité & Citoyenneté), la prise de parole de Noël Mamère offre un complément d'information riche d'enseignements quant au niveau de complexité du discours pouvant être atteint dans le cadre du processus législatif à l'égard du vote obligatoire, bien que provenant d'un acteur dont la parole n'est pas représentative d'un jugement collectif mais seulement d'une opinion individuelle. Confronté au même constat de perte de qualité de la vie démocratique, il défend quant à lui un amendement porteur d'une solution alternative, expliquant sa position en tant que proche politiquement de Jean-Noël Carpentier, promoteur du vote obligatoire⁸⁵:

Noël Mamère: Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, proposer le vote obligatoire, c'est, sur un grand corps malade, vouloir soigner les effets, plutôt que les causes du mal. Si nous voulons éviter l'abstention, c'est à nous de nous rendre respectables et de donner le goût des urnes aux Français. Leur donner le goût des urnes, c'est arrêter de creuser le fossé qui sépare aujourd'hui les citoyens et les responsables politiques, cette brèche formidable dans laquelle est en train de s'engouffrer l'extrême droite.

85 Deuxième séance du jeudi 30/06/2016, compte-rendu intégral, session ordinaire 2015-2016.

Bertolt Brecht a écrit : « *Puisque le peuple vote contre le Gouvernement, il faut dissoudre le peuple*⁸⁶. » Nous n'allons pas rendre le vote obligatoire et obliger nos citoyens à se prononcer, alors qu'ils vont voter en traînant les pieds ! En revanche, nous sommes tout à fait favorables à la comptabilisation du vote blanc, parce qu'il est aussi une expression démocratique.

Noël Mamère s'attarde ici principalement sur ce qu'il considère comme une logique perverse liée à la volonté de répression de l'abstention, symbolisée par la formule empruntée au dramaturge allemand Bertolt Brecht. Cette réponse survient ici dans des circonstances pour le moins exceptionnelles, contrastant avec la rhétorique dominante employée en dernière instance par les représentants institutionnels, soit les obstacles à la mise en place du vote obligatoire. Elle n'en demeure pas moins un aperçu d'un état de fait constitutif de l'appréhension de cette réforme potentielle par la classe politique de notre pays, soit les différentes conceptions du fonctionnement du système démocratique mises au jour par la controverse. L'intervention de Noël Mamère, désireux de présenter une réponse détaillée à la proposition d'un collègue qu'il estime, représente une occasion unique de proposition de solutions alternatives pour juguler l'abstention.

En effet, c'est ce à quoi celui-ci s'attache en guise de conclusion :

*Pour répondre à notre collègue Jean-Noël Carpentier, avec qui je défendrai quelques amendements dans la suite de ce débat, la meilleure manière de donner le goût des urnes, c'est de donner le goût de l'engagement civique aux jeunes à partir de 16 ans. Ces jeunes ont déjà une responsabilité pénale proche de celle des jeunes de 18 ans, ils peuvent être présidents d'association et directeurs de publication. C'est la raison pour laquelle nous défendrons la majorité civile à 16 ans et le droit de vote à 16 ans*⁸⁷.

Cette mesure de substitut, l'avancée de l'âge de la majorité civile à 16 ans, est également une mesure régulièrement invoquée tant sur la scène médiatique que par certains acteurs politiques, et offre un contre-point tout particulièrement pertinent à notre réflexion. Ainsi, celui-ci indique que selon la perspective propre aux acteurs cherchant à améliorer le fonctionnement de notre système politique, ceux-ci peuvent développer des réponses très différentes à une même problématique.

86 BRECHT Bertolt, « *Die Lösung* » (1953), publiée pour la première fois dans le journal *Die Welt*, en 1959.

87 *Deuxième séance du jeudi 30/06/2016, compte-rendu intégral, session ordinaire 2015-2016.*

3/une importance à relativiser.

La pérennité du débat pourrait laisser à penser que sa résolution pourrait déboucher sur une considération quasi-définitive du vote obligatoire en tant qu'atout ou menace pour la démocratie, cependant une perspective historique montre qu'il n'en est rien, et que l'importance de ce dialogue récurrent concernant l'instauration de la mesure est à relativiser. L'étude des discours prononcés par les partisans et les opposants du vote obligatoire au cours des siècles et des régimes marque par sa relative uniformité: si le contexte voit l'intégration de références situées et que les arguments sont plus ou moins développés et caractérisés selon les individus ainsi que leur position au sein de l'espace politique, ce sont en définitive souvent les mêmes termes, formulations et rhétoriques que l'on retrouve. Ci-dessous, une comparaison sommaire de deux déclarations d'hier et d'aujourd'hui:

G.JOURDA / 2016: «Lorsque l'on est citoyen français, on a des droits, mais aussi des devoirs, et le plus fondamental de ces devoirs c'est celui de voter»⁸⁸.

BARDOUX / 1880: «Le droit de vote, sous l'empire du suffrage universel, a pour corrélatif le devoir de voter»⁸⁹.

Ainsi que l'étude des notices de propositions nous l'a indiqué, cette référence au «devoir de vote» est entrée dans le vocabulaire courant des acteurs du champ politique comme un lieu commun de la lutte contre l'abstention. Il est utilisé indifféremment par les représentants des principales tendances politiques et apparaît comme une prise position de simplificatrice persistant malgré toutes les constructions théoriques entreprises, tel le résidu d'une philosophie antique survivant aux architectures cognitives ayant émergées au gré de siècles successifs d'approfondissement des connaissances humaines.

Cet élément s'explique en partie par le fait que le débat, en dépit de l'intérêt intellectuel qu'il présente, se justifie principalement par la reprise qui peut en être faite par des acteurs aux intérêts politiques pratiques, soucieux de disposer de fondamentaux théoriques à présenter en appui aux mesures qu'ils préconisent, comme c'est toujours le cas aujourd'hui en préambule aux propositions de lois déposées et défendues devant les institutions.

⁸⁸ « 2 sénateurs veulent rendre le vote obligatoire », www.lefigaro.fr, 20/09/2016.

⁸⁹ *Journal Officiel*, annexe 2950 (13 juillet 1880), pp. 10940-10941; *Commission Report*, annexe 3043, p. 12073.

Historiquement, les débats suscités à l'occasion des controverses politiques sont souvent initiés et conclus sans résolution théorique véritable, selon l'adoption ou le rejet des initiatives qui y sont rattachées. C'est le cas par exemple lors de l'instauration de l'isoloir, au sujet de laquelle de nombreux arguments en défaveur se sont fait entendre (ainsi que relevé par Albert Hirschman⁹⁰), ceux-ci n'important pas tant que de conserver l'avantage procuré par le maintien de formes collectives de vote.

C/ Des contextes historiques d'instauration.

Le fait que le «passage à l'acte» que représente l'adoption du vote obligatoire ait eu lieu dans plusieurs pays géographiquement et politiquement proches en divers points de l'histoire récente m'incite à présent à considérer les autres contextes nationaux afin de dégager des éléments conjoncturels et structurels expliquant la différence d'issue (selon une logique proche de la dialectique situation révolutionnaire / issue révolutionnaire chez Charles Tilly⁹¹). En effet, il m'est apparu que des critères favorables à l'instauration devait préexister à la survenue de celle-ci, et je me suis par conséquent attaché à les mettre au jour. L'étude de l'adoption de telles mesures ainsi que de leur potentiel abandon (ou leur réforme) au cours du temps offre un aperçu révélateur des circonstances présidant à un tel changement.

1/une émergence de la thématique au tournant du siècle.

La thématique émerge progressivement au 19ème siècle, période originelle de constitution des systèmes démocratiques occidentaux, et aboutit au cas d'école de l'adoption de la mesure en Belgique, en parallèle de l'instauration du suffrage universel en 1893. Aux Pays-Bas, le vote obligatoire est adopté en 1917, au cours du premier conflit mondial. Cette mesure, ainsi que de nombreuses réformes ayant suivies en Europe et ailleurs (Australie, Grèce, Autriche) semblent répondre à l'instabilité politique de la période. Dès lors, il n'est pas étonnant qu'en France également ce contexte ait été particulièrement favorable, et l'instauration proche de devenir une réalité (cf. panorama historique, en 1932). Il apparaît cependant que notre système politique lui-même ait été la cause de cet échec, la chambre haute refusant alors la décision de la chambre basse.

90 HIRSCHMAN Albert O., *Exit, Voice and Loyalty: Responses to Decline in Firms, Organizations and States*, Cambridge, Harvard University Press, 1970.

91 TILLY Charles, *Les révolutions européennes: 1492-1992*, Paris, Seuil, coll. Faire l'Europe, 1993.

On peut supposer que ce fonctionnement ordinaire témoigne alors d'une trop grande stabilité du système, à même de susciter d'autres réponses à la montée des forces anti-républicaines, constat soutenu par le résultat des scrutins (à l'exemple de l'arrivée au pouvoir du Front Populaire en 1936, en filiation directe des événements de février 1934).

2/une dynamique de reflux.

A la suite de ces vagues d'instauration, le vote obligatoire fait l'objet d'un reflux progressif non seulement dans les pays ayant connu des discussions inachevées à son sujet, comme la France, mais aussi dans ceux où la mesure a fait l'objet d'une adoption en bonne et due forme.

Ce retournement de tendance s'explique par plusieurs facteurs, de la réalisation progressive des contraintes pratiques à l'application de la mesure au sein des pays concernés à l'évolution du fonctionnement des démocraties européennes au cours de la seconde moitié du 20^{ème} siècle. Ainsi, ces régimes se caractérisent après 1945 par une plus grande stabilité des institutions, au gré de l'établissement d'un régime démocratique durable, bénéficiant du cycle vertueux de l'économie mondiale d'après-guerre (France, RFA) ou de la présence d'un régime autoritaire au cours de plusieurs décennies (Espagne, Portugal), sans intégration de la réforme à la chute de ces derniers. De fait, c'est entre les années 1970 et 1990 que la mesure atteint son cours plancher, alors que les Pays-Bas abandonnent le système de présence obligatoire au bureau de vote instauré en 1917 et que les premiers débats concernant le retrait de la prohibition de l'abstention émergent en Belgique.

Si débat il y a, c'est que de même que les régimes connaissant de faibles taux de participation voient la multiplication de discours portant une volonté de remédier à la situation, les pays où la décision de légiférer a été prise en viennent parfois à regretter ce choix, notamment du fait de difficultés quant aux modalités de la prohibition. On réalise aisément ces difficultés de mise en œuvre au vu du grand nombre de cas pour lesquels les sanctions quant à la non-participation ne sont pas ou peu appliquées. En Belgique, la légère amende accompagnée d'une restriction partielle des droits civiques (concernant l'accès aux emplois publics, notamment) n'est que peu réclamée aux abstentionnistes ; cette application quasi-inexistante des sanctions devient par conséquent un argument récurrent des acteurs militant pour l'abrogation de l'obligation au vote. En Grèce, la loi en vigueur depuis 1926 et comportant une sanction non-financière (uniquement ciblée sur les aspects symboliques) connaît le même genre de délaissement.

Dans les faits, il apparaît donc que, loin de faire l'objet d'une répression systématique, l'abstention est davantage jugulée par la dimension préventive de la mesure. Ainsi, les chiffres de la participation sont bien supérieurs dans ces pays qu'ailleurs, témoignant d'une efficacité du vote obligatoire là où il est mis en place, alors que certains systèmes où celui-ci a été abrogé, tels les Pays-Bas ou le canton suisse de Vaud, sont revenus à des taux d'abstention importants.

3/des législations historiquement situées.

A l'observation plus poussée des législations adoptées et des contextes historiques de leur production concernant les pays européens, on discerne des facteurs rendant politiquement pertinente la proposition de l'instauration du vote obligatoire, mais surtout sa considération attentive par les décideurs politiques et institutions législatives au sein desquelles ils évoluent.

Ainsi, le cas belge demeure une configuration idéale pour relever les ajustements opérés par les détenteurs du pouvoir lors de la mise en place du suffrage universel, dont ils cherchent par tous les moyens à contrôler l'issue en tentant de réduire l'incertitude associée à l'ouverture du scrutin à l'ensemble d'une population aux caractéristiques dissemblables. À cette époque, l'élite politique est composée de conservateurs à confession majoritairement catholique. Le système électoral comporte un suffrage censitaire, mais la pression croissante des forces de l'opposition pousse la majorité à opter pour une nouvelle législation, élargissant celui-ci à l'ensemble de la population active masculine. Le corps électoral avait d'ores et déjà été élargi en 1883, preuve d'une volonté de garder le contrôle quant aux conséquences de la réforme.

Cet effort débouche sur l'instauration du vote obligatoire, considéré comme une garantie pour les conservateurs de rester au pouvoir en dépit des transformations du système. Il est intéressant de noter que la mesure était discutée depuis la création formelle du pays en 1830, à peine plus d'un demi-siècle auparavant, orientant notre réflexion vers la nécessité d'un contexte favorable de mise au point ou de bouleversement des institutions, au sein de laquelle la répression de l'abstention peut gagner considérablement en attractivité en ce qu'elle réduit l'incertitude liée au contenu des urnes. Enfin, à cette occasion la figure-repoussoir des promoteurs du vote obligatoire était la France, dont le fonctionnement du régime était critiqué du fait de forts taux d'abstention récurrents lors des échéances électorales, prélude à la reprise du modèle belge par les législateurs français au tournant du siècle.

L'exemple grec offre un second cas d'étude particulièrement pertinent en ce qu'il présente un contexte à la fois dissemblable en termes d'événements et de temporalité, mais relève d'une logique similaire concernant les modalités d'instauration de la mesure. Bénéficiant d'une constitution démocratique dès 1864 (avec suffrage universel masculin), le pays n'en demeure pas moins caractérisé par l'instabilité de son système politique, perturbé par une double césure culturelle (nombreuses minorités ethniques et religieuses) et politique. Cette dernière, matérialisée par l'opposition entre monarchistes et républicains, se poursuit lors des échéances électorales où chaque camp utilise l'abstention à son profit, boycottant les scrutins pressentis comme défavorables pour mieux contester leurs résultats par la suite. C'est dans ce contexte que la thématique vînt à émerger en Grèce à la suite de la popularisation de la thématique du vote obligatoire au début du 20ème siècle. La mesure fut adoptée une première fois en 1911, au gré de l'établissement d'une nouvelle constitution. Toutefois, l'ampleur du débat généré par cette clause au sein des élites politiques entraîna une rectification de la loi électorale pour spécifier que la prohibition de l'abstention pourrait éventuellement être mise en place, sans que cette possibilité ne soit reprise par la suite. Toutefois, la réforme fut intégrée durablement en septembre 1926, alors que les Vénizelistes (républicains libéraux, dont le leader historique est Eleftherios Venizelos, révolutionnaire crétois) s'imposent durablement face aux monarchistes et entreprennent d'empêcher l'opposition de délégitimer leurs victoires électorales par l'abstention. Il est à noter que cette évolution survient dans un contexte de crise politique particulièrement saillant, alors qu'une dictature militaire avait renversé le gouvernement l'année précédente (juin 1925-août 1926), et que le besoin d'une plus grande stabilité au sommet de l'État se faisait cruellement ressentir.

A l'aune de ces découvertes, on comprend dès lors que la reproductibilité d'un tel contexte d'instabilité nécessitant une réforme institutionnelle est très faible, tout du moins à court terme. Toutefois, certains facteurs récents amenant à une hausse de l'activité parlementaire concernant la mesure (hausse globale de l'abstention, remises en causes localisées du système politique) pourraient annoncer un changement de conjoncture et donc la mise en place potentielle d'une nouvelle dynamique concernant le vote obligatoire; pour l'heure ces orientations possibles ne se sont pas concrétisées, et on peut supposer que leur survenue ne soit pas envisageable à court ou à moyen terme dans la mesure où notre système politique demeurerait stable. L'asymétrie du bilan des pays ayant fait le choix de la répression constitue un facteur dissuasif (tel que les déclarations pré-citées de certains acteurs peuvent le laisser penser), n'invitant pas les législateurs de prendre le risque de tenter l'expérience.

Les exemples développés précédemment nous conduisent à reconnaître la nécessaire survenue de contextes historiques favorables à l'instauration du vote obligatoire, ces derniers ayant émergé au gré de la constitution des États modernes en seconde moitié du XIX^{ème} siècle, puis de façon plus aléatoire lors des périodes d'instabilité politiques concomitantes aux deux guerres mondiales du XX^{ème} siècle. Il est impossible de prédire ce que le futur nous réserve, et la prétention à relever d'une certaine scientificité ne saurait s'accompagner de telles entreprises de divination. Cependant, il est vrai qu'en l'état la reproduction d'un contexte politique pouvant entraîner une réforme générale de notre système politique paraît peu probable, et c'est dans cette optique que l'on peut s'interroger sur la rationalité des acteurs qui, en toute connaissance de cause semble-t-il, choisissent néanmoins de s'investir au sujet d'une éventualité aussi incertaine.

Confrontés à cette nouvelle impasse, nous parvenons à retrouver une certaine cohérence en nous en référant au discours des acteurs tout en observant les conditions dans lesquelles ils exercent leur activité. En effet, différentes logiques sous-tendent les comportements qu'ils adoptent, aspirant à ce que je qualifierais en tant que « succès paradoxal » se réalisant non pas dans une réussite immédiate mais dans la reconnaissance à posteriori d'une contribution indirecte à plus ou moins long terme, autant stratégie individuelle qu'effort collectif.

III/Des perspectives d'avenir, l'ambition d'un succès paradoxal.

Dans l'optique de surmonter cet ultime paradoxe, il est indispensable de s'en référer aux discours des acteurs et de prendre appui sur les connaissances préexistantes ayant trait aux tenants et aboutissants de leur activité (notamment les travaux de Marc Abélès). Ainsi, la considération des individus concernés nous permet de comprendre qu'ils sont porteurs d'une rationalité ancrée dans la logique des institutions, offrant une perspective englobante pertinente de l'environnement au sein duquel ils évoluent et perpétuent leurs pratiques.

Cette dernière étape est rendue possible à la fois par une analyse du matériel recueilli au cours d'entretiens et un retour attentif sur les divers documents (références littéraires) à notre disposition. Elle s'attache à comprendre les entreprises individuelles et collectives non pas en tant que déterminées par leur simple issue probable mais portant en elles-mêmes des gains pouvant s'incarner dans de nombreux bénéfices indirects rendus apparents par le travail d'enquête. Loin de s'incarner spécifiquement dans une thématique singulière, ceux-ci sont à mon sens constitutifs de la scène politique de notre pays, si ce n'est des modalités de fonctionnement de la démocratie représentative.

A/ Des démarches successives d'acteurs situés.

1/des caractéristiques sociales et politiques non-négligeables.

Antécédent indispensable à l'étude plus approfondie des ressorts de l'action des acteurs parlementaires, l'examen des caractéristiques sociales et politiques des 17 députés et sénateurs considérés par le vote obligatoire depuis 1998 apporte des éléments de compréhension de base : ainsi, la constitution d'un profil médian de l'échantillon en comparaison à celui des députés français tel que décrit dans un rapport de Luc Rouban pour le CEVIPOF (ne prenant pas en compte la dernière législature) offre une perspective singulière sur la place de ces élus au sein du champ politique⁹². Ces éléments nous enseignent que ces acteurs correspondent à bien des égards à une norme: ils sont issus en majorité des classes moyennes à supérieures, titulaires d'au moins un diplôme de l'enseignement supérieur (davantage représentatifs des fractions les plus diplômées de l'institution) et leur ancrage disciplinaire se situe préférentiellement (concerne une moitié d'entre eux) en droit, administration et études politiques.

92 ROUBAN LUC, *Sociologie politique des députés de la Vème république, 1958-2007* [Rapport], Paris, Sciences Po, Les Cahiers du CEVIPOF, 2011.

Concernant leurs caractéristiques politiques, ils sont plus de 88 % à ne pas avoir occupé de responsabilité partisane de premier plan au moment de leur première implication dans la thématique et à n'avoir pas fait partie d'un gouvernement, et ont pour beaucoup connu comme premier mandat une charge locale (conseil municipal notamment). Sans pouvoir être totalement assimilés au profil le plus commun des parlementaires contemporains, les parlementaires concernés sont donc suffisamment proches de par leurs caractéristiques sociales et politiques de la médiane des 577 députés pour que l'on puisse inférer des modalités de l'activité quotidienne de ceux-ci des postulats généraux qui s'avéreront valables dans la majorité des situations, à commencer par les différents niveaux de leur intégration au sein de l'institution.

2/l'acteur politique et son environnement.

Afin de saisir pleinement les tenants et les aboutissants du quotidien de la profession de parlementaire dans toute sa complexité, il est nécessaire de soumettre à examen les modalités des rapports de ces professionnels avec le groupe parlementaire au sein duquel ils sont affiliés, situation concernant 570 sur 577 d'entre eux (approximativement 98,8%) et apparaissant comme un prérequis au bon déroulement du mandat, comme nous le révèle le témoignage suivant :

F: M.de Mazières est apparenté LR, donc UMP à l'origine puis LR, ce qui facilite un peu les choses parce que lui il est Divers Droite, donc il a pris soin de s'apparenter à un groupe parlementaire pour pouvoir avoir l'occasion de s'appuyer sur un groupe ici à l'Assemblée, ce qui est comme même important. Quand on est non-inscrit, c'est compliqué de parler lors de l'examen des textes, donc là ça donne une assise et...

D: Une autorité, bien sur.

F: Voilà, donc LR on a un rapport avec le groupe, qui a lui-même des collaborateurs, et donc on peut s'appuyer sur le groupe assez aisément.⁹³

Chaque groupe dispose d'un nombre conscrit d'opportunités de s'exprimer, décomptées par occurrences ou par minutes en fonction de la taille de celui-ci. Dans ce contexte et en vertu des processus de sélection et de hiérarchisation stricts ayant cours lors du processus législatif, il apparaît nécessaire pour la quasi-totalité des acteurs parlementaires de se positionner sous l'étendard plus ou moins contraignant d'un groupe permettant d'être réellement opérationnel au sein de l'institution.

⁹³ Entretien #1, réalisé le 19/12/2016 avec Fabienne, Collaboratrice parlementaire.

Cette assise s'avère particulièrement confortable dans l'optique d'une tentative d'influence directe du processus parlementaire, constituant l'intégration au sein du groupe un véritable enjeu:

F: [...] On a plusieurs manières d'intervenir sur un texte, mais c'est pareil quand on est pas du domaine on a moins de légitimité et donc il faut «se battre au niveau du groupe», c'est là qu'il faut avoir de bonnes relations avec notre groupe, et puis après voilà ils font dans la mesure du possible aussi hein, quand on a vingt minutes on en a pas...⁹⁴

Tout en confirmant notre constat précédent, cette déclaration signifie une autre dimension de la gestion du positionnement au sein du groupe pour le parlementaire ; celui-ci s'apparente à une négociation permanente entre les convictions personnelles et le degré de compromis nécessaire à la cohérence de la structure, enjeu présent dès la décision du rapprochement. Ainsi, mon enquêtée me faisait part du fait que son député, M.de Mazières, avait hésité entre deux options s'offrant à lui, soit de rejoindre le groupe LR ou UDI (« en étant Divers Droite, il aurait pu être UDI aussi⁹⁵ »). Ayant préféré ce premier choix, on peut émettre l'hypothèse que la taille du rassemblement (et donc les possibilités d'expression) ait pu constituer un attrait, au mépris peut-être de la possibilité de se mettre en valeur plus facilement. Les relations du député avec son groupe parlementaire, la possibilité d'étendre son réseau au-delà de celui-ci, les potentielles collaborations avec des personnes idéologiquement proches, qu'elles soient membres du même ensemble partisan ou non, s'imposent comme tant de facteurs qui influent donc non seulement sur la considération des initiatives, mais aussi sur les opportunités d'amélioration de la position de l'élu au sein de l'institution (voire en dehors) à plus ou moins long terme.

3/des démarches stratégiquement pertinentes.

A la lumière de ces nouveaux éléments, il apparaît pertinent de revenir brièvement sur la catégorisation opérée précédemment, portant sur les propositions de loi déposées à l'Assemblée Nationale au sujet du vote obligatoire depuis 1998. En effet, cette reprise permet d'entrevoir les stratégies de positionnement révélatrices d'une rationalité propre aux acteurs en présence dans le cadre de l'activité parlementaire, sous-tendant une appréhension singulière de la thématique. L'importance du timing de l'activité parlementaire y transparaît également en tant qu'élément déterminant du déclenchement des processus de rédaction, d'intervention et de déposition.

⁹⁴ Entretien #1, réalisé le 19/12/2016 avec Fabienne, Collaboratrice parlementaire.

⁹⁵ Ibid.

Les premières propositions contemporaines, portant respectivement le nom de Charles Cova, Rudy Salles et Dominique Paillé, sont l'oeuvre de députés ne se retrouvant pas forcément dans la cohabitation gouvernementale au pouvoir (sous l'égide du premier ministre socialiste Lionel Jospin). Les chiffres de l'abstention aux élections de 1998 puis lors du référendum de 2000 se présentent alors comme des opportunités de développer une vision alternative au système politique en place.

L'exemple de Laurent Fabius se présente de même sous un jour nouveau en tenant compte de cette perspective, permettant encore davantage de regrouper les motivations entre acteurs de premier et de second plan de la scène politique, tout en distinguant les différentes modalités régissant leurs actions. Celui-ci fait partie des propositions ayant pour origine les événements de l'élection présidentielle de 2002, soit la présence au second tour du Front National corrélée au faible niveau de la participation, confirmé par les élections législatives immédiatement postérieures. Si ce contexte voit le renouvellement de certains investissements préalables (Charles Cova, Dominique Paillé), il se présente sous un jour nouveau pour le député socialiste, accusant le choc d'une défaite historique de son camp et impliquant en réponse une partie de celui-ci dans une initiative à vocation d'acte politique fondateur.

Alors que les protagonistes de notre troisième phase (ou « Nouvelle Garde ») relèvent davantage d'un entretien de la thématique par des acteurs revendiquant périodiquement leur intérêt pour la mesure à l'occasion de scrutins significatifs (élections européennes de 2004, élections cantonales de 2008 et 2011), à partir de 2015 ces démarches constituent des échos de cette première appropriation élargie de la réforme sous la Cinquième République. Celles-ci sont l'oeuvre de représentants de tendances minoritaires se caractérisant notamment par leur prise de position sur le sujet. Cette seconde analyse nous permet d'entrevoir une dimension importante du processus de prise de décision liée à l'activité parlementaire: l'effet déclencheur du facteur temps, ou *timing*.

En effet, les démarches surviennent invariablement lors de périodes considérées comme fastes ; concernant ce sujet, la justification du dépôt des propositions de lois par l'un de mes enquêtés m'est apparu assez révélatrice :

D : [...] J'imagine que dans l'idéal il y a beaucoup de propositions que vous aimeriez déposer, au final qu'est-ce qui limite le choix du sujet, de celle qui se matérialise réellement? Est-ce que c'est car il y a un investissement plus fort, ou...

F: Non, mais je pense que François de Mazières il sent les choses, il sent si une proposition peut être portée et soutenue. C'est à dire que sur les casernes il a senti que c'était le moment, bon c'était pas le moment puisqu'ils n'ont pas voté pour, mais il se disait que si ça avait été porté par la majorité ça aurait probablement... voilà⁹⁶.

La proposition de loi concernée, portant sur la rénovation des casernes, a été déposée peu après les attentats de novembre 2015, situation où, au vu de l'attention médiatique dont a fait l'objet le quotidien des forces de l'ordre et professions militaires, le passage à l'acte semblait tout particulièrement cohérent. Si importance du timing il y a, c'est que la démarche doit pouvoir bénéficier des meilleures circonstances de réception possibles afin de produire un maximum d'impact. Toutefois, et l'exemple cité ci-dessus correspond à cet état de fait, le ratio du nombre de textes défendus par rapport au nombre de textes adoptés est trop faible pour que cet élément justifie seul la poursuite des initiatives, non dans la perspective certaine d'un succès immédiat mais avec en tête les différents bénéfices pouvant justifier à terme l'engagement initial.

B/ Une projection vers d'autres enjeux.

Dans l'optique de suivre la logique de ce raisonnement, revenons brièvement sur les précédentes étapes de notre réflexion. Nous l'avons vu, pour un membre plus ou moins notoire du corps politique tel Laurent Fabius l'investissement de la thématique peut au moment propice se transformer en coup d'éclat politique, matérialisé par une proposition de loi. Plus récemment un acteur politique émergent, François De Rugy, a pu réutiliser une proposition de loi antérieure comme rhétorique électorale lors des primaires de la gauche et des écologistes; ainsi il a eu l'occasion de rappeler à tout un chacun sa position sur le sujet lors du premier débat télévisé organisé en vue du scrutin, comme le fera plus tard Jean-Luc Mélenchon lors du débat de premier tour organisé par TF1 entre les cinq principaux candidats. Qu'en est-il alors des parlementaires ordinaires, ceux dont le nom n'est pas connu du grand public et ne pouvant espérer dans l'immédiat et à court terme aucune nomination prestigieuse, aucune conquête électorale? Mon postulat de départ était que sûrement une rationalité devait présider à la volonté réitérée de ces acteurs de proposer des législations, même en sachant leurs chances de succès moindres. A présent nous allons tenter de déchiffrer les modalités de cette logique sous-jacente, ainsi que les tenants et les aboutissants de son expression.

⁹⁶ Entretien #1, réalisé le 19/12/2016 avec Fabienne, Collaboratrice parlementaire.

1/le rapport des acteurs à leurs pratiques.

Le propre de la considération des acteurs sociaux, en particulier de ceux dont l'activité nécessite l'incorporation de modes d'être ou d'agir dont les caractéristiques sont uniques, est qu'il convient de prendre en compte ce rapport des individus aux pratiques qui sont les leurs, relation qui si elle dénote irréductiblement d'une perception subjective donne une voie d'accès privilégiée à la constitution de leur perspective quant à leur position au sein de l'espace social et politique. Ainsi, j'ai tenté de suivre l'exemple d'Harold Garfinkel conseiller, en corollaire de ses réflexions sur les compréhensions d'arrière-plan (background understandings) et l'importance des affects sociaux dans le déroulement de la vie quotidienne, aux chercheurs qui seraient enclins à extrapoler à partir de ses travaux de ne pas considérer les acteurs sociaux en tant que «judgmental dopes» (souvent traduit par le terme «idiots»), c'est à dire de réhabiliter leur sens commun et d'en déterminer les fondements cognitifs⁹⁷. Dans le cadre de mon étude du milieu parlementaire, j'ai donc émis l'hypothèse d'une lucidité des députés concernés vis-à-vis du devenir probable des démarches législatives entreprises, et dont les chances de succès concernant le vote obligatoire s'avèrent extrêmement restreintes. Mon contact avec des collaborateurs parlementaires par le biais d'entretiens informatifs m'a confirmé l'existence de cette conscience aiguë des acteurs au sujet de leur situation, sous-tendant une rationalité des démarches menées sous leur égide, rationalité dont je n'ai fait que supposer dans un premier temps qu'elle ne tenait nullement à l'ambition d'un succès immédiate. A ce titre, les déclarations de mes enquêtés furent pour le moins explicites:

F: [...] De toute façon, on n'a tout de suite compris que rien ne passerait, donc euh... après on est lucides. Après les résultats sont là, on arrive pas à faire passer, ou si ça passe c'est de manière très marginale⁹⁸.

Cet usage du «on» de la part de mon enquêtée n'est pas sans importance: il reflète d'une conscience commune à l'ensemble des députés et personnels faisant opposition aux projets de la majorité gouvernementale. Il semblerait qu'il y ait, hormis circonstances exceptionnelles de coopération, peu de chances pour ces parlementaires (de droite comme de gauche selon les législatures) de faire aboutir les mesures qu'ils ambitionnent. Les citations suivantes nous renseignent sur le côté parfois irréductible de cette situation, même dans le cadre du travail en commission, où les oppositions partisans sont usuellement moins saillantes:

97 GARFINKEL Harold, *Studies in Ethnomethodology*, Englewood Cliffs, NJ, Prentice-Hall, 1967.

98 *Entretien #1, réalisé le 19/12/2016 avec Fabienne, Collaboratrice parlementaire.*

F: Mais il a voulu par exemple... il est vice-président en charge de la commission sur le jardin, et bien il a voulu faire une mission d'information sur le jardin, c'est à dire que... auditionner une cinquantaine de personnes, faire un rapport et puis ensuite que ce soit présenté à l'Assemblée, et en fait le président Bloche n'a pas voulu qu'il fasse cette mission d'information...

[...]

F: [...] C'est parce que c'était une idée de l'opposition que ça n'a pas marché⁹⁹.

Si ces remarques correspondent probablement en partie à une logique d'auto-victimisation présente parmi toute opposition politique, il n'empêche qu'elles reflètent également un état de fait réel, qui est celui des rapports de force, que ce soit entre parlementaires de la majorité et de l'opposition ou membres d'un même groupe, dissemblables de part leur ancienneté ou de la qualité perçue de leur activité, second élément dont nous allons à présent chercher à faire ressortir les modalités.

2/l'importance de la visibilité.

Si les initiatives persistent malgré la conscience des acteurs de leur peu de chance de réussite, c'est que celles-ci doivent comporter d'autres bénéfices ; dans ce contexte, la mauvaise fortune des députés de l'opposition peut être rapprochée des parlementaires s'attachant à des thématiques à l'insuccès notoire (pour les raisons conjoncturelles et structurelles précédemment abordées), parfois sur le long terme. Pour ceux-ci, l'exercice littéral de leur profession, soit la contribution au processus d'élaboration des lois, est compliqué par la position de faiblesse relative dans laquelle ils se trouvent : en effet, faire partie de l'opposition signifie être systématiquement mis en minorité, entraînant les constats d'impuissance que nous avons pu relever ci-dessus. Ces acteurs peuvent tout de même, et c'est ce que nous allons essayer de démontrer ci-après, tirer des bénéfices indirects de cette situation en tirant avantage de leur position et de leurs prérogatives, initiative parlementaire y compris, pour publiciser leur nom et leurs idées. Ce faisant, ils conservent l'ambition de parvenir à progresser au sein du champ politique, caractérisé par la lutte pour l'acquisition des positions de pouvoir (tel que conceptualisé par Pierre Bourdieu¹⁰⁰), en tirant profit de leurs investissements passés.

⁹⁹ *Ibid.*

¹⁰⁰ BOURDIEU Pierre, « La représentation politique: éléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1981, vol. 36, n° 1, pp. 3-24.

Demeurer visible au sein de l'institution est pour les parlementaires aussi important qu'il l'est pour les figures politiques majeures du pays de soigner leur image auprès des médias, de faire partie autant que possible de l'actualité, d'autant plus lors qu'approchent les échéances électorales. Pour les législateurs il s'agit également d'un souci régulier, et l'investissement d'une thématique nouvelle est pour ceux-ci, comme nous l'avons vu auparavant pour les acteurs de premier plan au sein de l'espace public, l'occasion de mettre en place une stratégie de distinction. Ici encore il n'est pas question de nécessairement remettre en cause la sincérité de l'investissement, mais de noter que la situation temporelle de celui-ci, ainsi que le font remarquer les collaborateurs contribuant eux-même à cette activité, ne saurait être négligée dans le cadre du processus de décision. Dès lors, si le succès en soi de l'opération n'est pas sans importance, il peut être relativisé eu égard à la nécessité d'exister, au sein de son groupe comme de l'institution, des élus locaux et même vis-à-vis des administrés et électeurs potentiels, par le biais des outils de communication à leur disposition (médias, site internet du député).

En effet, ces entreprises de médiatisation sont facilitées par les nombreux relais dont bénéficient les députés, qu'il s'agisse des plate-formes directement à leur disposition, tels leurs sites ou blogs respectifs, ou du relai des médias régionaux et locaux couvrant leur activité. Exemple de cette diffusion d'information, la tribune publiée par Jean-Noël Carpentier au moment du dépôt de sa proposition de loi, les différentes entrées de son blog ayant fonction de publicisation, de justification et de mise en cohérence de ses prises de position dans le cadre de son travail quotidien¹⁰¹. Pour certains acteurs dont la fonction donne rarement l'opportunité de faire les gros titres, telle la sénatrice Gisèle Jourda, l'implication active concernant des sujets clivants représente une aubaine. Ainsi, l'amendement défendu aux côtés de Dominique Bailly a fait l'objet d'une large considération, en particulier dans les pages des quotidiens régionaux concernés en premier lieu par son mandat (La Dépêche¹⁰², L'Indépendant¹⁰³). Mais l'exposition seule ne fait pas tout, encore faut-il qu'elle présente un profil favorable. En effet, pouvoir être présenté (ou se présenter soi-même) en tant que «bon député» et à l'inverse critiquer les législateurs porteurs de mauvaises pratiques est un réel bénéfice pour les parlementaires dans le cadre de leur activité quotidienne, et avec en ligne de mire la suite de leur carrière. Quels sont alors les facteurs constitutifs de la considération en tant que bon ou mauvais député?

101 « Reconnaître le vote blanc pour faire bouger notre système politique », publié sur www.jncarpentier.fr, 05/06/2016.

102 « Gisèle Jourda veut rendre le vote obligatoire », www.ladepeche.fr, 27/09/2016.

103 « Deux sénateurs PS dont l'autoise Gisèle Jourda veulent rendre le vote obligatoire », www.lindependant.fr, 20/09/2016.

Une fois encore, recueillir la parole des acteurs est un prérequis à la compréhension de cet aspect de leur pratique, et les collaborateurs parlementaires représentent un aperçu de cette perspective:

*C: Un député qui se pointe jamais, c'est comme en cours, il ne va pas... j'en sais rien, pour faire un rapprochement, un étudiant qui ne vient jamais en cours, quand à la fin du semestre il vient demander les cours parce qu'il a séché tout le temps et que il a bien envie de récupérer le cours de quelqu'un pour passer la partiel, ben on aura un peu de mal à les lui donner. C'est à peu près la même chose, un député qui vient une fois de temps en temps, qui a été élu finalement pour rester tranquille chez lui, évidemment que quand il vient... **alors oui, il y a une hiérarchie entre les autres et lui, il passera la plupart du temps après les autres**¹⁰⁴.*

Cette image du «bon député» semble comporter autant d'éléments réels que fantasmés: d'une part, il ne semble pas exister ni de parlementaire idéal répondant à tous les critères de bon comportement (assiduité, activité raisonnée et cohérence intégrale des positions) ni de député «fantôme» dont les manquements à certaines normes ne répondent à des logiques propres au positionnement unique de chaque député (mandats, rapports du groupe à l'institution).

Toutefois, l'existence d'organes de veille de l'activité parlementaire au sein même des institutions ainsi que la hiérarchisation décrite ce-dessus m'invite à adhérer à l'importance de présenter un jour favorable dans le but de maximiser les chances d'avancement dans la carrière politique (nullement garanties par une telle attitude); cette réputation du parlementaire, proclamée et mise en avant auprès des pairs comme des agents extérieurs (relais, élus locaux, administrés) se présente de façon caricaturale comme une dynamique de promotion des «bons élèves» et de condamnation des «mauvais élèves», reprise par les acteurs eux-mêmes. Cette sélection s'opère en outre dans le cadre d'autres hiérarchies précédemment évoquées structurant l'activité des groupes parlementaires, avec une prime à l'ancienneté et au statut. Les modalités d'exercice de la profession de parlementaire, rythme de travail soutenu (sans pour autant nécessairement «faire du chiffre»), image d'intégrité et fréquentation assidue des arènes législatives constituent autant de facteurs déterminants. Ces dimensions apparaissent dans les faits comme étant intrinsèquement liées, longévité et opportunités de carrière s'expliquant (tout du moins d'après une logique propre aux acteurs) par une rétribution d'un bon comportement, un certain crédit attribué par les pairs au sein de l'institution (sans pour autant constituer une garantie de promotion).

104 Entretien #2, réalisé le 20/12/2016 avec Charles-Antonin, Collaborateur parlementaire.

De fait, la réputation constitue tout de même l'une des composantes d'une série de facteurs ayant trait au long cours de l'activité politique, par rapport à laquelle les comportements antérieurs ont vocation à aboutir à des résultats positifs quant au devenir des personnes et des initiatives, crédit des engagements passés qu'il convient à présent de mettre au jour.

3/l'importance du passif: une diversité d'engagements stratégiques.

L'importance de se positionner sur le temps long de l'activité politique, avec en point de mire une potentielle alternance politique ou promotion interne, oriente la façon dont les acteurs de second plan considèrent leur activité. Cette logique sous-jacente transparait sans sollicitation particulière au sein du discours des personnes concernées:

F: Voilà, c'est frustrant et c'est vrai qu'on pourrait être démotivés. Mais bon, après on a des convictions, et puis c'est ce que je dis, on s'inscrit dans l'avenir, on le prépare¹⁰⁵.

Une demande d'explicitation concernant cette situation, en partant de la frustration que peuvent éprouver les parlementaires quant à l'échec de leurs propositions, donne des résultats probants en forme de réitération de cette rhétorique discursive fondamentale :

D: Il n'y pas un découragement, d'une certaine façon?

F: Non, il n'est pas comme ça, mais c'est vrai que c'est frustrant, quand on va...

D: Déposer un amendement, une proposition, quand on sait qu'il y a de grandes chances que ça ne donne rien au final?

F: Ben on s'inscrit surtout dans l'avenir¹⁰⁶.

S'inscrire dans l'avenir, telle est la conception résumant la posture politique à l'aune de laquelle se produisent les entreprises répétées de diffusion d'opinions minoritaires, destinées à être mise en défaut pour mieux réapparaître au moment opportun.

105 Entretien #1, réalisé le 19/12/2016 avec Fabienne, Collaboratrice parlementaire.

106 Ibid.

C: Quand on est dans l'opposition, on essaie déjà de faire barrage aux idées auxquelles on ne croit pas, et il y a deux choses, ça et la deuxième chose c'est de préparer l'avenir et donc la future majorité. Donc là on voit apparaître des textes ou des rapports par exemple qui sentent un petit peu le projet de loi sous la prochaine majorité¹⁰⁷.

Cette vision de long terme inclut non seulement la possibilité de concrétisation de projets politiques portés au cours des législatures précédentes une fois l'alternance politique consommée, mais également un engagement large portant sur différentes zones d'expertise du député, qu'elles soient préalables ou qu'elles fassent l'objet d'un apprentissage. L'investissement concerné a l'ambition de refléter à terme aux yeux des autres acteurs politiques (groupe parlementaire, ensemble du corps politique), mais aussi potentiellement des relais médiatiques et des administrés une personnalité politique s'incarnant dans des propositions à vocation de programme, d'ores et déjà défendues dans le cadre de l'activité parlementaire. A cet égard, l'exemple de François de Rugy est relativement pertinent, ayant fait usage du vote obligatoire comme stratégie de distinction au sein de l'institution en 2015 avant de s'en servir comme argument de campagne lors des élections primaires, devenu alors plus qu'un simple parlementaire. Celui-ci disposait certes de perspectives plus favorables que la plupart des élus de la chambre basse, pour autant ce cas d'ascension peut servir à entrevoir ce qu'ambitionnent un bon nombre de parlementaires ordinaires, selon les critères de possibilité qui leur sont propres. Ainsi, cet engagement n'était pas le seul que le député ait tenté ensuite de réintégrer à son programme : certaines confinent à sa base idéologique en tant qu'écologiste, telle l'automatisme du déclenchement de mesures d'urgence en cas de pics de pollution, d'autres sont tout comme l'obligation au vote des projets de réforme électorale, telles l'élection des députés au scrutin de liste et la représentation proportionnelle ou la réduction du nombre de députés à quatre cent cinquante.

On constate donc ici une réelle logique de diversification contenue dans ces propositions, logique qui se retrouve chez d'autres parlementaires préalablement cités, davantage représentatifs de la figure du parlementaire ordinaire: parmi eux, on peut notamment citer Charles Cova, dont les thématiques de prédilection incluent la défense, notamment le statut des vétérans ainsi que l'immigration, Dominique Paillé, dont le spectre des considérations va de la santé au recyclage et à la lutte contre les produits contrefaits; pour Thierry Lazaro, lutte anti-tabac et parjure constituent deux sujets d'engagement récurrents, alors qu'il s'agit pour Jean-Noël Carpentier de logement, d'éducation, d'emploi et d'opposition au TAFTA et au CETA.

¹⁰⁷ Entretien #2, réalisé le 20/12/2016 avec Charles-Antonin, Collaborateur parlementaire.

Ces quelques exemples nous apprennent que l'investissement de ces parlementaires répond à plusieurs critères: premièrement, la pré-connaissance d'un secteur d'activité par le biais d'une carrière antérieure, comme c'est le cas pour Charles Cova (ex-militaire) et Dominique Paillé (ex-directeur d'hôpital); l'orientation partisane joue également un rôle important, avec une attention plus soutenue liée à la sécurité (Charles Cova / Marc Bernier) chez les conservateurs et un plus grand souci quant à la cause environnementale (François de Rugy / Jean-Noël Carpentier) chez les progressistes. D'une manière générale, on peut supposer un intérêt plus probable pour les thématiques d'ordre, de valeurs et de tradition chez les uns, de justice sociale, de réforme et de développement chez les autres, du fait de l'historique respectif de ces tendances idéologiques. En résumé, les thématiques d'investissement ne sont pas choisies par hasard mais du fait d'une conjonction de facteurs favorables (spécialité, constitution d'une image cohérente), dans l'attente de bénéfices ultérieurs (réputation, importance du passif) pouvant se concrétiser en des atouts concurrentiels de types électoraux ou inter-personnels. Dans cette logique, le vote obligatoire se présente comme un engagement minimal, qui du fait de la faible conflictualité y étant associée n'implique pas grand risque pour la suite de la carrière tout en permettant à des acteurs souvent marginaux d'exister au sein des institutions. Ultime étape de cette élargissement de notre spectre d'étude, nous allons à présent nous intéresser à l'articulation de ces mécanismes au sein de notre système politique : quelles spécificités de celui-ci notre réflexion permet-elle de considérer ? Si le cas du vote obligatoire est représentatif de la scène politique, c'est qu'il met en relation les logiques médiatiques et les enjeux inhérents au champ politique, dans la perspective de changements s'inscrivant dans l'inertie même du fonctionnements des institutions.

C/ Une situation représentative de la scène politique.

1/la mise en scène de la vie politique.

Certains des éléments évoqués au cours des parties précédentes (importance de la scène médiatique, de l'image publique et du capital symbolique) nous ont orienté vers l'un des éléments constitutifs de notre scène politique, c'est à dire sa mise en scène permanente. Ce caractère représentatif s'effectue à plusieurs niveaux et selon des modalités qui peuvent grandement différer en fonction des institutions comme des acteurs impliqués. Premier facteur d'importance, immédiatement perceptible à la lecture du résumé ou le visionnage des retransmissions des séances de l'Assemblée, l'organisation constante et implicite d'un véritable «chahut parlementaire», selon la formule de Marc Abélès, élément fondamental de l'exercice du parlementarisme relevé dès l'origine de celui-ci¹⁰⁸.

108 ABÉLÈS Marc, *Le spectacle du pouvoir*, L'Herne, 2007.

En effet, la progressive politisation de la société française passe par la publicisation croissante de l'activité parlementaire, qui sous l'œil attentif d'une opinion publique fantasmée (et par le biais de ses représentants auto-proclamés, les médias de masse) se perpétue au sein de cette configuration. Cet aspect de la vie politique, voué à susciter l'intérêt citoyen pour la chose électorale qui elle seule peut légitimer les législateurs républicains, relève de ce que Georges Balandier nomme le pouvoir « sur scènes »¹⁰⁹. Si il y a représentation politique, il est un autre sens de ce terme qui s'applique à la situation de ces acteurs, soit la notion de représentation en tant que performance, notamment en usage dans le milieu des arts dramatiques. S'agissant de ces interactions, Marc Abélès fait la part entre rites consensuels, événements rythmant la vie politique et ne laissant usuellement pas de prise à l'opposition entre acteurs (à l'exemple des inaugurations et cérémonies à caractère mémoriel), et les rites d'affrontement suscitant au contraire celle-ci de façon explicite¹¹⁰ : débats sur les textes de loi, questions au gouvernement, autant d'interactions publicisées que tout à chacun peut suivre par le biais de la communication institutionnelle, bulletins parlementaires et chaîne de télévision dédiée. Cependant, cette mise en scène va s'articuler de façon différenciée selon les acteurs : de fait, les « dominants » de la scène politique nationale vont plus facilement pouvoir médiatiser leurs opinions et leurs actes, bénéficiant du relai soutenu de plusieurs médias à l'audience élargie. Leurs collègues moins renommés, par défaut d'expérience ou de réseau d'inter-connaissances, vont publiciser ces investissements d'une autre manière (travail au sein des institutions, présence en circonscription et utilisation des nouvelles technologies), avec des résultats plus aléatoires. Appliquée à notre objet, cette situation tend à produire la situation paradoxale constatée au cours de cette étude concernant la dissimilarité des logiques de fonctionnement des espaces médiatiques et des institutions législatives. Pour paradoxale qu'elle soit, elle relève pour autant d'une certaine rationalité, qu'une analyse des espaces de décision politiques nous laisse entrevoir.

2/des lieux du politique.

«Les vrais débats sont ailleurs¹¹¹» : cette formule désormais célèbre de Marc Abélès signifie que l'importance de la symbolique des institutions l'emporte souvent sur la réelle efficace des interactions les plus visibles qui s'y déroulent. Ces lieux du politique comportent des logiques d'organisation du processus législatif, à la frontière des entreprises politiques et du cadre structurant de la médiatisation de celles-ci.

¹⁰⁹ BALANDIER Georges, *Le pouvoir sur scènes*, Paris, Balland, 1980.

¹¹⁰ ABÉLÈS Marc, *Le spectacle du pouvoir*, L'Hermé, 2007.

¹¹¹ *Ibid.*

Ces influences connexes expliquent certains traits saillants dont nous avons d'ores et déjà mis au jour les modalités, qu'il s'agisse de facteurs tenant au fonctionnement de l'institution tels l'importance du temps et la hiérarchisation des thématiques, l'articulation de l'individu au collectif par l'entretien d'une image publique et la gestion des rapports avec le groupe et l'ensemble des acteurs du champ. Bien entendu, le processus législatif ne saurait avoir lieu sans le déroulement de toutes les étapes ritualisées qui constituent son avènement légitime, de l'examen des textes au dépôt des amendements, à l'Assemblée Nationale comme au Sénat, avec en point d'orgue les votes et ratifications qui seuls donnent force de loi.

Toutefois, il serait faux de penser que la prise de décision a lieu intégralement dans le cadre de cette activité semi-publique, en tant qu'une grande partie de l'exercice du pouvoir s'exerce en fait à la faveur de discussions informelles, réunions en petit comité et autres négociations qui, sans pour autant sortir du cadre légal et trouvant par ailleurs leur aboutissement aux yeux de tous, sont néanmoins essentielles au fonctionnement de notre appareil étatique. Dans le prolongement d'une réflexion sur la polysémie du terme d'acteur, ces lieux apparaissent comme les théâtres dans lesquels se produisent les performances, reconnues et assumées comme telles alors qu'elles sont à présent retransmises à la télévision (La Chaîne Parlementaire). Toutefois, il serait erroné de considérer cette symbolique du lieu comme un trait propre aux sociétés contemporaines, une sorte de déclin de l'institution ; en effet, depuis la démocratie athénienne il existe un lieu où se matérialise la gestion des affaires publiques par les citoyens, sans impératif que l'intégralité des interactions de nature politique s'y déroulent. La seule certitude est que ces espaces conscris sont ceux où le rapport de force finit par s'établir, que son issue soit partiellement pré-déterminée ou non. Ce processus suit son cours au gré de rendez-vous réguliers, tels la conférence des présidents ou la réunion des commissions ou groupes parlementaires, mais également de réunions plus informelles. D'une manière générale, celui-ci se caractérise par une certaine opacité, ainsi que le déclare l'un de mes enquêtés :

D : Vous m'avez parlé du cas où plusieurs députés souhaitent intervenir sur une même question, ou que beaucoup de thématiques ressortent, comment selon vous se fait la sélection dans ces cas-là?

*C: Alors, c'est réglé en réunion de groupe, donc le mardi matin. Après, je dois bien avouer que la réunion de groupe est pour moi quelque chose d'assez opaque, quand je dis cela **ce n'est pas forcément péjoratif c'est juste dire que les collaborateurs de députés n'ont pas le droit d'être présents**, ne sont pas conviés en fait¹¹².*

¹¹² Entretien #2, réalisé le 20/12/2016 avec Charles-Antonin, Collaborateur parlementaire.

Ainsi que celui-ci le mentionne à très juste titre, opacité ne signifie pas forcément un manque de transparence pouvant conduire à la suspicion, mais bel et bien la présence d'une machinerie de l'institution dont les rouages demeurent en partie inconnus à ceux n'ayant pas les attributions nécessaires pour y participer. La réalité du processus législatif demeure donc entourée d'un certain mystère, renforçant la forte symbolique attachée au lieu où sont produites les politiques destinées à infléchir les orientations majeures du pays.

3/un rapport particulier au changement.

En dernière instance, ces aspects essentiels de la structuration de la vie politique dans notre pays s'incarnent dans un certain rapport au changement, qu'il est nécessaire de saisir dans le but de comprendre les dynamiques d'évolution de la scène politique.

Un regard rétrospectif sur notre considération de l'importance du passif dans le cadre de l'activité politique nous permet de considérer que celle-ci se réalise à l'orée du changement, les institutions sujettes à l'inertie se transformant nécessairement du fait des générations successives d'acteurs qui garantissent leur pérennité:

D: Vous diriez qu'il y a une mémoire sur le long terme de qui a fait quoi dans la précédente législature?

C: Oui, c'est très important. Parce que les travaux qui ne «servent à rien» ne servent jamais à rien. On peut avoir l'impression que les rapports d'information s'accumulent sans qu'il ne se passe jamais rien, en fait les rapports d'information produits par les députés sont relus par des députés qui vont en fait faire une proposition de loi un jour ou l'autre, et ça c'est assez important¹¹³.

A mon sens, cette réflexion se présente comme le point névralgique de la compréhension des acteurs et de la façon dont s'organise leur pratique. En effet, sur le temps long des évolutions politiques ou au gré des différentes stratégies individuelles et collectives, il n'est rien, ou tout du moins peu de choses, qui ne s'accomplit en vain. Tous les refus comportent une utilité sous-jacente à celui qui en fait l'objet, logique qui seule permet d'expliquer la persistance des initiatives.

113 Entretien #2, réalisé le 20/12/2016 avec Charles-Antonin, Collaborateur parlementaire.

Si le brouillard qui entoure toujours le fonctionnement quotidien des institutions empêche parfois d'estimer à juste titre chaque motif, l'existence de ces derniers se constate par les attitudes de ceux qu'ils animent. Ces comportements, observables dans le temps chez une grande variété d'acteurs, dénotent d'une perspective spécifique liée au fonctionnement des régimes politiques contemporains, selon la logique de la maxime suivante née sous la plume de Marc Abélès : *Les évolutions ne peuvent se produire que si elles s'ancrent dans des permanences*¹¹⁴. Permanents, tels nous apparaissent les rapports de force institués et la logique des lieux de pouvoir au sein desquels ils se perpétuent.

Au fil des recompositions politiques, les fondamentaux demeurent, mais cette inertie, où constamment « le mort saisit le vif », selon la reprise par Pierre Bourdieu¹¹⁵ d'une expression de Karl Marx¹¹⁶, exprimant la pesanteur des structures historiques réifiées, est le terreau dans lequel s'enracinent les germes du changement à venir. Cet hypothétique résultat favorable, dont il nous est impossible d'envisager la probabilité ni la temporalité, suffit-il à restaurer la rationalité des acteurs en présence ? Oui, dans la mesure où les échelles de succès peuvent varier, de la promotion au sein du champ à la reprise par une nouvelles génération de parlementaires, et où la projection dans l'avenir ne signifie pas pour autant une perte de lucidité.

114 ABÉLÈS Marc, *Le spectacle du pouvoir*, L'Herne, 2007.

115 BOURDIEU Pierre, « *Les relations entre l'histoire réifiée et l'histoire incorporée* », Actes de la recherche en sciences sociales, vol.32, n°1, 1980, pp.3-14.

116 MARX Karl, *Das Kapital, Buch I: Der Produktionsprozess des Kapitals*, 1867.

Conclusion :

Si les évolutions s’ancrent dans des permanences, c’est que certaines situations sont vouées à se perpétuer jusqu’à ce que le moment soit propice pour une transformation radicale. Ces ruptures ne sont pas prétexte à développer une réflexion messianique quant à la survenue soudaine d’un changement radical, mais plutôt de considérer deux logiques complémentaires : la première, qu’un bouleversement majeur du système entraîne nécessairement une recomposition profonde du fonctionnement à venir de l’entité réformée ; la seconde, que les activités sous-jacentes ayant historiquement contribué à de tels événements sont celles-là même qui, insensiblement ou presque, entraînent l’émergence d’idées nouvelles. Ces dernières viennent éventuellement à concrétiser d’anciennes velléités inaugurant la mise au jour progressive d’une société en constante mutation.

L’abstention est un phénomène qui fait et fera encore couler beaucoup d’encre. D’aucuns accablent ceux qui en sont les tenants, regroupant dans une même catégorie les populations victimes de l’inégalité sociale face au vote (ou « cens caché », selon la formule de Daniel Gaxie¹¹⁷), étrangers aux dynamiques les plus élémentaires de la vie politique de notre pays, et les personnes qui, en toute connaissance de ces éléments, choisissent de refuser l’offre politique qui leur est proposée, par scepticisme, colère ou lassitude. Cette dichotomie entre abstentionnistes « hors » et « dans » le jeu politique, selon les termes d’Anne Muxel et Jérôme Jaffré¹¹⁸, n’est qu’une synthèse de la grande diversité de situations et de détresses que recouvre la non-participation. D’autres situations, en dépit d’appels à la participation récurrents, paraissent témoigner d’une quasi-résignation à un faible niveau de fréquentation des urnes ; telle se présente aujourd’hui la démocratie américaine, où près d’un électeur sur deux s’abstient de façon systématique (abstentionnisme permanent). Selon une étude comparée de Françoise Subileau et Marie-France Toinet¹¹⁹, cet état de fait est l’héritage d’une conception historiquement élitiste de la participation, où une *Power Elite* (selon le terme de Charles Wright Mills¹²⁰) économique, sociale et culturelle influence les gouvernants tandis que la majeure partie de la population se désintéresse des affaires publiques, d’autant plus lorsque celles-ci ne les concernent pas au premier chef.

117 GAXIE Daniel, *Le cens caché: inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Éditions du Seuil, 1978.

118 JAFFRÉ Jérôme et MUXEL Anne, « S’abstenir : hors du jeu ou dans le jeu politique ? », in Pierre BRÉCHON, Annie LAURENT et Pascal PERRINEAU (dir.), *Les cultures politiques des français*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000.

119 SUBILEAU Françoise et TOINET Marie-France, *Les chemins de l’abstention: une comparaison franco-américaine*, Paris, La Découverte, 1993.

120 MILLS Charles Wright, *The Power Elite*, Oxford University Press, 1956.

La non-participation se présente alors comme un mal irréductible, n'empêchant pas le fonctionnement général du système. Au sein même de notre société, le débat sempiternel ayant trait à l'abstention se poursuivra vraisemblablement au cours des élections à venir, le scrutin le plus récent à notre disposition en étant un remarquable exemple, alors qu'au cours de l'entre-deux tours de cette élection présidentielle se produisent presque en simultané deux mouvements d'orientation contraire : d'une part, de nombreux acteurs politiques et de la société civile cherchent à stimuler la participation en organisant un séminaire contre l'abstention à La Maison de la Chimie, à Paris, tandis que le philosophe Slavoj Žižek publie d'autre part un article sur le site du journal *The Independent*, appelant les électeurs français ne se reconnaissant pas dans le programme des deux candidats à ne pas se rendre aux urnes afin de ne pas légitimer un système politique jugé inopérant¹²¹. Cependant, la poursuite de cette controverse condamnée ou presque à ne pas connaître d'issue définitive n'en est pas moins, tous comme les acteurs des deux camps qui la font vivre, essentielle au fonctionnement de notre système politique, comme de nombreux autres discussions (mode de scrutin, circonscriptions) ayant trait à son fonctionnement. En conséquence, ma principale ambition au terme de cet essai est d'être parvenu à mettre au jour la rationalité respective de chacun des protagonistes investis au sujet du vote obligatoire et plus largement de la crise de la participation, articulant ces thématiques à leurs objectifs à plus ou moins long terme autant qu'à la cohérence interne de leur conception du monde.

La thématique traitée se présentait sous la forme d'une énigme : comment expliquer le rapport différencié des acteurs politiques face au phénomène de l'abstention ? Celui-ci semblait reposer sur un constat paradoxal, se matérialisant d'une part dans les appels à la répression sur fond de condamnation morale exprimés sur la scène publique, de l'autre sur un refus de faire aboutir les investissements parallèles à cette indignation, situations observées au gré de l'échec des propositions de loi portant sur le vote obligatoire. L'impasse à laquelle celles-ci aboutissent a fait l'objet ci-dessus d'un traitement en deux étapes : en premier lieu, le constat de l'existence de logiques contradictoires au sein des arènes médiatiques et du champ politique ; dans un second temps la mise au jour de contextes historiques favorables à l'adoption de mesures prohibitives concernant la non-participation. Dans le but de mettre en cohérence cet état de fait avec les entreprises individuelles et collectives se perpétuant en dépit d'une conjoncture défavorable, nous avons tenté d'appréhender les conditions de production de l'activité parlementaire. Cette compréhension nous aura permis de reconsidérer celle-ci en tant que composante d'une perspective globale de carrière, impliquant une variété d'engagements stratégiques faisant fi des échecs situés.

121 ŽIŽEK Slavoj, « *Don't believe the liberals – there is no real choice between Le Pen and Macron* », www.independent.co.uk, 03/05/2017.

Ce postulat ne revient nullement à affirmer que ces acteurs ne soutiennent pas réellement ces propositions, où que leur prise de position réponde uniquement à une conception utilitariste. Au contraire, ces engagements intègrent les convictions personnelles dans l'exercice quotidien de la profession de parlementaire, comportant des opportunités mais aussi des contraintes. Cette conception s'apparente à la considérations des rétributions symboliques du militantisme au sens de Daniel Gaxie¹²², c'est à dire de bénéfices indirects motivant l'investissement soutenu de l'individu ou du groupe, sans venir pour autant remettre en question la sincérité de l'engagement.

A l'issue de ce dossier, outre la meilleure compréhension à laquelle nous aspirons quant aux tenants et aboutissants du traitement de l'abstention par les acteurs politiques et de la considération du vote obligatoire par ces derniers, nous estimons pouvoir tirer plusieurs enseignements de ce cas et les appliquer au fonctionnement global de nos institutions politiques. Dans cette optique, nous réitérons par ailleurs plusieurs apports d'analyses antérieures ayant trait à la scène parlementaire : l'analyse différenciée des textes qui y est opérée, les enjeux de positionnement des protagonistes qui y évoluent et la mise en scène permanente qui la caractérisent, tant de traits dont nous ne pouvons que prétendre avoir appliqués à une nouvelle thématique. Toutefois, il est au moins une modalité auquel notre sujet s'applique tout particulièrement, soit les dynamiques d'évolution paradoxales se perpétuant au sein des systèmes politiques contemporains. Ces derniers, moins concernés que leurs prédécesseurs par les recompositions brutales, se caractérisent au premier titre par une certaine inertie empêchant la survenue de changements importants à court terme. Notre étude illustre ce fait dans le constat d'une impossibilité de faire progresser les velléités de réforme au sujet du vote obligatoire en dépit d'un soutien de représentants de la majorité des forces politiques et d'une partie importante de la population. Cet état de fait, voué à persister en l'absence de contexte favorable, n'en signifie pas moins que le système politique continue à évoluer.

Les ressorts de ces transformations progressives, auxquelles notre réflexion nous donne accès en dernière instance, peuvent être considérés comme suit : un investissement multiple de la part des acteurs politiques, portant sur des thématiques saillantes identifiées en tant que problèmes publics et réformes souhaitables (relayées par des entités influentes de la société civile et / ou par les médias de masse). D'ores et déjà nous avons constaté la rationalité sous-jacente à ces engagements, qui contribuent à faire advenir les changements en germe dans les interactions sociales à grande échelle.

122 GAXIE Daniel, « Rétributions du militantisme et paradoxes de l'action collective », *Swiss Political Science Review*, 2005, vol. 11, n° 1, pp. 157-188.

Spéculer plus avant quant aux modalités et à la forme que peuvent revêtir ces changements nous entraînerait sur le terrain de la philosophie politique, et donc nous éloignerait de l'ambition scientifique qui est la notre. Aussi, contentons-nous de nuancer notre propos en observant que, si certaines inflexions localisées de notre système politique peuvent être analysées à l'aune de ces principes (interdiction de la peine de mort, mariage pour tous), notamment au niveau électoral (reconnaissance du vote blanc, mise en place du vote par procuration), il est impossible de nous départir en tirant des conclusions de ces événements d'un biais téléologique. Nous laisserons donc ces conjectures au soin de travaux postérieurs.

Bibliographie:

1/Sources

Essais académiques:

MALKOPOULOU Anthoula, *Democracy's duty: the history of political debates on compulsory voting*, Jyväskylä, University of Jyväskylä, 2011.

MALKOPOULOU Anthoula, *The History of Compulsory Voting in Europe: Democracy's Duty?*, London & New York, Routledge, 2014.

Imprimés à valeur de source:

BARTOLONE Claude, *Libérer l'engagement des français et refonder le lien civique [Rapport]*, 2015.

CEVIPOF, *L'enquête électorale française: comprendre 2017 [Rapport]*, 2016.

DE RUGY François, « *De Rugby 2017: projet pour une France de tous les progrès.pdf* », 2017.

GRANDJEAN J., *Du vote obligatoire [Rapport]*, 1883.

MAUS Didier, *Le vote obligatoire : une fausse bonne idée [Rapport]*, 2015.

ROUBAN Luc, *Sociologie politique des députés de la Vème république, 1958-2007 [Rapport]*, Paris, Sciences Po, Les Cahiers du CEVIPOF, 2011.

Archives:

Presse et autres médias (dans l'ordre chronologique)

« *Les socialistes Claude Bartolone et Jean-Christophe Cambadélis favorables au vote obligatoire qui pourrait être "une piste" contre le FN* », lelab.europe1.fr, 15/03/2015.

« *Face à l'abstentionnisme, faut-il rendre obligatoire le vote en France?* », www.humanite.fr, 27/03/2015.

« *Et si le vote obligatoire était une fausse bonne idée?* », www.slate.fr, 28/03/2015.

« *Vote obligatoire: une majorité de Français serait favorable* », www.lexpress.fr, 15/04/2015.

Interview de Chantal Jouanno, diffusée en direct sur la chaîne France 2, le 16/04/2015 ; compilé sur www.leparisien.fr.

Interview de Michel Sapin, radiodiffusée sur France Info, le 16/04/2015 ; compilé sur www.leparisien.fr.

« *Vote obligatoire : «Ce n'est pas une bonne idée» pour Bayrou* », www.leparisien.fr, 16/04/2015.

« *La stupidité du vote obligatoire : vers une démocratie punitive ?* », www.agoravox.fr, 21/04/2015.

« *Élections régionales : quelles solutions pour contrer l'abstention ?* », www.lemonde.fr, 11/12/2015.

« *Vu de Belgique. Faut-il supprimer le vote obligatoire ?* », www.lemonde.fr, 08/09/2016.

« *2 sénateurs veulent rendre le vote obligatoire* », www.lefigaro.fr, 20/09/2016.

« Deux sénateurs PS dont l'autoise Gisèle Jourda veulent rendre le vote obligatoire », www.lindependant.fr, 20/09/2016.

« Gisèle Jourda veut rendre le vote obligatoire », www.ladepeche.fr, 27/09/2016.

Blogs

« Reconnaître le vote blanc pour faire bouger notre système politique », publié sur www.jncarpentier.fr, 05/06/2016.

SAGALOVITSCH Laurent, « Abstention, piège à cons », www.slate.fr, 28/04/2017.

ZIZEK Slavoj, « Don't believe the liberals – there is no real choice between Le Pen and Macron », www.independent.co.uk, 03/05/2017.

Archives de l'Assemblée Nationale

Deuxième séance du jeudi 30/06/2016, compte-rendu intégral, session ordinaire 2015-2016.

Journal Officiel, annexe 2950 (13 juillet 1880), pp. 10940-10941; Commission Report, annexe 3043, p. 12073.

Proposition de loi n°861, 11ème législature, M.Charles Cova, 28/04/1998.

Proposition de loi n°2430, 11ème législature, M.Rudy Salles, 30/05/2000.

Proposition de loi n°2642, 11ème législature, M. Dominique Paillé, 18/10/2000.

Proposition de loi n°486, 12ème législature, M. Dominique Paillé, 18/12/2002.

Proposition de loi n°547, 12ème législature, M. Laurent Fabius, 16/01/2003.

Proposition de loi n°596, 12ème législature, M. Charles Cova, 04/02/2003.

Proposition de loi n°1698, 12ème législature, M. Christian Jeanjean, 23/06/2004.

Proposition de loi n°839, 13ème législature, M. Michel Diefenbacher, 24/04/2008.

Proposition de loi n°3367, 13ème législature, M. Thierry Lazaro, 13/04/2011.

Proposition de loi n°3535, 13ème législature, M. Rudy Salles, 15/06/2011.

Proposition de loi n°3673, 13ème législature, M. Rudy Salles, 18/07/2011.

Proposition de loi n°3781, 13ème législature, Ms. Marc Bernier, Guy Geoffroy et Michel Raison, 29/02/2011.

Proposition de loi n°3836, 13ème législature, Ms. Marc Bernier, Guy Geoffroy, Jean-Pierre Grand et Michel Raison, 18/10/2011.

Proposition de loi n°692, 14ème législature, M. Thierry Lazaro, 06/02/2013.

Proposition de loi n°2661, 14ème législature, M. François De Rugy, 18/03/2015.

Proposition de loi n°4385, 14ème législature, M. Stéphane St.André, 18/01/2017.

Rapport législatif n°564, 12ème législature, M. Jean-Pierre Abelin, 22/01/2003.

Répertoire d'archives des deux Assemblées nationales constituantes et de la Quatrième République (1945-1958) ; www.archivesnationales.culture.gouv.fr.

Tables d'archives de l'Assemblée Nationale (1958-2008) ; www.assemblee-nationale.fr.

Archives du Sénat

Amendements n°57,58 et 59 au projet de loi Égalité et Citoyenneté, Ms. Gisèle Jourda et Dominique Bailly, 04/10/2016.

Proposition de loi n°591, Période 2011-2014, M. Roland Povinelli, 06/06/2014.

Proposition de loi n°8, Période 2014-2017, M. Jean-Pierre Grand, 05/10/2015.

Proposition de loi n°9, Période 2014-2017, M. Jean-Pierre Grand, 05/10/2015.

Séance du 05/10/2016, compte-rendu intégral des débats, session ordinaire 2015-2016.

Autres documents institutionnels

Note de synthèse LC121, www.senat.fr, section des études de législation comparée.

UK'S ELECTORAL COMMISSION, *Compulsory voting around the world [Rapport]*, 2006.

Matériel empirique supplémentaire:

Registre des propositions déposées à l'Assemblée Nationale au sujet du vote obligatoire et de la lutte contre l'abstention, 1848-2017 ; recueil des quelques initiatives pertinentes déposées au Sénat.

Entretien #1, réalisé le 19/12/2016 avec Fabienne, Collaboratrice parlementaire.

Entretien #2, réalisé le 20/12/2016 avec Charles-Antonin, Collaborateur parlementaire.

2/Références bibliographiques

2.1/Ouvrages généralistes

Sociologie Politique

BOURDIEU Pierre, « Les relations entre l'histoire réifiée et l'histoire incorporée », Actes de la recherche en sciences sociales, vol.32, n°1, 1980, pp.3-14.

BOURDIEU Pierre, « La représentation politique: éléments pour une théorie du champ politique », Actes de la recherche en sciences sociales, 1981, vol. 36, n° 1, pp. 3-24.

DAHL Robert Alan, *Democracy and its Critics*, New Haven, Yale University Press, 1989.

DÉLOYE Yves, *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte, 2007.

GARFINKEL Harold, *Studies in Ethnomethodology*, Englewood Cliffs, NJ, Prentice-Hall, 1967.

LACROIX Bernard, « Ordre politique et ordre social. Objectivisme, objectivation et analyse politique », in GRAWITZ Madeleine et LECA Jean (dir.), *Traité de science politique*, t.1, Paris, PUF, 1985.

MAYER Nonna, *Sociologie des comportements politiques*, Paris, Armand Colin, 2010.

OFFERLÉ Michel, *Les partis politiques*, Paris, Presses universitaires de France, 1987.

Philosophie Politique

ARENDT Hannah, *The Human Condition*, Chicago, University of Chicago Press, 1958.

MARX Karl, *Das Kapital, Buch I: Der Produktionsprozess des Kapitals*, 1867.

MIRBEAU Octave, « La Grève des électeurs », *Le Figaro*, 28 novembre 1888.

PLATON, *La République*, Athènes, 315apr. J.-C.

PROUDHON PIERRE-JOSEPH, *LES DÉMOCRATES ASSERMENTÉS ET LES RÉFRACTAIRES*, Paris, 1863.

ROUSSEAU Jean-Jacques, *Du Contrat Social*, Amsterdam, Marc-Michel Rey, 1762.

Divers

ARISTOPHANE, *Les Acharniens*, Athènes, 425apr. J.-C.

BRECHT Bertolt, « Die Lösung » (1953), publiée pour la première fois dans le journal *Die Welt*, en 1959.

GARFINKEL Harold, *Studies in Ethnomethodology*, Englewood Cliffs, NJ, Prentice-Hall, 1967.

MILLS Charles Wright, *The Power Elite*, Oxford University Press, 1956.

TILLY Charles, *Les révolutions européennes: 1492-1992*, Paris, Seuil, coll. *Faire l'Europe*, 1993.

2.2/Ouvrages spécialisés - références principales

Sociologie Électorale

DÉLOYE Yves et IHL Olivier, *L'Acte de Vote*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008.

GARRIGOU Alain, *Le vote et la vertu : comment les français sont devenus électeurs*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1992.

LEHINGUE Patrick, *Le vote. Approche sociologique de l'institution et des comportements électoraux*, Paris, La Découverte, 2011.

REIF Karlheinz et SCHMITT Hermann, « Nine second order national elections : a conceptual framework for the analysis or european election results », *European Journal of Political Research*, 1980, vol. 8, n° 1, pp. 3-44.

Sociologie de la Participation

BRACONNIER Céline et DORMAGEN Jean-Yves, *La démocratie de l'abstention: aux origines de la démobilisation électorale en milieu populaire*, Paris, Gallimard, 2007.

BRACONNIER Céline, « Voter ensemble. Dispositifs informels de mobilisation et compensation des inégalités de politisation », in *La politique sans en avoir l'air: aspects de la politique informelle, XIXème-XXème siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012.

GAXIE Daniel, *Le cens caché: inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Éditions du Seuil, 1978.

GAXIE Daniel, « Rétributions du militantisme et paradoxes de l'action collective », *Swiss Political Science Review*, 2005, vol. 11, n° 1, pp. 157-188.

HIRSCHMAN Albert O., *Exit, Voice and Loyalty: Responses to Decline in Firms, Organizations and States*, Cambridge, Harvard University Press, 1970.

JAFFRÉ Jérôme et MUXEL Anne, « S'abstenir : hors du jeu ou dans le jeu politique ? », in Pierre BRÉCHON, Annie LAURENT et Pascal PERRINEAU (dir.), *Les cultures politiques des français*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000.

LANCELOT Alain, *L'Abstentionnisme Electoral en France*, Paris, Armand Colin, 1968.

SUBILEAU Françoise et TOINET Marie-France, *Les chemins de l'abstention: une comparaison franco-américaine*, Paris, La Découverte, 1993.

Vote Obligatoire

ADOLPH Auguste, *Le vote obligatoire*, Thèse pour le Doctorat, Faculté de Droit, Université de Paris, 1901.

BENESSIANO William, « Le vote obligatoire », *Revue française de droit constitutionnel*, 2005, vol. 61, n° 1.

BIRCH Sarah, *Full Participation : A Comparative Study of Compulsory Voting*, Manchester, Manchester University Press, 2013.

COUDEVILLE Olivier, *Le vote obligatoire en France : que se passerait-il si tout le monde votait ?*, Paris, IEP Paris, 2006.

MALKOPOULOU Anthoula, *Democracy's duty: the history of political debates on compulsory voting*, Jyväskylä, University of Jyväskylä, 2011.

MALKOPOULOU Anthoula, *The History of Compulsory Voting in Europe: Democracy's Duty?*, London & New York, Routledge, 2014.

MOREAU Félix, « Le vote obligatoire : Principe et sanctions », *Revue politique et parlementaire*, t.VII, 1896 p.36-69.

HAUCHECORNE Mathieu, *Le suffrage en questions: Une étude des débats autour du vote obligatoire (Australie, Belgique, États-Unis, France)*, Institut d'Études Politiques de Paris, 2004.

2.3/Ouvrages spécialisés - références secondaires

Sociologie des Parlementaires

ABÉLÈS Marc, *Un ethnologue à l'Assemblée*, Paris, Odile Jacob, 2000.

ABÉLÈS Marc, *Le spectacle du pouvoir*, L'Herne, 2007.

BACHSCHMIDT Philippe, « Droit parlementaire: Le succès méconnu des lois d'initiative parlementaire », *Revue française de droit constitutionnel*, 2009, vol. 78, n° 2.

BALANDIER Georges, *Le pouvoir sur scènes*, Paris, Balland, 1980.

BEAUVALLET Willy et MICHON Sébastien, « L'institutionnalisation inachevée du Parlement européen », *Politix*, 2010, n°89, p. pp.141-172.

BEAUVALLET Willy, « Pour une sociologie des auxiliaires politiques et parlementaires : l'exemple de l'Assemblée Nationale », in *Pratiques de la représentation politique*, Presses Universitaires de Rennes, 2014.

MICHON Sébastien, *Les équipes parlementaires des eurodéputés: entreprises politiques et rites d'institution*, Windhof, Promoculture-Larcier, 2014.

NAY Olivier, « Le travail politique à l'assemblée: Note sur un champ de recherche trop longtemps déserté », *Sociologie du travail*, 2003, vol. 45, n° 4, pp. 537-554.

ROUBAN Luc, *Sociologie politique des députés de la Vème république, 1958-2007 [Rapport]*, Paris, Sciences Po, Les Cahiers du CEVIPOF, 2011.

ROZENBERG Olivier, et THIERS Éric, « L'opposition parlementaire. Enquête sur un impensé démocratique », *Commentaire*, vol. numéro 145, no. 1, 2014, pp. 216-217.

Sociologie de l'Action Publique

BECKER Howard S., *Outsiders : Studies in the Sociology of Deviance*, Glencoe, Free Press, 1963.

GUSFIELD Joseph R., *Symbolic Crusade: Status Politics and the American Temperance Movement*, Chicago, University of Illinois Press, 1986.

KINGDON John W., *Agendas, Alternatives and Public Policies*, Harlow, 1984.

Communication Politique

GERSTLÉ Jacques, La communication politique, Paris, Presses Universitaires de France, 1992.

RIUTORT Philippe, Sociologie de la Communication Politique, Paris, La Découverte, 2013.

Descriptif des Annexes.

Annexe n°1 : registre des propositions de loi au sujet du vote obligatoire.

- Assemblée Nationale / registre intégral 1848-2017.*
- Assemblée Nationale / quelques propositions connexes.*
- Sénat / quelques propositions pertinentes.*

Annexe n°2 : retranscription des entretiens informatifs avec collaborateurs parlementaires.

- Entretien n°1 / Fabienne, lundi 19 décembre 2016.*
- Entretien n°2 / Charles-Antonin, mardi 20 décembre 2016.*

Assemblée Nationale (registre complet) / 1848-2017

Référence	Nom du / des parlementaire(s)	Date	Orientation (Tendance)	Période
1	Etienne	1848	Conservateur (Droite)	<i>2^{de} République</i>
2	De L'Espinasse	1849	Conservateur (Droite)	
3	Tallon-Fournier	1871	Conservateur (Centre-Droit)	
4	De Castellane	1872	Conservateur (Centre-Droit)	<i>3^{ème} République (monarchistes)</i>
5	Wallon	1872	Conservateur (Centre-Droit)	
6	Pradié	1873	Conservateur (Centre-Droit)	
7	Limayrac	1875	Conservateur (Centre-Droit)	
8	Limayrac	1875	Conservateur (Centre-Droit)	
9	Bardoux	1880	Progressiste (Centre-Gauche)	
10	Bardoux	1880	Progressiste (Centre-Gauche)	
11	Laroche-Joubert	1882	Conservateur (Bonapartiste)	
12	Pieyre	1885	Conservateur (Union des Droites)	<i>3^{ème} République (républicains)</i>
13	Laporte	1885	Progressiste (Gauche Radicale)	
14	Letellier	1889	Progressiste (Gauche Radicale)	
15	Delattre	1889	Progressiste (Extrême Gauche)	
16	Letellier	1893	Progressiste (Gauche Radicale)	
17	Gauthier de Clagny	1894	Conservateur (Boulangiste)	
18	Guillemet	1895	Progressiste (Gauche)	
19	Gauthier de Clagny	1895	Conservateur (Boulangiste)	
20	Baudry d'Asson	1895	Conservateur (Monarchiste)	
21	Berry	1900	Conservateur (Union des Droites)	
22	Du Périer de Larsan	1903	Conservateur (Républicains)	
23	Du Périer de Larsan	1906	Conservateur (Républicains)	
24	Failliot	1908	Progressiste (Centre-Gauche)	
25	Tournade	1909	Conservateur (Républicains)	
26	Failliot	1911	Progressiste (Centre-Gauche)	
27	Tournade	1911	Conservateur (Républicains)	
28	Tournade	1914	Conservateur (Républicains)	
29	Berry & Driant	1914	Conservateur (Droite)	
30	Roulleaux-Dugage	1919	Conservateur (Droite)	<i>3^{ème} République (1918-1940)</i>
31	Barthélémy & Baréty	1921	Collaboration	
32	Jean	1927	Progressiste (Gauche)	
33	Planche	1929	Progressiste (Gauche)	
34	Gratien	1929	Progressiste (Centre-Gauche)	
35	Labroue	1931	Collaboration	
36	Marin	1932	Conservateur (Droite)	
37	Gratien	1932	Progressiste (Centre-Gauche)	
38	Gratien	1934	Progressiste (Centre-Gauche)	
39	De Champeaux	1939	Conservateur (Centre-Droit)	
40	Denais	1945	Conservateur (Droite)	
41	Marin	1946	Conservateur (Droite)	
42	Bichet	1950	Conservateur (MRP – Droite)	<i>4^{ème} République</i>
43	Bichet	1952	Conservateur (MRP – Droite)	
44	Charret	1954	Conservateur (Gaulliste)	
45	Bichet, Cayeux & Cartier	1956	Conservateur (MRP – Droite)	

46	Profichet	1959	Conservateur (Gaulliste)	5 ^{ème} République (1958-1998)	
47	Bernard	1964	Conservateur (Centre-Droit)		
48	Boyer	1971	Conservateur (Centre-Droit)		
49	Nessler	1972	Conservateur (Gaulliste)		
50	Cornet	1972	Conservateur (Gaulliste)		
51	Nessler	1973	Conservateur (Gaulliste)		
52	Cornet	1973	Conservateur (Gaulliste)		
53	Médecin	1973	Conservateur (Centre-Droit)		
54	Médecin	1975	Conservateur (RPR – Droite)		
55	Boudet & Daillet	1977	Conservateur (Centre-Droit)		
56	Daillet	1978	Conservateur (Centre-Droit)		
57	Braun	1979	Conservateur (RPR – Droite)		
58	Médecin	1982	Conservateur (RPR – Droite)		
59	Cova	1998	Conservateur (RPR – Droite)		
60	Salles	2000	Conservateur (Centre-Droit)		
61	Paillé	2000	Conservateur (UDF – Droite)		
62	Paillé	2002	Conservateur (UDF – Droite)		
63	Fabius	2003	Progressiste (PS – Gauche)		
64	Cova	2003	Progressistes (PS – Gauche)		
65	Jeanjean	2004	Progressistes (PS – Gauche)		
66	Diefenbacher	2008	Progressistes (PS – Gauche)		
67	Lazaro	2011	Progressistes (PS – Gauche)		
68	Salles	2011	Progressistes (PS – Gauche)		
69	Salles	2011	Progressistes (PS – Gauche)		
70	Bernier, Geoffroy & Raison	2011	Progressistes (PS – Gauche)		
71	Bernier, Geoffroy, Grand & Raison	2011	Progressistes (PS – Gauche)		
72	Lazaro	2013	Progressistes (PS – Gauche)		
73	De Rugy	2015	Progressistes (PS – Gauche)		
74	Carpentier	2016	Progressistes (PS – Gauche)		
75	Saint-André	2017	Progressistes (PS – Gauche)		
Assemblée Nationale – Autres propositions & amendements utilisés					
Référence	Nom du / des parlementaire(s)	Date	Spécificités		
A1	Louis	1894	Obligation d'inscription sur les listes électorales		
A2	Genton	1955	Appel à la lutte contre l'abstention		
A3	Charret	1959	Appel à la répression de l'abstention		
A4	Piat	1991	Inscription automatique sur les listes électorales		
A5	Piat	1993			
A6	Abelin	2002	Rapport législatif étudiant la mesure		
A7	Carpentier & Hobert	2016	Amendement au projet Égalité & Citoyenneté		
Sénat – Propositions & amendements pertinents utilisés					
Référence	Nom du / des parlementaire(s)	Date	Spécificités		
S1	Pauliat & Lecomte	1912	Proposition de loi déposée au Sénat		
S2	Povinelli	2014			
S3	Grand	2015			
S4	Grand	2015			
S5	Jourda & Bailly	2016	Amendement au projet Égalité & Citoyenneté		

Concernant la période 1848-1946, ce tableau correspond aux données recueillies par Anthoula Malkopoulou et rapportées dans *Democracy's duty: the history of political debates on compulsory voting* (2011) et *The History of Compulsory Voting in Europe: Democracy's Duty?* (2014).

Retranscription des entretiens.

Entretien #1: 19/12/2016 - Fabienne, collaboratrice parlementaire de M.François de Mazières, député des Yvelines (1ère circonscription).

Réalisé le lundi 19/12/2016, de 11h30 à 12h45 environ, au 5 rue Aristide Briand à Paris, bâtiment abritant les bureaux de travail des députés de l'Assemblée Nationale et de leur équipe. Rentré sur Paris pour les congés, j'ai profité de l'occasion pour planifier mon premier entretien. Le temps est rude, aussi c'est relativement émoussé que je fais mon entrée dans l'immeuble. Après m'être soumis au contrôle de sécurité de rigueur, je me présente à l'accueil. Mon arrivée est prévue, aussi la collaboratrice du député me reçoit sous peu. Nous nous installons dans la «cellule», espace exigü quoique confortable conscrit au député et à ses collaborateurs. De nombreuses affiches, ouvrages et dossiers de travail viennent couvrir des murs aux teints naturels, vifs quoique sobres, et renforcent une atmosphère m'apparaissant d'emblée comme propice à un certain relâchement dans un cadre global autrement plutôt formel. Pour ma part je me sens légèrement nerveux: cette interaction étant la première de la série, je n'ai pas très confiance en mon questionnaire et me sens un peu perdu, confronté à l'institution et à ses codes (le froid m'a notamment contraint à des compromis quant à ma tenue vestimentaire). Les habitués des lieux se reconnaissent, se saluent voire échangent des remarques enjouées. L'entretien en lui même n'est pas censé durer plus d'une demi-heure; il se poursuivra de fait pendant plus d'une heure, sans contrainte temporelle autre que le déjeuner approchant. Passé 45 minutes, j'ai tout de même tenu à accélérer la cadence de l'échange, à la suite d'une intervention à l'issue de laquelle je m'enquerais du temps qu'il me restait. Mes rapports avec l'enquêtée sont cordiaux: je me présente humblement en tant que novice pour ce qui est des choses liées au travail parlementaire, et celle-ci se fait fort de m'instruire, s'adaptant fort bien à mes approximations et méconnaissances. En outre, j'étrene alors ma grille d'entretien, que je délaisse progressivement pour ne pas gêner le bon déroulement de l'interaction. Je suis globalement satisfait de l'entretien, qui m'a apporté de nombreuses informations pertinentes, bonne entrée en matière à mon étude du milieu parlementaire.

D: Ma première question concerne votre parcours. Comment êtes-vous devenu collaborateur parlementaire?

F: Alors moi c'est très particulier, j'ai une maîtrise de droit public et j'appartiens aux services du premier ministre, j'ai donc rencontré François de Mazières lorsqu'il était conseiller culture à Matignon, et lorsqu'il est parti pour présider la Cité de l'Architecture et du Patrimoine il a souhaité que je l'accompagne. Puis j'ai été son chef de cabinet à la Cité de l'Architecture. Lorsqu'il a été élu député, il m'a proposé de le suivre ici. Je suis à la fois fonctionnaire au service du premier ministre, et j'ai été secrétaire particulière du ministre dans les relations avec le Parlement, donc je connais bien le fonctionnement des institutions.

D: Oui, du coup j'imagine que...

F: Donc il y avait du sens à ce que je l'accompagne ici, en fonction de mon cursus universitaire, mais quand on est détaché des services de Matignon on peut repartir dans son administration. Moi je suis (d'abord) fonctionnaire.

D: Oui, vous avez la possibilité de repartir au final.

F: Exactement. On a tous des parcours différents je pense. Tous les collaborateurs sont très particuliers.

D: Tout à fait, l'autre personne avec qui j'étais en contact, Kerwin¹²³ je crois...

F: Oui donc lui il a fait sa thèse sur Romain Gary, donc c'est plutôt un littéraire, et là il vient de réussir l'ENA.

D: Oui c'est ce que j'avais cru comprendre.

F: M.de Mazières a des collaborateurs très... moi j'ai passé l'année dernière un concours d'attaché à Matignon, et puis Kerwin a eu l'ENA. On est un bureau qui... on se prend en main, on essaie penser à notre carrière aussi, parce que c'est pas un métier.

D: Bien sur, c'est une étape.

F: Voilà, exactement.

D: Donc vous êtes entrée dans l'équipe de M.de Mazières...

M: En 2004.

D: A ce titre en 2012, et avant en 2004, d'accord. Oui, donc vous étiez déjà à son contact depuis longtemps.

F: Depuis 2002, quand il est arrivé à Matignon.

D: D'accord, très bien. Question un peu naïve, comment s'est déroulée la prise de fonction?

F: Aucun soucis. Moi je connaissais déjà les relations avec le Parlement, après on a tout de suite un contact... M.de Mazières est apparenté LR, donc UMP à l'origine puis LR, ce qui facilite un peu les choses parce que lui il est Divers Droite, donc il a pris soin de s'apparenter à un groupe parlementaire pour pouvoir avoir l'occasion de s'appuyer sur un groupe ici à l'Assemblée, ce qui est comme même important. Quand on est non-inscrit, c'est compliqué de parler lors de l'examen des textes, donc là ça donne une assise et...

D: Une autorité, bien sur.

F: Voilà, donc LR on a un rapport avec le groupe, qui a lui-même des collaborateurs, et donc on peut s'appuyer sur le groupe assez aisément. Donc en fait moi quand je suis arrivée ici les premiers contacts que j'ai pris c'était avec le groupe, essayer de me familiariser avec l'ensemble des personnes qui y travaillaient, et sur lesquelles on peut s'appuyer pour le travail parlementaire.

D: C'est à dire?

F: Ben on a des attachés, des chargés de mission, qui s'occupent en fait... par Commission, M.de Mazières est membre de la Commission Culture, donc on a un chargé de mission Culture, qui rédige des notes sur l'ensemble des textes qui sont étudiés à l'Assemblée, et qui fait un travail de fond, donc on peut se servir de ce travail de fond et... on a un échange avec eux sur les textes, sur les amendements qu'on peut proposer, sur les interventions de M.de Mazières, donc c'est un relais et une expertise sur lesquels on s'appuie.

123 L'entretien devait à l'origine se dérouler avec le second collaborateur de M.de Mazières, Kerwin, qui a effectué sa rentrée à l'ENA quelques semaines auparavant. Heureusement celui-ci s'est maintenu grâce à la collaboration de Fabienne.

Donc voilà quand on arrive ici, bon après on voit comment son député se situe au sein d'un groupe ou non, donc là il est inscrit pour nous c'est plus facile, et après on a de très bons rapports avec eux parce que c'est comme même eux qui permettent à M.de Mazières d'être orateur du groupe, de poser des questions orales lors des questions d'actualité, donc voilà. La première chose, c'est de voir comment l'articulation peut se faire avec un groupe, ou pas.

D: Oui, sachant qu'il n'y a pas beaucoup de non-inscrits...

F: Il doit y avoir une trentaine de personnes je pense; mais lui en étant Divers Droite, il aurait pu être UDI aussi.

D: C'était un choix à faire, bien sur.

[Je m'attarde quelques instants sur mon questionnaire, plaisante à propos de son aspect expérimental, puis je poursuis]

D: Maintenant ça fait quatre ans que vous occupez ce poste, pensez-vous avoir acquis une expérience particulière dans l'exercice de cette fonction?

F: Dans la rédaction des amendements, oui. Après moi j'étais très précise parce que ce sont des métiers où il faut être extrêmement précis, on ne joue pas avec la loi, et puis quand M.de Mazières intervient dans des Commissions il faut que il ait des notes assez étayées pour pouvoir s'exprimer et ne pas dire des choses aberrantes. Donc nous en fait notre travail c'est de préparer ses interventions et de lui faire des notes. On a comme même un programme, je ne sais pas si vous avez regardé sur internet (j'opine), qui est comme même assez ardu, la Commission des Affaires Culturelles c'est comme même deux sessions par semaine. Il intervient quasiment à chaque audition, il y a quelques thèmes qui ne sont pas ses thématiques donc euh... il ne se sent pas expert pour parler donc il ne parle pas, c'est pas un monsieur qui souhaite parler sur toutes les thématiques: il intervient sur la culture, sur la défense...

D: Oui, j'avais pu voir qu'il était très spécialisé.

F: Voilà, chaque député ici est très... très spécialisé, et c'est un monsieur qui ne parle pas si il n'a pas d'expertise. Donc après nous on est là, les collaborateurs, pour «déblayer un peu le terrain», sur les propositions de loi et les projets de loi, et lui préparer son travail, lui proposer des amendements, lui proposer certaines rédactions, et après... donc ce que j'ai acquis c'est ça, c'est plutôt «jouer» avec une proposition de loi, c'est à dire voir ce que l'on peut insérer, la compléter, l'améliorer, et voir si cela va dans le sens de ce que souhaite le député aussi.

D: Bien sur, après c'est vrai que dans votre cas vous étiez déjà relativement expérimentée...

F: Et quand il intervient en Commission, c'est pareil on peut lui dire nous ce que l'on voudrait qu'il pose comme questions, ou nous en quoi cela nous interpelle, sur un sujet en particulier, que ce soit des questions d'éthique, après on fait avec sa propre sensibilité, en revanche le député on peut tomber à côté, il a peut-être pas envie de dire ce qu'on lui souffle, et puis François de Mazières a une vraie personnalité, une vraie expertise. Du coup voilà, nous on est là pour, un déblayer et deux lui dire ce que ça nous évoque, et lui ensuite il...

D: Il ajoute sa patte.

F: Plus que sa patte (rires). Donc dans la rédaction ça apporte comme même pas mal, et puis ensuite dans le souci de la précision, on ne peut pas être...

D: Vous avez des impératifs.

F: Voilà, et que tout soit sourcé. Il veut qu'on indique la source de tout. Donc dès qu'on avance un chiffre, il faut sourcer. On a beaucoup de travail de recherche des sources.

D: Oui, je suis à la même école. Pour rester sur votre travail, comment considérez-vous la fonction qui vous incombe?

F, dans un souffle: Ben, une fonction d'accompagnement, une fonction de soutien. Un collaborateur il est là pour veiller aussi, pour veiller aux examens et aux discussions, à la tenue des débats, voir si il y a des choses qui se passent et qu'on n'aurait pas vu. On a vu vendredi il y a des amendements qui ont été votés sur la loi de finances, on était pas au courant, et ce sont des amendements qui sont adoptés sans que le ministre soit présent, et auquel François de Mazières... enfin, est hostile, donc voilà on est là aussi... beaucoup en veille.

D: Vous devez savoir tout ce qui se passe.

F: En effet, on a ce vécu, tous les jours, euh... vous savez, le pain quotidien.

D: J'imagine.

F: On voit ça tous les jours. Donc ça (me montre le journal officiel¹²⁴), je ne dirais pas que c'est notre Bible, mais... il y a des informations qui peuvent nous aiguiller, nous faire dire qu'on a raté quelque chose; on a la trace.

D: Vous pouvez vraiment savoir tout ce qu'il se passe.

F: Voilà. On est veille, on est accompagnement, on est soutien. Et puis, on est «aux ordres» aussi, car il y a des commandes particulières euh... quand il veut déposer une proposition de loi sur tel ou tel sujet, il faut qu'on soit... il a voulu réfléchir sur les jardins, il voulait qu'on lui propose quelque chose. C'est pas encore mûr donc on a pas déposé, on ne sait pas si il la déposera avant la fin de la législature.

D: Oui, donc c'est vraiment plusieurs fonctions en une, au final.

F: C'est pour cela que c'est compliqué de trouver un statut, ils sont en train d'y réfléchir parce qu'en fait il y a pour chaque collaborateur... du coup il y en qui sont chauffeurs.

D: Ah oui, je ne savais pas ça. Ça dépend vraiment de votre parcours.

F: Exactement. Et puis de ce qu'ils souhaitent, parce que il y a des députés qui ont zéro collaborateurs à l'Assemblée, qui en ont seulement en circonscription. Nous il a fait le choix d'en avoir deux ici, parce que c'est quelqu'un qui ne fait rien à moitié.

D: Oui, j'ai l'impression qu'il veut avoir des dossiers bien ficelés, en tout cas.

124 Le journal officiel est un quotidien édité par l'institution et faisant le compte-rendu de la dernière journée de travail.

F: Voilà, il y a des gens qui me disent: «quand notre député est là, on le fait intervenir quel que soit le sujet», nous c'est pas du tout son style. C'est pas parce que il y a un texte qui est là et qui est qu'il va aller faire du chiffre.

D: Non, pourtant de ce que j'ai pu voir c'est quelqu'un de comme même relativement actif, mais d'une certaine façon.

F: Il est très ciblé. Après on s'adapte aussi à la personne que l'on sert. On est là aussi pour ça.

D: C'est obligé. Après vous avec M.de Mazières vous saviez déjà...

F: Je le connais bien, je suis un peu rodée (rires).

D, jetant un œil sur la grille d'entretien: D'accord. C'est bien, du coup je n'ai même pas à vous poser toutes les questions, vous y répondez instinctivement. Est-ce que vous aviez des à priori sur le poste, s'étant confirmés ou pas par la suite?

F: Non, je n'avais pas d'idée particulière. Après on sait qu'on doit assister le député sur la rédaction d'amendements, ici au sein de l'Assemblée il y a une formation quand on arrive pour rédiger un amendement correctement, pour le référencer correctement dans la loi, donc il y a ici des soutiens logistiques, mais après voilà c'est un travail euh... moi j'étais déjà un peu au fait parce que j'étais aux relations avec le Parlement, je savais que... donc il y a un rythme qui est assez soutenu ici, on passe vite d'un texte à un autre, ça je l'avais déjà ressenti aux relations avec le Parlement, et le calendrier est très serré, des choses qui bougent, des examens ici à l'Assemblée qui sont aussi très aléatoires, on peut passer d'un article à un autre et en squeezer quelques uns pour... il faut vraiment être très très attentifs au déroulement de l'examen d'un texte. Par exemple l'article 53, la partie 1 elle va passer après la partie 2, ils font vraiment ce qu'ils veulent. Quand la majorité a la main sur l'ordre du jour, et donc nous dans l'opposition on a pas d'administrateurs à notre service. Il faut vraiment aussi faire la différence, dans votre étude, entre les députés de l'opposition et les députés de la majorité. C'est pas du tout le même travail, on a pas le même soutien au sein de l'Assemblée. Donc les administrateurs de l'Assemblée ils sont là pour la majorité, et c'est la majorité qui fait son planning, la majorité qui organise son ordre du jour, la conférence des présidents tous les mardis. C'est elle qui mène des actions sur les textes, nous on est là, je ne vais pas qu'on subit, mais... et rares sont les amendements qui sont votés, c'est assez frustrant.

D: Bon, après vous aurez peut-être l'occasion d'être de l'autre côté, avec la prochaine législature.

F: Exactement! Bon après on voit qu'il y a des choses de bon sens, et on a du mal. Il y a beaucoup de choses qui sont vraiment idéologiques et c'est pas du bon sens.

D: Oui, je comprends votre frustration.

F: Oui, et sur la culture on a du mal à se faire entendre, vraiment.

D: D'autant plus que le budget de la culture c'est toujours un enjeu...

F: Oui, c'est assez... donc lui, voilà il se bat et non moi je continue, il y a des assistants qui me disent qu'on est un peu allumés, parce qu'on continue quoi.

D: Vous vous investissez beaucoup.

F: Et même pour cette loi de finances là, il a redéposé un amendement sur la culture, c'était le seul; mais bon à la fois il le dit, on va pas leur laisser une autoroute. C'est aussi ça. Alors c'est vrai qu'on peut lâcher, à force de venir et de défendre des amendements, s'entendre dire...

D: C'est pas possible.

F: Voilà, c'est frustrant et c'est vrai que on pourrait être démotivés. Mais bon, après on a des convictions, et puis c'est ce que je dis, on s'inscrit dans l'avenir, on le prépare.

D: Oui, c'est là aussi que la personnalité du député joue beaucoup, parce que quand il y a quelqu'un qui est très investi dans certaines thématiques et prêt à toujours persévérer...

F: Et puis il ne va pas défendre quelque chose auquel il ne croit pas, il y va par conviction personnelle, et sur pleins de domaines, il a pris à bras le corps il y a trente ans, un inspecteur général qui choisit la culture, c'est extrêmement rare, comme il dit si j'étais dans une banque je serai plus tranquille euh...

D: C'est vraiment un investissement de longue date, j'ai pu m'en rendre compte.

F: Et ce qu'il met en œuvre à Versailles, il le défend à l'Assemblée; sur les logements sociaux aussi, on pourrait se demander pourquoi il intervient sur les logements sociaux, c'est que en fait pour la loi Duflot il s'est battu contre les 25% de logements sociaux parce que... à la fois c'était pas très populaire de contrecarrer la volonté du gouvernement mais lui il disait que c'était impossible, à Versailles ils sont à 20% c'est déjà compliqué, de pénaliser une ville lui il dit la densité à Versailles, et puis il dit on peut pas construire, on a pas de terrain. Donc il disait si vous voulez qu'on fasse 25%, on fait quoi on fait des barges, deux étages supplémentaires c'est pas ce que je veux faire. Il expliquait au gouvernement que c'était, il y a des zones qui sont denses, et on ne peut pas les 25%, on ne peut pas. Donc euh... il décide de les convaincre et il n'y est pas arrivé, sur certaines zones c'est peut-être possible, mais dans des zones très densifiées...

D: C'est au cas par cas.

F: Voilà, c'est ce qu'il leur disait, et il leur disait imposez-moi 25% sur le flux, pas sur le stock. Que ce soit sur ce que je construis dans le futur, pourquoi pas, mais pas sur l'existant. Donc vraiment, certains députés sont... ils ne vont pas, par idéologie, dire non c'est pas bon. Ils y vont, ils sont convaincus, dans les circonscriptions ça ne fonctionne pas donc ils viennent ici le dire. Et il était très en colère parce que l'État a vendu à Versailles un hôtel, et il n'a pas imposé dans le cahier des charges les 25% qu'il oblige à... aux communes. Donc il a posé une question écrite François de Mazières, il a dit au ministre: «attendez ce n'est pas possible, vous nous imposez 25%, et vous-mêmes quand vous vendez des biens sur Versailles, vous n'imposez pas dans le cahier des charges 25% ça veut dire que moi je vais devoir payer parce que...»

D: Ils ne respectent pas leurs propres règles.

F: Vous ne jouez même pas le jeu. Il les mettait devant leurs contradictions, et donc c'est là qu'il dit aussi: «si je n'étais pas maire, on aurait pas cette expertise». Et donc la loi contre le cumul, il dit moi je ne suis pas entièrement contre, il est pour un cumul raisonné, mais il n'est pas pour que ce soit des apparatchiks qui viennent, ce n'est pas possible, si la personne n'est pas été sur le terrain, elle n'a pas cette expertise.

Donc il rappelle bien qu'il y a une limite aux indemnités, c'est pas euh... je cumule pour gagner des indemnités, si je suis président d'agglomération c'est que ça a un sens, si je suis maire de Versailles c'est que ça a un sens. Enfin moi je le dis, je suis admirative des gens qui cumulent...

D: De la charge de travail que ça peut représenter...

F: Et puis des responsabilités, c'est pas étonnant que... enfin moi je trouve qu'il y en a peu, il faut surtout pas les démotiver parce que sinon ça va... c'est pas bon pour nous. À se battre sans arrêt pour se justifier, pourquoi on est là et pourquoi on cumule, ben c'est un cumul qui a du sens, qui est utile. Sur des exemples comme ça, je trouve que ça parle.

D: Oui, sur cet exemple-là, c'est vrai.

F: Voilà, après les gens qui cumulent pour cumuler et qui ne font rien, je comprends, mais moi je dirai qu'ils n'ont pas leur place ici.

D: Ce n'est peut-être pas le même investissement par rapport à la circonscription non plus.

F: Probablement, mais il y a des élus, c'est pareil le citoyen il a le droit de dire non, il a le droit de s'exprimer. En revanche, l'élu il a le droit aussi de penser qu'il est utile là, et puis si il est utile là et bien il se présente.

D: Oui, si il arrive à être réélu, c'est qu'il y a une raison.

F: Exactement, il y a une légitimité...

D: Une certaine confiance qui est accordée, bien sûr. Alors, on va passer aux interventions du député. D'après mes informations M. de Mazières a déposé trois propositions au cours de la législature, et ce que j'aurai aimé savoir c'est comment se fait la décision du dépôt?

F: Et bien en fait, pour la rénovation des casernes¹²⁵, ça a du sens sur Versailles parce que c'est Satory, c'est une des plus grosses casernes de France avec le GIGN, on a des situations lamentables donc il aurait voulu qu'il y est de l'argent accordé pour que les gendarmes puissent vivre décemment, et dans un second temps il aurait voulu, vu que les gendarmes ont un revenu proche du niveau de salaire des bénéficiaires des HLMs, il aurait voulu que toutes ces casernes puissent rentrer dans le quota des HLMs, et donc puissent bénéficier d'un financement comme l'ANRU¹²⁶, parce que l'ANRU a un budget de plusieurs milliards d'euros pour rénover des zones défavorisées, alors du coup il aurait aimé... mais en disant que ce que touche un gendarme est pas très loin d'un SMIC ou d'un... et c'est vrai, donc euh voilà ils ont des conditions de service particulières, ils sont obligés de vivre là, alors ils payent pas de loyer certes, mais si pour leur donner des appartements dans des conditions lamentables, voilà. Donc ça avait du sens de déposer une PPL¹²⁷, il en a déposé une autre sur les conservatoires, parce que c'est aussi son violon d'Ingres. Et puis, ici sachez que c'est pareil, il faut... c'est un jeu d'influences, donc c'est pas sur lorsqu'on est déposée une proposition de loi, qu'elle va être examinée à l'Assemblée. Il y aussi des gens qui s'inscrivent dans le futur, qui déposent pour pouvoir après... quand nous serons dans la majorité, pouvoir les examiner, et en fait il y a la conférence des présidents qui décide si ça a du sens ou si ça n'en a pas.

125 Proposition de loi n°2817, 14ème législature, 28/05/2015.

126 Association nationale de rénovation urbaine.

127 Acronyme de Proposition de Loi, faisant partie du vernaculaire des travailleurs de l'Assemblée.

Donc quand on dépose une PPL on essaie que le maximum de députés la signent ; plus de députés la signent, plus ça montre au groupe qu'il y a un contexte particulier qui fait que ça a du sens, et pour les gendarmes avec les attentats, c'était...voilà, ils avaient contribué et donc c'était intéressant d'en discuter à ce moment-là. Du coup ils ont décidé de l'inscrire, à ce moment-là il y a un rapport qui est fait, on a un administrateur qui est avec nous et qui nous accompagne, on fait des auditions. Au fur et à mesure des auditions François de Mazières a affiné son texte, parce qu'il a vu que son texte... voilà sa proposition était à amender, il a amendé son texte. Le texte n'est pas passé, il n'est même pas allé au Sénat. C'est compliqué, ce n'est pas parce qu'un député dépose une proposition qu'elle sera automatiquement examinée. C'est un jeu d'influences, et c'est pour cela que c'est bien de pouvoir les déposer avec des députés de la majorité. Enfin nous on a pas le droit, mais si c'est porté par un député de la majorité...

D: C'est plus facile, c'est sûr.

F: Mais il a voulu par exemple... il est vice-président de la commission sur le jardin, et bien il a voulu faire une mission d'information sur le jardin, c'est à dire que... auditionner une cinquantaine de personnes, faire un rapport et puis ensuite que ce soit présenté à l'Assemblée, et en fait le président Bloche n'a pas voulu qu'il fasse cette mission d'information... et c'est pareil François de Mazières disait: «le président Bloche de la culture il a fait une mission d'info sur l'architecture, il a auditionné une cinquantaine de personnes et ça lui a donné des éléments, et pour la loi création architecture et patrimoine il a insufflé des amendements pour l'architecture. François de Mazières aurait voulu faire pareil concernant le jardin. Il n'a pas pu, parce qu'il est dans l'opposition et qu'il n'a pas à...

D: Oui, c'est toujours le contexte qui n'est pas favorable.

F: Et puis, c'est pas parce qu'il a des mauvais rapports avec Bloche, il a de très bons rapports avec Bloche, lui s'était dit que ça allait lui donner plus d'assise, il va auditionner des gens, il va avoir une sensibilité particulière avec ce domaine, il va pouvoir déposer des amendements, du coup...

D: Ça va lui donner des perspectives un peu trop larges.

F: Voilà, vraiment lui il se cantonnait à l'architecture, François disait: «mais l'architecture ça va aussi avec le jardin, parce qu'aujourd'hui la ville nature c'est fondamental, et c'est aussi un de ses soucis dans cette législature, et lui vraiment il pense que la ville de demain c'est une ville nature.

D: Pourtant ce sont des thématiques qui auraient pu être acceptées...

F: Bien sur, mais non. Et à la fois je pense que ça aurait jeté de l'ombre sur le travail qu'avait fait M.Bloch sur l'architecture, probablement. Donc du coup il voulait que toute la thématique architecture soit mise en avant, et puis qu'on ne tronque pas le message que lui passait, du fait du message de François de Mazières. Ils étaient pas mûrs, c'est pas grave, ça ne l'a pas empêché d'auditionner des gens, ça ne l'a pas empêché de... de continuer sa réflexion, et il a une PPL qui n'est pas encore déposée, sur justement le jardin. Mais... il réfléchit encore.

D; Justement, j'ai une autre question par rapport à cela. J'imagine que dans l'idéal il y a beaucoup de propositions que vous aimeriez déposer, au final qu'est-ce qui limite le choix du sujet, de celle qui se matérialise réellement? Est-ce que c'est car il y a un investissement plus fort, ou...

F: Non, mais je pense que François de Mazières il sent les choses, il sent si une proposition peut être portée et soutenue. C'est à dire que sur les casernes il a senti que c'était le moment, bon c'était pas le moment puisqu'ils n'ont pas voté pour, mais il se disait que si ça avait été porté par la majorité ça aurait probablement... voilà. C'est parce que c'était une idée de l'opposition que ça n'a pas marché. A la fois après en réfléchissant il s'est dit que l'ANRU c'était peut-être pas un bon véhicule, parce qu'il s'est aperçu quand il a auditionné l'ANRU qu'ils lui disait: «ah ben si on rénove les casernes on va mettre des pourcentages de logements sociaux dedans», mais il a dit: «écoutez si c'est pour mettre à côté des gendarmes des gens... ils travaillent tous les jours dans des contextes un peu particuliers, ça ne peut pas marcher». Donc quand on lui a mis le doigt là-dessus, il s'est dit que peut-être c'est pas bon. Mais ce qui est bien c'est de pouvoir étudier, d'avoir les moyens d'auditionner des gens, et puis de sentir les choses et puis de lancer des hameçons, et de voir comment ça peut évoluer, et de trouver une solution. Lui il sentait que ça c'était mûr, donc ça fonctionne, si je prends sa PPL sur le jardin, il se questionne encore, c'est que en fait il voudrait qu'on impose aux maires, sur les terrains qui sont en construction... imposer 20% de la surface en pleine terre, c'est à dire de ne rien faire du tout. Et il dit le petit soucis c'est qu'on impose encore quelque chose, et lui il est sur la liberté, il fait confiance aux élus. Alors, à Versailles ils l'ont fait hein, ils ont imposé 25% en pleine terre. Mais ça c'est lui-même qui a senti qu'à Versailles sur la nature ils sont zéro phyto depuis 10 ans. Là ça va être appliqué l'année prochaine, eux ils y sont déjà, dans les cimetières ils y sont déjà. Ils sont très entreprenants au niveau de la nature, il a un paysagiste-conseil à Versailles, c'est une des seules villes de France qui a un paysagiste-conseil, qui a une vision sur toute la ville, pour donner des conseils pour qu'il y ait une uniformité, que tout ne soit pas fait quartier par quartier, et donc lui il s'est imposé des... et puis il disait: «ce serait bien d'inciter, ce serait bien que je donne le signal aux autres, de mettre une obligation aujourd'hui c'est une possibilité dans la loi, avec un coefficient de biotope».

D: Il voulait donner l'exemple.

F: Voilà, donc lui disait: «mais ce serait bien que je pousse les gens, l'avenir c'est ça, dire aux maires que c'est une obligation». Et puis après il s'est dit: «oui mais moi fondamentalement je suis pour dire faites confiance aux élus, parce qu'on connaît notre territoire, on connaît nos administrés, et n'imposez pas, comme les 25% de logements sociaux, n'imposez pas à tout le monde la même règle. Du coup voilà, c'est pour ça qu'il est partagé entre le fait de dire pour la planète c'est bon, ça a du sens d'imposer ça, moi je l'impose dans mon PLU¹²⁸, et puis aller jusqu'au bout et l'imposer à tout le monde, et ce n'est plus une possibilité mais une obligation, voilà.

D: Il est en tension entre les deux.

F: Donc là vous sentez le... c'est des opportunités, est-ce que les gens s'emmurent, est-ce qu'on y va, est-ce que c'est une obligation?

D: C'est quelqu'un de très cohérent, d'une certaine manière.

F: Oui, et à la fois avec les inondations qu'il y avait eu, et toute cette... vous savez, tout ce désastre qu'il y a eu en juillet dernier, avec Chambord, moi je lui avais dit: «c'est le moment». Donc du coup je l'avais ressorti. Et puis là je me suis dit qu'on avait eu la loi de finances, avant la fin... mais bon là je pense que c'est plus... l'inondation donnait peut-être un signal, mais il a pas senti. Vous voyez tout est une question de... lui il est pas là pour déposer déposer déposer... Il s'agit de questions écrites, on reçoit des questions écrites tout le temps, ici.

128 Plan de logement urbain.

Enfin, des lobbys qui nous envoient des questions écrites, il n'y répond jamais, parce que, les questions écrites que l'on reçoit, 577 députés les reçoivent, donc lui ses questions écrites vous pouvez regarder ce ne sont que des questions écrites qu'il choisit et qui sont ciblées. C'est pas euh... je dépose 400-500 et je fais du chiffre avec des questions écrites.

D: Oui, j'avais regardé sur le nombre de questions et c'est 130 environ, quelque chose comme ça, et c'est vrai que certaines personnes sont à beaucoup plus...

F: Mais après, moi je le dis il y a des gens qui m'appellent je leur dis: «écoutez, ça sert à rien, mieux vaut poser une question écrite bien ciblée», si il y a cinquante députés qui déposent la même, alors peut-être que ça a du sens si c'est justifié, on en déposé une sur les anciens combattants, je ne sais pas si vous avez suivi le Président de la République a donné une médaille aux gens qui sont décédés à Nice, mais en fait ça pose des problèmes parce qu'il y a des combattants, de militaires qui ont... enfin voilà, celle-ci il a trouvé que, il y a des d'autres députés qui ont déposé, d'autres sénateurs, mais ils trouvaient aussi que c'était pas normal. Alors c'est vrai que en soi euh... mais quelqu'un qui va donner sa vie, qui s'engage militairement, c'est pas comme quelqu'un qui est décédé... enfin, on a compris que les militaires étaient pas contents, ils étaient remontés, mais je pense qu'ils s'étaient donnés le mot dans toute la France, et voilà. Donc quand il y a du sens, il fait. Si il y a pas de sens il ne fait pas. Mais il y a des gens hein, pareil quand on nous pousse à déposer des amendements, moi je leur dis: «vous proposez à un député de l'opposition, ça ne passera pas; si vous voulez, si vous tenez à votre amendement, proposez-le à la majorité». Après ils me disent: «merci de nous expliquer la logique». Ben oui, si on veut faire du chiffre ben on prend tous les amendements que vous nous proposez et puis on les dépose, mais ça n'a pas d'intérêt. Et puis moi je leur dis: «ciblez les députés», parce qu'on reçoit tellement de demandes...

D: Oui, en plus quand on regarde les députés on voit qu'ils ont presque tous des thématiques qui leur tiennent à cœur plus que les autres.

F: C'est obligatoire, et puis on ne peut pas être experts en tout. Donc euh... après les gens ils me disent: «oui mais il n'y a personne dans l'hémicycle», je ne vais pas dire que c'est normal, sur certaines thématiques un député ne peut pas être absent, en revanche si c'est pour aller, pareil, faire du chiffre de présence ça n'a aucun intérêt. Il faut avoir une plus-value, si c'est pour parler de quelque chose qu'on ne connaît pas...c'est très bien qu'ils aient chacun leur domaine, et qu'ils soient... qu'il y ait des experts sur lesquels ils puissent s'appuyer. Donc voilà, et en étant maire on a un spectre plus large, parce qu'il touche à tout mais il y a une expertise particulière dans un domaine, et puis il y a des députés qui n'accepteraient pas, ce qui est normal, qu'on aille parler de thématiques si on a pas d'expérience.

D: Ce ne serait pas possible, d'une certaine façon. Une chose qui m'a paru importante par rapport à cela, et qui me questionnait aussi, c'est le timing du dépôt des propositions, et même pour certaines questions j'imagine, où il semblerait vraiment que c'est un élément déclencheur, il faut que ce soit le bon moment.

F: Alors, pour les PPL c'est ça. Après les projets de loi nous on a pas la main, c'est le gouvernement, et le gouvernement il fait ce qu'il veut hein. Donc, il utilise le 49.3, il met l'urgence sur certains textes, voilà.

D: Mais du coup les interventions que vous pouvez faire sur ces projets de loi, par rapport à certaines thématiques que le député porte et sur lesquelles il souhaite intervenir...

F: Ben, la loi création architecture et patrimoine c'était sa loi, il y a une loi culture dans ce quinquennat, il a été orateur du groupe. Il ne pouvait pas ne pas l'être. Alors, après il y a d'autres députés qui sont très investis culture hein, y a G***, il y a H***, il y a K***, mais G*** il est plus sur les thématiques d'éducation. Après chacun a plutôt un... K*** c'est plutôt l'audiovisuel, François de Mazières c'est plutôt l'architecture et le patrimoine. Donc pareil, sur la loi création architecture et patrimoine, chacun a pris sa sphère, et a travaillé sur...

D: Donc vous diriez qu'au sein d'un groupe parlementaire, ça marche beaucoup par spécialisation?

F: Ben oui, pour R*** et K***, c'est l'audiovisuel, G*** c'est l'éducation et François de Mazières la culture et le patrimoine. Voilà, en gros (rires); et après les autres c'est un peu de tout. Quand le groupe vous demande d'être orateur lors d'une audition, si vous regardez les auditions il y a un orateur de groupe, c'est la personne qui est en charge de ce sujet-là. Donc c'est là qu'on voit une pertinence aussi, une écoute des autres députés.

D: Oui, bien sur. Et il n'y a pas d'occasion d'investir de nouveaux sujets, en cours de législation?

F: En fonction de ce qui tombe, des projets de loi qui sont proposés. Vous savez comme moi qu'il y a eu le mariage pour tous, donc M.de Mazières s'y est investi, il y a eu toutes les lois sur l'IVG, enfin sur la disparition du délai de 7 jours, sur la notion de détresse qui a disparu, donc il y a certaines thématiques qui s'invitent, et pour lesquelles il souhaite intervenir.

D: Dans ces cas-là, ça dépend vraiment aussi du député en lui-même.

F: Exactement, et il y a l'ordre du jour ici qui est imposé par la majorité. Donc après voilà on est attentifs au domaines qui l'intéressent, et puis on voit comment il veut s'inscrire et ce qu'il veut faire passer comme message.

D: Et à ce niveau-là, vous avez une certaine marge de manœuvre, dans les limites des thématiques du député, de certaines sous-thématiques à lui présenter?

F: Bien sur, donc on lui dit, il est au courant de tous les textes qui... on a la feuille verte et la feuille jaune¹²⁹, donc on a la feuille verte quinze jours avant, c'est la conférence des présidents qui la fixe, puis les projets de loi on les sens, ils sont au conseil des ministres on en parle avant la presse en parle assez, sur les thématiques qui portent. Parfois il me dit: «il faudra absolument que j'intervienne sur cette proposition-là, ou sur ce projet-là. Après le petit soucis c'est que dans les thématiques qui ne sont pas les siennes il faut que le groupe accepte qu'il intervienne.

D: D'accord.

F: Donc en fait il y a une discussion générale avant chaque texte, et en fait le groupe de l'opposition il a 5-10-15-20 minutes à partager. Il y a des gens qui sont experts et qui sont automatiques, voilà. Nous dès qu'il veut intervenir on demande au groupe si c'est possible, si il ne peut pas être inscrit dans la discussion générale parce qu'il n'y a pas de place, il y a une motion de renvoi en commission et il y a une motion de censure. Donc il y a deux choses, plus la DG. Quand il était orateur du groupe sur la loi création et architecture, il a eu une motion à défendre: c'est un quart d'heure.

129 Documents institutionnels, comprenant notamment le planning des séances à venir.

Donc ça donne plus de temps, après en discussion générale c'est 5 ou 10 minutes, et c'est partagé entre plusieurs collègues. Il y a 4-5 personnes qui interviennent sur chaque texte, et ensuite c'est les amendements et ensuite c'est le vote. Donc si il n'y pas du tout de place parce que c'est pas son sujet et que même si il envie d'intervenir d'autres sont experts, ce qui est normal, ils passent en premier, on l'inscrit sur les articles et on fait en sorte de déposer des amendements pour qu'il puisse parler. Mais euh... il y a certaines personnes qui n'interviendront qu'en DG ou en motion de censure ou en motion de rejet en commission, et qui ne déposeront pas d'amendements parce que tout ce qu'ils... ils pensent que ce qu'ils ont dit, l'essentiel, c'était en discussion générale. On a plusieurs manières d'intervenir sur un texte, mais c'est pareil quand on est pas du domaine on a moins de légitimité et donc il faut «se battre au niveau du groupe», c'est là qu'il faut avoir de bonnes relations avec notre groupe, et puis après voilà ils font dans la mesure du possible aussi hein, quand on a 20 minutes on en a pas...

D: Non bien sur, si c'est un problème de temps cela peut être rédhibitoire.

F: Et c'est comme même très contraint, si vous regardez le déroulement, franchement à 577 députés... mais bon quand il veut parler on arrive toujours à le... ben, si il y a un peu de place en DG on fait en sorte de déposer des amendements pour qu'il puisse défendre son... et puis l'inscrire sur les articles.

D: Oui, il y a toujours des moyens de s'exprimer, si on veut vraiment en avoir la possibilité. Alors une de mes autres questions serait sur le travail en commission. À partir du moment où un texte est renvoyé en travail en commission, ce qui m'intéresserait serait se savoir ensuite comment sont décidés quels textes sont réellement travaillés en commission?

F: Ils peuvent être renvoyés, sur le fond ou pour avis, la loi création architecturale et patrimoine c'était la commission culture qui était la commission phare, sinon la commission culture peut être saisie aussi pour avis, donc en fait simplement ils voteront sur le texte mais ce ne sera qu'un avis consultatif. Euh... et en fait il y a des auditions, enfin vous avez dû regarder les propositions sont... donc c'est pareil dès qu'il y a une inscription à l'ordre du jour de la commission nous on peut faire savoir que M.de Mazières veut porter la parole du groupe, et donc c'est lui qui fera l'intervention la plus longue, qui fera la première intervention en commission, et si on nous dit que c'est pas lui mais quelqu'un d'autre, parce qu'il y a des whips dans la commission, il y a des secrétaires, il y a des présidents, donc nous au niveau de LR il y a une hiérarchie, François de Mazières il n'est pas au bureau de la commission culture, il y a un bureau de la commission où il y a M.***, euh... donc lui c'est un député lambda c'est pareil il faut que le groupe demande au bureau si François de Mazières peut...

D: Oui, il y a une importance de la hiérarchie.

F: Il y a aussi, entre députés... et puis il y a aussi des anciens députés qui sont là depuis 20 ans. François de Mazières est là de puis peu.

D: Il n'a pas forcément la légitimité par rapport à cela.

F: Voilà.

D: Bien sur, à la différence de ceux qui sont depuis 4-5 mandats.

F: Exactement. Et il faut qu'ils fassent de la place aux jeunes arrivés mais, à la fois quand on a une parole qui est légitime euh... François de Mazières il passe tout le temps.

D: Oui, il y a plusieurs sources de légitimité.

F: Pareil, pour tout ce qui est dotations aux collectivités locales c'est lui aussi qui porte la voix de l'opposition.

D: Bien sur, parce qu'il a ces compétences particulières.

F: Donc, il dit: «j'aimerais intervenir sur ces questions-là», on le laisse, parce qu'ils savent qu'il est légitime. Mais bon, c'est pareil si on nous dit non, c'est parce qu'il y a quelqu'un qui est aussi légitime que lui qui est plus vieux, qui est plus ancien, et puis c'est pas un monsieur qui va imposer sa voix, si il a l'occasion de parler il parlera, si il n'a pas l'occasion, ça sera porté par un collègue.

D: C'est normal d'être en coopération avec son groupe. On ne va pas se poser contre.

F: Et, quand il est arrivé, ben voilà on est le jeune qui arrive même si on a une légitimité et puis ce qu'il porte, parce que Versailles c'est pas n'importe quelle ville, et n'empêche que les autres existent aussi, on est pas seuls.

[à ce moment, le téléphone sonne et l'entretien s'interrompt quelques minutes]

D: Pour revenir rapidement sur le travail en commission, j'avais vraiment l'impression que tous les textes renvoyés n'étaient pas traités, est-ce le cas?

F: Pour les PPL non, mais ça c'est pareil c'est la conférence des présidents qui détermine, par contre tous les projets de loi si, bien évidemment.

D: Tous les projets de loi, par contre les propositions non, et notamment celles de l'opposition.

F: Bien sur.

D: Une deuxième chose serait de revenir sur les relations vis à vis du groupe. Quelle est l'autonomie du député par rapport au groupe?

F: Ah, on est pas muselés du tout.

D: Il n'y a pas de discipline à ce niveau, d'accord.

F: Alors, on dit que la majorité est très muselée, c'est à dire qu'ils peuvent déposer des amendements, là on a vu les frondeurs, on les sent et on les entend. En revanche il y a comme même des consignes de vote qui sont données...

D: Et qui sont peut-être toujours plus strictes dans une majorité.

F: Oui, et l'opposition n'en a pas. Après voilà, on travaille pour un gouvernement, ils portent des projets de loi, normalement on est là pour... l'opposition on est là pour s'opposer, après le texte culture... il y a des textes qui ont été votés à l'unanimité, dont une résolution sur l'exception culturelle portée par Bloche, elle a été votée à l'unanimité. Les sujets culturels ne cristallisent pas forcément...

D: Il n'y a pas forcément d'opposition.

F: Exactement. Mais il n'y a pas de consignes de vote à droite. François de Mazières il a sa liberté. Et puis un député, moi j'ai vu parfois ils se posent des questions, ils demandent: «toi tu vas voter quoi?». Il y a des sujets qui questionnent, franchement moi je trouve qu'il y a des votes en conscience qui se font, et c'est pas facile. Franchement c'est pas facile.

D: Par rapport à certains textes qui peuvent être...

F: Ben , les textes sur l'éthique, sur la fin de vie, où il est intervenu aussi, on a fait passer un amendement qui a été voté sur les soins palliatifs, et c'était un des arguments portés par François de Mazières, donc c'est valorisant sur la formation des infirmières justement sur les soins palliatifs, mais ce sont des choses qui... pareil sur l'IVG bien sur, ils disent tous qu'ils ne veulent pas revenir dessus, en revanche la notion de détresse c'est important, la notion du délai de 7 jours il pensait que c'était important, il y a des choses qui...

D: Ce sont des thématiques qui peuvent provoquer un débat intérieur, vraiment, un débat de conscience.

F: Exactement, et là il disait, vous savez c'était les sites internet la semaine dernière, concernant l'IVG, ils avaient lutté contre des sites qui apparemment portent une parole qui est plutôt anti-IVG, et l'opposition disait: «ça fait comme même 5 fois que vous revenez sur ce texte, depuis que vous êtes en poste», il y a comme même des choses qui voilà, qui nous touchent dans l'intime, ce sont des textes qu'il faut manier avec circonspection, avec la plus grande prudence, et ça fait 5 fois qu'on revient dessus en une législature. Donc ça fait comme même un peu beaucoup. Nous on se dit que... on dit toujours que la main du législateur doit trembler lorsqu'elle légifère, mais là ils emmènent sur des voies qui... et puis voilà, ça parle à tout le monde, et du coup ça crée des situations qui sont compliquées. Et puis la fin de vie c'est pas si facile, bien sur on a tous notre idée, mais il y a des cas qui sont comme même euh... donc là c'était Leonetti, il avait porté avec un député de la majorité aussi, c'était vraiment une...

D: Une coopération.

F: Voilà, c'est pareil c'est un sujet qui est...

D: Oui, et par contre ce sont des initiatives qui dans ces cas-là peuvent aboutir de façon plus...

F: Consensuelle? Oui, c'est ça. Cela transcende comme même... il y a des choses qui ressortent, et François de Mazières il disait pareil pour la loi Leonetti, c'est vrai qu'elle n'est pas connue, mais est-elle suffisante? Et Leonetti lui-même il admettait quelque chose mais les écolos ont tout de suite dit l'euthanasie, on y va quoi. Donc voilà le soucis. Et sur la famille ils ont lancé la PMA, donc c'est vrai que il y en a qui font 4 pas en avant, il y en a qui font quatre pas en arrière...

D: Et pour arriver à conjuguer tout cela c'est compliqué.

F: C'est des sujets qui, si on dit on ne touche pas on laisse comme c'est, est-ce qu'on avance comme même parce que la société demande qu'on avance, qu'est-ce qu'il faut faire? Franchement, les députés se posent des questions, et ici ça échange, parce que les députés se croisent et ça parle.

D: C'était une de mes questions aussi, entre collaborateurs vous échangez beaucoup?

F: On est tous sur des thématiques différentes : c'est la sécurité à côté, après c'est la défense, M*** c'est la défense aussi, du coup on est tous sur des thématiques... et puis les députés culture... (rires) alors, pour votre info un député européen culture, le député français européen, c'est un FN. Alors François de Mazières dit que si il a une législature supplémentaire il s'intéressera à l'Europe de la culture, parce que c'est pas normal que ce soit porté par un FN, qu'il n'y ait pas de député européen français qui... non mais, à un moment donné voilà, c'est pas possible. Donc il disait justement que sa prochaine législature il se consacrait à ça.

D: Ce serait quelque chose qui l'intéresserait, l'Europe?

F: Partir être député européen? Je ne sais pas, mais il me parlait de ça la semaine dernière en me disant: «c'est pas possible, ça peut être porté par un FN». Je ne pense pas qu'il veuille être député européen, mais ici on peut faire aussi des choses, et faire en sorte que la France soit écoutée au niveau européen, et il dit souvent lui: «profitons du Brexit pour relancer».

D: Très bien. Alors je ne vais pas vous embêter beaucoup plus longtemps. Ma dernière question sera seulement sur les rapports avec la circonscription, à la fois avec l'équipe et le député en lui-même par rapport à sa circonscription, quel genre d'équilibre faut-il arriver à tenir?

F: Alors, nous on est très à l'écoute, c'est à dire qu'on nous sollicite aussi beaucoup, des questions écrites qui correspondent à des problématiques de la circon, là on travaille sur une question sur les kinésithérapeutes. Du coup on est en lien avec eux, Versailles c'est une grosse commune, du coup il y a beaucoup de choses qui sont traitées à Versailles, donc toutes les réserves parlementaires, c'est 120.000-130.000 euros, c'est pas traitable ici. Il y a beaucoup de députés qui traitent les réserves ici, mais nous on a une collectivité qui est tellement importante que ça se fait là-bas. Du coup on a peu de... le travail il est vraiment ici, et les interférences qu'on peut avoir avec eux c'est les agendas qui se croisent, c'est vraiment faire en sorte que tout se passe bien et qu'il y ait de l'huile dans les rouages, et on travaille plus au niveau des questions écrites avec eux, et au niveau des amendements qu'on pourrait faire passer. Sur la loi de finances il avaient des soucis, dont on voyait un peu avec quelqu'un d'ici, mais il n'avait pas la même problématique que nous donc du coup on essayait de lui faire parvenir certaines notes qui étaient faites en circonscription, pour montrer sur le terrain comment ça se passait, et que le système ne fonctionne pas. Donc vous savez que les dotations sont de plus en plus réduites en circonscription, et que les communes elles souffrent, elles sont obligées de faire des arbitrages difficiles, euh... François de Mazières il expliquait récemment que le Conseil Général a supprimé toutes les subventions à la culture à Versailles, toutes.

D: Malheureusement, c'est toujours ça qui part...

F: Ce n'est pas un cas unique. Donc il pense que c'est occasionnel, cette année il espère que ce ne sera pas le cas l'année prochaine, mais franchement après tout repose sur les communes et c'est compliqué. Et donc là il y avait un député qui avait déposé un amendement que j'ai trouvé très parlant, il disait que le gouvernement veut à nouveau imposer des radars, mettre en place des radars, et le montant c'est tant de millions d'euros. Bien, on supprime les dispositions pour installer de nouveaux radars, et on les met pour rénover les routes, qu'il y ait moins d'accidents. Ils ont refusé. Mais je trouvais que c'était intelligent, est-ce qu'on a pas suffisamment... pourquoi est-ce qu'on ne met pas l'argent sur des revêtements? Voilà, parce que les nids de poule... et c'est pas passé. Dommage (rires). Mais voilà, en fait les députés qui ont la conscience du terrain...

D: Oui, donc c'est pas tant qu'il puisse y avoir des tensions, c'est justement un atout la circonscription dans ces las-là.

F: Voilà, surtout...

D: Pour quelqu'un qui a l'expérience du terrain.

F: Mais nous, François de Mazières c'est quelqu'un qui parle beaucoup, et puis en fait il fait confiance, il est extrêmement transparent, du coup toutes ses équipes ont quasiment le même niveau d'information. Donc ça passe bien. Parce que, quand les choses sont opaques, quand on ne voit pas bien on n'ose pas... on n'ose pas questionner et on n'est pas au courant. Tandis que quand c'est quelqu'un qui parle beaucoup, qui échange beaucoup, qui fait beaucoup de réunions euh... qui met en lien. Quand il reçoit un mail sur les ***, paf il bascule à tout le monde en circon, et donc nous c'est pareil, quand on dépose une question et quand on a envie de poser une question sur les dotations, on en a fait une il y a pas très longtemps, euh... on a demandé l'expertise de Versailles en leur disant... et puis c'est comme même bien un échange, donc on est toujours avec le secrétaire général, Olivier Berthelot, directeur des services, et avec le Grand Parc, parce que François de Mazières il est président du Grand Parc aussi. Donc euh... et il justifie il dit aussi: «c'est 80.000 habitants Versailles, l'agglomération c'est 250.000; c'est dans l'agglomération le maire de la ville qui est la plus importante niveau population, qui est d'office légitime pour devenir président d'agglomération. C'est moi qui représente... voilà». Et à l'agglomération il fait quasiment tout passer à l'unanimité. C'est une de ses lignes de conduite, parce qu'il ne veut pas... Moi je lui dis parfois: «vous êtes un incroyable diplomate».

D: C'est vraiment faire en sorte que tout soit... qu'il n'y ait aucune anicroche.

F: Et les gens trouvent du sens et voient qu'il est constructif. Il était contre ici, il y avait une disposition qui souhaitait que le président de l'agglomération gère tous les PLU de l'agglomération. Lui il a dit non, en tant que président d'agglomération de Versailles je n'ai pas de vision sur telle ville ou sur Le Chesnay. Je n'ai pas cette expertise. A Versailles je connais tous les jardins, tous les quartiers, mais je ne connais pas Le Chesnay, je n'ai pas de vision sur cela, donc lui il dit: «non, il ne faut pas».

D: Ça paraît plus évident, pour le coup.

F: Ah ben, l'articulation elle est... mais sinon regardez, là j'ai remis à jour son site, parce qu'il y avait des interventions qu'on avait squeezé, mais euh... tout est à jour.

D: Oui, j'avais été sur le site.

F: On essaie de porter, mais c'est vrai que l'opposition c'est comme même pas très... C'est assez frustrant.

D: Il n'y pas un découragement, d'une certaine façon?

F: Non, il n'est pas comme ça, mais c'est vrai que c'est frustrant, quand on va...

D: Déposer un amendement, une proposition, quand on sait qu'il y a de grandes chances que ça ne donne rien au final?

F: Ben on s'inscrit surtout dans l'avenir. Lui il voit cela comme ça. De toute façon, on n'a tout de suite compris que rien ne passerait, donc euh... après on est lucides. Après les résultats sont là, on arrive pas à faire passer, ou si ça passe c'est de manière très marginale. Il a fait passer un rapport sur le lot du patrimoine, mais le patrimoine c'est... alors maintenant, il y a tous les candidats LR aux présidentielles qui ont inscrit ça dans leur programme.

Mais, il s'est battu, là ils ont refusé, ça fait 20 ans qu'il porte l'idée en disant : «le loto du patrimoine ça existe en Angleterre, ça existe en Allemagne, ça existe en Espagne, en France ça n'existe pas, on est tous attachés à notre patrimoine, il y a de moins en moins d'argent. A l'occasion des journées du patrimoine, on fait un loto du patrimoine, tirage au sort spécial. Et puis un député est allé contre François de Mazières, en disant: «non, parce que l'argent c'est pour le foot, c'est pour le sport». Lui disait: «non, c'est un tirage exceptionnel, pour un jour». Et la Française des Jeux en fait a téléguidé le rapport qui a été fait, et qui a été négatif. Mais tous les candidats LR l'ont... en disant que c'est un bon signal.

D: D'une certaine façon c'est gratifiant de la part des...

F: Oui, mais ça fait 20 ans! Depuis 2000, donc c'est ce qu'il dit: «à un moment il faut être tenace». Voilà, il est tenace, donc il a fait bosser les amendements, il a fait faire le rapport, il a relancé parce que le rapport n'avait pas été fait, il y a ça aussi, c'est à dire qu'on pose des questions écrites, la réponse normalement c'est deux mois, il y en a qu'on a pas eu depuis 3 ans, 4 ans ou plus. Sur Europa City, François de Mazières il se bat pour le commerce de proximité, Europe City il trouve que c'est une bêtise, une énorme bêtise. Faire une énorme zone avec la culture, avec des pistes de ski, avec des... c'est lamentable quoi, à 20 kilomètres de Roissy, il dit ce sont des milliers d'euros, des milliards d'euros, euh... le commerce de proximité meurt. Donc il a déposé une question, il attend une réponse.

[le téléphone sonne à nouveau; par la suite je conclus l'entretien en remerciant mon enquêtée, qui me raccompagne par la suite à la sortie du bâtiment]

Entretien #2: 20/12/2016 - Charles-Antonin, collaborateur parlementaire de M.Richard, député des Yvelines (7ème circonscription).

Réalisé le mardi 20/12/2016, de 15h05 à 16h00 environ, par téléphone. Surpris de la réponse positive qui était finalement faite à l'un de mes premières requêtes, je m'enquiers en fin de semaine précédente des disponibilités de mon enquêté, collaborateur parlementaire du député de ma circonscription d'origine, Arnaud Richard. Nous nous accordons sur un échange téléphonique, se déroulant au cours de la séance des Questions au Gouvernement à laquelle participe celui-ci. J'appelle à l'heure prévue, et l'entretien peut commencer sans délai. L'échange est facilité par la proximité d'âge et de condition (étudiant en science politique) entre l'enquêté et moi-même. Fenêtre temporelle relativement réduite, mais mon expérience de la grille d'entretien me permet à présent de m'en tenir aux thématiques les plus importantes. Davantage de maîtrise de ma part, me permettant de disposer d'une marge de manœuvre plus confortable pour ce qui est d'approfondir certaines des réponses qui me sont faites. Je suis plus confiant, et les défauts de l'interaction par téléphone (pas de visuel) sont quelque peu compensés en ce qui me concerne par l'avantage de pouvoir conduire celle-ci depuis mon domicile. Quelques erreurs de formulation persistent néanmoins. A la fin de l'entretien le collaborateur est contacté par son député et reprend donc le fil de son travail. Cet entretien a eu lieu le lendemain des attentats survenus au marché de Noël de Berlin.

D: Comment êtes-vous devenu collaborateur parlementaire?

C: Alors déjà, concernant la méthode d'entretien, c'est beaucoup de questions auxquelles je réponds très rapidement, ou c'est plus libre...

D: A priori ce serait plutôt libre, sachant que ça va dépendre bien sûr du temps que vous avez à me consacrer.

C: Je devrais avoir 50 minutes.

D: Je préfère vous laisser le temps, je ferai en sorte d'aller au plus important.

C: Très bien. Alors, comment je suis devenu collaborateur parlementaire?

D: Oui.

C: Aujourd'hui j'ai 22 ans, je suis très intéressé par la vie politique depuis que j'ai 16 ou 17 ans. A 18 ans une fois passé le lycée, arrivé en première année d'école supérieure, je me suis encarté à l'UDI, je suis devenu militant. J'ai poursuivi dans cette voie qui m'amuse beaucoup et qui m'amuse toujours. Je me suis lancé dans des études de droit, qui m'ont beaucoup plu et j'ai bifurqué vers des études de science politique. Donc on voit un peu se dessiner le personnage, militant d'un côté, et étudiant en science politique de l'autre, c'est assez naturel que en troisième année, en L3 quand il a fallu que je trouve un stage, je me suis rapproché d'une amie qui était collaboratrice à l'époque, collaboratrice d'Arnaud Richard. Je lui ai demandé si elle accepterait de me prendre en stage, c'est ce qui s'est passé je suis donc devenu stagiaire à l'Assemblée auprès de M.Richard, pendant un peu plus de six mois, entre septembre et avril de l'année dernière. Voilà donc ça fait de septembre 2015 à avril 2016 à peu près. Je venais deux jours par semaine, je m'arrangeais avec mes cours, j'en fichais certains (les moins importants) pour tenir une moyenne de deux jours par semaine.

A la suite de cela, en avril, mon stage s'est terminé, j'ai quitté l'Assemblée quand j'ai passé mes partiels jusqu'en mi-mai, et en mai Arnaud Richard savait que son collaborateur à l'Assemblée devait le quitter à l'été, puisqu'il reprenait ses études en septembre, et donc il m'a proposé de prendre la succession, tout en continuant mes études avec un calendrier un petit peu allégé, pour me permettre de concilier les deux. Donc ça c'était en mai, et je suis collaborateur depuis.

D: D'accord, du coup vous êtes seul collaborateur de M.Richard ou est-ce que vous êtes encore deux?

C: Alors à l'Assemblée je suis le seul, on a été deux sur le chevauchement mai-août mais là depuis septembre je suis le seul à l'Assemblée pour autant il y a d'autres personnes en circonscription, qui travaillent dans les Yvelines. Ils ne sont pas sur le travail parlementaire à proprement parler mais beaucoup sur la logistique et de participation à divers événements sur le territoire.

D: Bien sur. Vous m'avez parlé de vos études, qu'en est-il exactement?

C: J'ai fait une première année de droit à Nanterre, j'ai réussi à passer tant bien que mal en deuxième année, il existait un pont permettant de passer de la L1 de droit à la L2 de science politique directement. Donc ensuite j'ai fait une L2, une L3 et aujourd'hui un M1 de science politique à Nanterre. C'est toujours une formation générale, mais comme les M2 sont spécialisés on a des options avec accès aux M2, ce qu'on appelle des parcours, donc moi je suis dans le parcours Travail Politique & Parlementaire, du M1 de science politique à Nanterre.

D: Oui, donc c'est comme cela que vous avez pu aménager votre temps entre les études et le travail.

C: C'est ça, ma semaine-type c'est à la fac le lundi, et puis à l'Assemblée le mardi, le jeudi et le vendredi, et le mercredi Assemblée le matin et fac l'après-midi.

D: D'accord, ça vous fait des semaines chargées du coup. Comment se sont déroulés vos premiers contacts avec le milieu parlementaire?

C: C'était assez particulier, par rapport à d'autres, puisque j'étais militant depuis déjà plusieurs années, 2 ans à 2 ans et demi, donc à force j'étais dans les jeunes de l'UDI, mon parti, j'avais déjà croisé des parlementaires plusieurs fois, sans aller jusqu'à les tutoyer et à leur taper sur l'épaule, j'en connaissais certains et certains me reconnaissaient donc je pense que j'ai commencé avec déjà un climat de confiance, que d'autres n'ont pas forcément au début, et en tout cas une bonne connaissance des distances à avoir avec les élus, et du savoir-vivre en fait, parce que c'est tout un tas de normes, de savoirs-faire, de choses qui ne sont pas naturelles, et que j'avais la chance d'avoir déjà en arrivant à l'Assemblée. Donc je pense que j'ai été pas mal aidé par le fait d'être militant à la base, et que sans connaître tous les députés et sans vraiment connaître Arnaud Richard je connaissais un peu le milieu et ce que c'est de se tenir avec un député, comment dire bonjour comment dire au revoir, des choses basiques.

D: Vous aviez déjà quelques repères... du coup selon vous qu'est-ce que vos fonctions vous ont appris?

C: Ben, en fait quand on me demande de présenter mon métier, d'accord je suis collaborateur parlementaire mais qu'est-ce que je fais au jour le jour, je fais une explication en trois points:

Premièrement, la gestion de l'emploi du temps, donc c'est du secrétariat particulier, de la logistique, répondre aux mails de tout un chacun, gérer les invitations, des choses très simples mais qui sont essentielles et puis un député (comme n'importe quel élu mais en particulier un député) est très demandé, et son agenda en général n'a pas de temps libre en fait, il est tout le temps occupé et si les collaborateurs ne sont pas irréprochables sur la tenue de l'agenda, les couacs s'enchaînent et ça le fait pas. Donc ça c'est le premier point, du secrétariat particulier. Le deuxième point c'est le législatif put et dur, donc le travail des textes que je n'avais pas puisque la science politique à Nanterre c'est beaucoup d'étude de la vie politique mais pas de l'étude des textes ou de droit public, si on prend la constitution on ne m'amuse pas à comprendre exactement comment fonctionne les chambres parlementaires, ce qu'on étudie c'est l'histoire du vote, l'histoire des partis politiques et la sociologie de l'homme politique actuel.

D: Oui, j'ai eu ces cours-là aussi (rires).

C: Voilà, donc j'avais pas du tout le côté législatif pur que j'ai un peu appris sur le tas, mais bon ça s'apprend c'est comme tout. Donc c'est le travail des textes qui arrivent, le dépôt de questions au gouvernement, de question écrites, et puis plus largement savoir se plonger dans des textes de loi quand on a des personnes en circonscription qui nous posent un cas, qu'il y a un problème et qu'ils demandent des éclaircissements sur la loi, je ne sais pas trop par exemple sur la taille d'une haie de jardin, c'est bien écrit quelque part au fond d'un code et quelqu'un qui n'arrive pas à s'en sortir lui-même aura tendance à aller demander à ses élus. Donc vu je réponds au courrier du député je me suis retrouvé à faire pas mal de choses de ce genre. Et alors troisièmement, le côté «vie publique», donc la communication un peu institutionnelle, j'aime pas trop le mot communication parce que ça fait comme même très publicité, ce que j'appelle communication c'est pas vraiment les réseaux sociaux et tout ça, j'ai la chance de travailler pour un député qui est assez jeune et qui utilise très bien twitter et facebook tout seul, ce n'est pas moi qui m'en occupe. C'est plutôt la rédaction d'articles pour son site internet, sur lequel on explique exactement quel est le travail de député, ce qu'il fait au jour le jour, sur quoi il travaille en ce moment, quelle est la commémoration à laquelle il était, j'en sais rien... jeudi après-midi en circonscription, voilà donc la rédaction d'articles racontant un petit peu ce que fait le député, et puis la gestion des journalistes qui appellent pour des interviews ou un passage... voilà, ce sont les trois gros pôles.

D: Du coup j'imagine que vos interactions avec le député, la façon dont vous vous placez vis-à-vis de lui cela doit être quelque chose d'essentiel?

C: Je ne suis pas certain de comprendre la question, c'est comment je me sens avec lui?

D: Non, plutôt la façon dont vous devez vous adapter à son activité, cela doit être essentiel?

C: Oui effectivement, il y a tout un aspect «adaptation» parce que dans ce métier, et c'est ça qui est assez stimulant, on fait rarement deux fois la même chose, ou on le fait sur différents sujets. Rien qu'au niveau des textes de loi à l'Assemblée ils s'enchaînent, et un jour on peut travailler sur la santé, le lendemain sur la gestion des déchets dans la métropole, et le surlendemain le quota de sangliers qu'il va falloir abattre cette année. Donc on ne peut pas se permettre d'être un fan de la santé et de ne vouloir travailler que sur ce sujet, il faut être adaptable, avoir des méthodes de travail qui permettent de pouvoir rapidement appréhender un texte de loi, comprendre comment il fonctionne, parce que le député attend cela aussi de nous. Il ne faut pas sous-estimer le travail des groupes parlementaires, il le font beaucoup ce travail, le groupe UDI en ce qui concerne M.Richard.

Donc au groupe UDI on a sept chargés de mission qui représentent en gros les commissions à l'Assemblée, donc il y a un chargé de mission sur les affaires sociales, un chargé de mission sur la finance par exemple, et ces gens-là eux pour le coup ont vraiment la connaissance des textes sur le bout des doigts, ils sont des professionnels de leur milieu. Donc les députés et les collaborateurs par extension se reposent beaucoup sur eux pour la rédaction de notes, pour la rédaction d'amendements, ect. Donc oui il faut sur le fond que l'on soit adaptables et qu'on travaille sur tous les textes sans problème, mais on est pas non plus des surhommes, on a avec nous des gens spécialisés sur les différents sujets.

D: Pour autant, et j'ai pu constater cela avec d'autres députés je suppose que c'est la même chose avec M.Richard, les députés aux-mêmes ont des thématiques sur lesquelles ils s'investissent plus particulièrement...

C: Tout à fait, chaque député est membre d'une commission obligatoire, donc en fait il va s'inscrire dans une commission qui l'intéresse plus que les autres, ou alors par stratégie vis à vis de la charge de travail, ça je n'en sais rien mais la plupart des députés s'inscrivent comme même dans la commission qui les intéresse. M.Richard ne s'en cache pas, il adore les... enfin il adore, tout du moins il est assez spécialisé sur les questions de santé et de société pour tout ce qui est assurances sociales donc il est dans la commission des affaires sociales, et évidemment que ses thèmes de prédilection ça va être les lois de financement de la sécurité sociale, les lois relatives à la santé, les lois relatives au médicaments, c'est un petit peu ses routines, si je peux le formuler comme cela. Après il travaille aussi sur bien d'autres textes, par exemple aujourd'hui il est rapporteur pour le groupe UDI sur le texte statut de Paris et (je crois que le nom complet c'est) nouveaux aménagements métropolitains, ce n'est pas du tout un de ses sujets, il n'est pas du tout spécialiste de la métropole ou du grand Paris, il fallait quelqu'un pour ce texte au groupe UDI, il s'est proposé et il a été désigné, et à fortiori il est devenu le spécialiste du groupe UDI sur la question.

D: D'une certaine façon il se doit de devenir spécialiste sur la question, et vous devez l'aider dans cette voie avec les autres personnels dédiés à l'Assemblée.

C: Et bien oui, et les autres personnes ça va être le groupe UDI et les administrateurs de l'Assemblée, qui sont là pour répondre à toutes les questions.

D: Du coup (et vous représentez cela aussi), c'est vraiment un travail collectif, c'est à dire que la façade que peut représenter le député en lui-même au final il y a beaucoup de gens qui travaillent derrière, même si au final le député peut faire ressortir sa singularité et les thématiques qui l'intéressent le plus.

C: Il faut bien savoir que le parlementaire, et le député d'autant plus, est un élu politique. C'est clairement cette dimension qui ressort, parce que naturellement il est pas spécialiste des sujets qu'il porte. Alors les autres... c'est pas le cas de M.Richard mais par exemple sur les députés qui sont sur les questions de santé, il y en a un certain nombre qui ont été médecins dans leur vie. Eux, c'est un peu particulier. Mais sinon il ne sont pas naturellement spécialistes, ils sont politiques donc ils savent dans quelle voie ils veulent emmener le fonctionnement de la santé en France, ils ont cette vision d'ensemble, et pour porter ce projet qu'ils veulent incarner ils se reposent sur des assistants parlementaires, sur les groupes politiques et bien évidemment sur les administrateurs de l'Assemblée Nationale.

D: Très bien. Nous allons passer à une autre partie, portant sur les différentes possibilités d'expression du député au sein de l'Assemblée. M.Richard a déposé deux propositions de loi depuis son entrée en fonction, je ne sais pas si vous y avez assisté...

C: Non, je n'étais là pour aucune d'entre elles.

D: Voilà, par contre vous étiez présent à certaines de ses interventions dans le cadre des questions au gouvernement, j'imagine...

C: Oui.

D: Est-ce que vous pourriez m'en dire plus sur le processus de décision de cette intervention, la façon dont cela se décide en interne?

C: Alors sur le côté fonctionnement, il y a plusieurs logiques: parfois l'actualité est assez «sous-chargée», on a pas un grand thème qui nous vient en tête, c'est le cas inverse d'aujourd'hui par exemple avec l'attentat qui s'est produit à priori en Allemagne, évidemment que chaque groupe politique va poser ses questions au gouvernement pour apporter son soutien aux victimes et aux familles des victimes, là c'est évident. Mais il y a certaines journées où on se retrouve, hors circonstances exceptionnelles, où il n'y a pas un sujet fondamental et donc en réunion de groupe il va s'agir de choisir qui pose une question et sur quoi. Il faut savoir que tout le monde choisit en réunion de groupe les orateurs pour les questions au gouvernement, en tout cas chez nous, à l'UDI. Certaines fois cela s'impose, imaginons qu'il y est un très grave accident, un train qui déraile, ou des ouvriers en grève avec des répercussions au niveau national, dans la circon de l'un de nos députés, il est évident qu'on va lui laisser la parole et que c'est lui qui posera la question sur ce sujet. D'autres fois, si par exemple il y a une grève des médecins ou des infirmiers, et que le groupe décide que c'est une question assez importante pour qu'il y est une intervention, on va d'abord aller chercher quelqu'un parmi les députés qui a déjà traité le sujet, qui sont à même d'en parler. Parfois on ne trouve pas de députés pour parler d'un sujet, parfois on en trouve un voire plusieurs. Tous les cas de figure existent, je me suis déjà retrouvé avec un mail disant qu'on a qu'une seule question de validée pour cette séance, et demandant si Arnaud veut poser une question, et si oui sur quoi, parce que là cela n'intéresse personne, personne n'a envie de parler de quoi que soit, donc on a un trou. Après, on arrive avec une question parce que Arnaud vient d'avoir une idée pour rebondir sur l'actualité, et là on nous ferme la porte en nous disant que ça fait trois jours qu'il y a des demandes et que ça a déjà été validé, c'est aussi possible. Donc voilà, tout existe et du coup, en fonction de la manière dont on a choisi l'orateur et le sujet va dépendre aussi celui ou celle qui rédige la question derrière. Si c'est le groupe qui a voulu poser une question sur tel sujet et s'est dit qu'ils allaient bien trouver un député pour intervenir, là en général c'est les chargés de mission du groupe qui ont pondé la question. Quand c'est l'inverse, que c'est le député qui arrive en voulant absolument parler, par exemple, de l'abattoir qui est dans sa circonscription parce que c'est horrible... on tue des poussins (c'est complètement farfelu), dans ces cas là en général c'est le député qui arrive avec déjà une première version, et des éléments bien en tête que lui veut absolument évoquer.

D: Pour rebondir sur l'insertion du député au sein de son groupe parlementaire, selon vous de quelle autonomie le député dispose-t-il vis à vis de celui-ci?

C: Je pense que cela change beaucoup en fonction de la taille du groupe. Nous à l'UDI on a trente députés, donc c'est un groupe particulièrement petit, là où le PS et LR ça va être entre 200 et 250 personnes. Évidemment que chez eux ils n'ont pas beaucoup de marge de manœuvre, parce qu'ils sont peu visibles, quand le groupe UDI a deux questions, deux QAG¹³⁰ par séance, et que le groupe LR en a quatre, deux sur trente c'est bien mieux que quatre sur 220 députés. Donc au groupe UDI on a cette force d'avoir des places attirées, pour un nombre de députés restreint.

130 Questions au gouvernement.

Cependant du coup les députés sont un peu moins libres parce que les partis et le groupe ont besoin de s'exprimer aussi, au travers de députés, et comme on est peu parfois il faut bien trouver quelqu'un et donc il faut réussir à désigner un député même si celui-ci ne veut pas vraiment y aller. Par contre ils ont le problème inverse dans les gros groupes, c'est à dire trop de députés qui ont envie d'intervenir sur un même sujet, et donc évidemment qu'on est plus libres en étant un député dans une grosse majorité. Cela étant dit, il faut comme même mettre un gros bémol puisque on est plus libre dans ses propos peut-être, dans les sujets que l'on a envie d'évoquer peut-être, au moment du vote le groupe UDI est particulièrement connu pour ne pas imposer de consigne de vote pour la plupart des textes, là où bien sur que le groupe majoritaire qui est en accord avec le Président n'a pas le choix. On en a bien entendu parler sous la mandature Hollande avec ceux qu'on a appelé les frondeurs, il est hors de question que les députés PS ne votent pas dans le sens du gouvernement, sauf exception.

D: Oui, ça entraîne plus de possibilités de tension aussi.

C: Autant ils sont libres de faire ce qu'ils veulent, parce que chaque député est noyé comme même dans une certaine masse, au moment du vote par contre on compte les têtes et on compte les absents.

D: Bien sur. Vous m'avez parlé du cas où plusieurs députés souhaitent intervenir sur une même question, ou que beaucoup de thématiques ressortent, comment selon vous se fait la sélection dans ces cas-là?

C: Alors, c'est réglé en réunion de groupe, donc le mardi matin. Après, je dois bien avouer que la réunion de groupe est pour moi quelque chose d'assez opaque, quand je dis cela ce n'est pas forcément péjoratif c'est juste dire que les collaborateurs de députés n'ont pas le droit d'être présents, ne sont pas conviés en fait. Donc je ne sais pas exactement comment cela se passe, est-ce qu'ils font un vote à chaque fois ou est-ce que c'est de la conciliation, il y en a un qui est toujours dans la position de dire que son sujet est moins important, ou que l'autre personne est plus légitime, ou s'accorder en mode «OK tu le fais cette fois, mais la prochaine fois c'est moi», j'arrive pas bien à savoir si on se met globalement d'accord autour de la table ou si il y a un vote, et les choses se décident de façon totalement impartiale, je ne sais pas bien. Encore une fois je ne critique quand je dis que c'est opaque...

D: Oui bien entendu, vous n'y avez pas accès de fait.

C: Je ne dis pas que c'est bizarre, trouble, ou quoi que ce soit. Pas du tout, c'est juste que moi je n'ai pas de visibilité là-dessus, je ne voudrais pas répondre quelque chose de complètement faux.

D: J'ai compris, ne vous inquiétez pas. Mais la thématique sous-jacente à cette question, et vous avez peut-être d'autres occasions de vous en rendre compte, c'est de savoir si il existe une hiérarchie entre les députés d'un même groupe, par exemple par rapport à l'ancienneté.

C: Bien sur. Déjà, quand le président de groupe veut poser une question, sauf à ce qu'il est le double de temps de parole que les autres, il n'y a pas trop de débat. Évidemment que il a été élu par les autres, il est légitime pour parler quand il y a un drame, c'est lui qui pose la question ou quand il y a un texte hyper-important, c'est lui qui intervient. Donc déjà il y a cette première hiérarchie, avec le président de groupe. Ensuite il y a la hiérarchie de l'ancienneté et de présence à l'Assemblée.

Un député qui se pointe jamais, c'est comme en cours, il ne va pas... j'en sais rien, pour faire un rapprochement, un étudiant qui ne vient jamais en cours, quand à la fin du semestre il vient demander les cours parce qu'il a séché tout le temps et que il a bien envie de récupérer le cours de quelqu'un pour passer la partiel, ben on aura un peu de mal à les lui donner. C'est à peu près la même chose, un député qui vient une fois de temps en temps, qui a été élu finalement pour rester tranquille chez lui, évidemment que quand vient... alors oui, il y a une hiérarchie entre les autres et lui, il passera la plupart du temps après les autres.

D: C'est les bons et les mauvais élèves, d'une certaine façon. Une autre dimension qui m'intéresse c'est le travail en commission, encore une fois au niveau du choix des textes discutés. Qu'est-ce que vous pourriez m'en dire d'après votre expérience?

C: Euh... pourquoi on va étudier tel texte et pas un autre?

D: D'une certaine façon oui.

C: Ben, il faudrait vérifier parce que j'ai un peu peur de dire une connerie, mais pour moi c'est géré par le bureau de la commission, c'est à dire que chaque commission est organisée de manière hiérarchique, avec des membres simples, des vice-présidents, un suppléant, un rapporteur et un président. Et je suis quasiment certain que le bureau se réunit en fait plusieurs fois par an, sans que cela soit toutes les semaines, deux ou trois fois par an je pense, et ils mettent ensemble l'agenda à venir, un petit peu comme pour la séance c'est la conférence des présidents qui établit l'agenda, là c'est le bureau des députés de la commission qui est à peu près représentative des différentes sensibilités politiques et qui va aller établir l'agenda de la commission. Après ces agendas sont comme même très liés à l'agenda de la séance, je veux dire il peuvent... enfin je veux dire ils ont petit créneau pour choisir dans quel sens ils veulent voir venir les textes, mais de manière générale ils sont comme même très attachés à ce que la séance va faire. C'est à dire que, par exemple la conférence des présidents instaure que, pour le texte sur Paris qu'on va voter tout à l'heure, il doit passer en séance la semaine du 15 décembre, ben il faut que ce soit passé en commission avant, et c'est passé en commission des lois la semaine juste avant, donc la semaine du 10 on va dire, en gros.

D: Je vois...

C: Ils sont comme même très liés, ils ont un espace quand il s'agit de textes qui émanent de députés eux-mêmes, et que là on est dans un temps législatif beaucoup plus tranquille, parfois un texte reste un an à l'Assemblée avant d'être voté puis il va au Sénat, ça arrive.

D: D'accord. Une de mes autres interrogations porte sur la position dans laquelle vous vous trouvez avec M.Richard. Il est notoire que les initiatives présentées par des députés n'étant pas à fortiori de la majorité présidentielle ont moins de chance d'aboutir ou même d'être considérées, quelle est dans ce cas la motivation à agir?

C: C'est à dire quand on est dans l'opposition?

D: Voilà, c'est ça.

C: Euh, déjà de communiquer sur... on essaie de faire barrage au gouvernement, tout bêtement. Quand on est dans l'opposition, on essaie déjà de faire barrage aux idées auxquelles on ne croit pas, et il y a deux choses, ça et la deuxième chose c'est de préparer l'avenir et donc la future majorité.

Donc là on voit apparaître des textes ou des rapports par exemple qui sentent un petit peu le projet de loi sous la prochaine majorité.

D: D'accord.

C: Pas tout, j'en ai pas exactement en tête mais parfois on sait que tel député qui risque d'être ministre sous la prochaine... le prochain gouvernement, bah quand il a écrit un rapport sur l'Union Européenne, et l'insoutenable... l'insoutenabilité des 3%, par exemple j'en sais rien, bon ben on se dit bien que ça peut servir à un projet de loi ou à une initiative politique une fois dans la majorité.

D: Vous diriez qu'il y a une mémoire sur le long terme de qui a fait quoi dans la précédente législature?

C: Oui, c'est très important. Parce que les travaux qui ne «servent à rien» ne servent jamais à rien. On peut avoir l'impression que les rapports d'information s'accumulent sans qu'il ne se passe jamais rien, en fait les rapports d'information produits par les députés sont relus par des députés qui vont en fait faire une proposition de loi un jour ou l'autre, et ça c'est assez important. Malheureusement le travail en commission et le travail des missions d'information est assez invisibilisé, mais il est là et il n'est pas du tout inutile, bien au contraire. Ça permet d'avoir un... une tâche de fond c'est peut-être pas la bonne expression mais un background d'idées sur lequel on peut ensuite euh... on peut évoluer.

D: Je vois ce que vous voulez dire, c'est vrai que c'est une dimension assez intéressante au final, et que l'on ne perçoit pas sauf à demander à quelqu'un comme vous qui travaille dans ce milieu.

C: Oui, c'est assez important parce que... le bon mot c'est vraiment que ce travail est invisibilisé, alors qu'il est important, c'est vraiment...

D: C'est un travail qui a beaucoup plus de sens qu'il n'y paraît, d'une certaine façon.

C: Voilà, et qui peut ne pas avoir d'impact aujourd'hui, mais qui peut être le pied qui va lancer une réforme qui arrivera dans deux ou cinq ans.

D: Du coup ça explique la persévérance qu'il peut y avoir...

C: Tout à fait.

D: Voilà. Il nous reste quelques questions, je pense être à peu près dans les temps. Une des questions qui m'intéresse c'est également le rapport du député avec sa circonscription. Comment vous définiriez ceux-ci dans le cas de M.Richard?

C: Alors, M.Richard est très productif, je pense que si on devait quantifier ses heures dans la semaine... (l'entretien s'arrête pour quelques instants alors que mon enquêté reçoit un message de M.Richard) si on devait quantifier un peu ses heures de travail on avoisinerait les 90h par semaine. Donc il est très prolifique à l'Assemblée mais il est aussi très prolifique en circonscription, il est très attaché et il participe à un maximum d'événements, de représentations, de festivités et autres.

Il y a deux gros points sur la circonscription, ce travail de représentation où il est dans la sphère publique de représentant de l'État, tout ça, par exemple les fêtes de juillet, en tant que député forcément, c'est très institutionnel, et il y a aussi le côté... le député qui reçoit ses administrés pour des réunions... dans sa permanence parlementaire, et où il va tenter de répondre à leurs interrogations où à leur problèmes, voilà.

D: Du coup vous diriez qu'il a un rapport avec les élus locaux qui est relativement facile ou... ce la doit dépendre desquels j'imagine.

C: Euh, alors ça dépend mais d'une manière générale il est plutôt apprécié à gauche comme à droite, il n'y a pas d'a priori les élus sont assez intelligents pour faire la part entre le combat politicien d'une élection et la vie de tous les jours, donc non il n'y a pas trop d'animosité au contraire il y a une certaine bienveillance, et une envie que les choses avancent, que les dossiers avancent parce qu'on peut avoir l'impression de... en étudiant comme ça la politique que c'est de la politique politicienne tout le temps ou presque, il faut bien voir que ça existe évidemment mais il y a aussi la gestion des dossiers au jour le jour avec derrière comme même des vies de citoyens qui sont parfois très précaires, et très franchement tous les élus ont envie que ces personnes-là aillent mieux et que la situation soit débloquée, donc oui ça existe les cas de petites guéguerres entre élus, mais quand un dossier doit passer du député à la mairie jusqu'à la préfecture pour un visa ou un ticket de séjour, de travail, ou quelque chose comme ça, les choses fonctionnent assez bien.

D: Il y a une réelle coopération dans ces cas-là.

[je m'enquiers du temps qu'il reste à l'entretien, puis passe aux questions de conclusion]

D: A un niveau plus personnel, êtes-vous satisfait de votre travail?

C: Oui très. De toute façon moi ma double casquette d'étudiant en science politique et de militant m'aide beaucoup, et mon travail me satisfait beaucoup aussi. Enfin je veux dire ça a pas mal de sens, le fait que je sois militant et étudiant dans cette discipline ça m'aide à être meilleur à l'Assemblée, et si je suis étudiant en science politique cela m'intéresse, si je suis militant cela m'intéresse, donc travailler dans ce milieu-là est logique.

D: Du coup quels seraient vos projets à court terme et même à long terme, si vous en avez déjà?

C: A court terme continuer mon travail auprès d'élus, que ce soit à l'Assemblée ou... j'en sais rien je serai intéressé, alors peut-être pas tout de suite parce que je suis bien à l'Assemblée mais dans les cinq prochaines années je me vois bien aller aussi travailler auprès d'un maire, en tant que chef de cabinet, ou dans une autre collectivité territoriale, je pense à la région ou au département, parce que le niveau national c'est bien, c'est même passionnant mais c'est bien aussi de voir un peu le reste. Après j'avoue qu'à plus long terme je ne sais pas bien, j'ai commencé ma très courte vie professionnelle par une perche que j'ai su attraper au bon moment, j'ai du mal à me voir dans dix ans ou dans vingt ans...

D: Oui, je peux comprendre ça.

C: Tant que ça m'intéresse, j'essaierai de continuer dans cette voie-là, et le travail autour des élus est passionnant, si un jour je veux aller travailler dans un ministère ce serait passionnant, voilà. C'est comme ça que je vois mes prochaines années en tout cas.

D: Du coup pour la prochaine législature vous seriez intéressé à continuer j'imagine?

C: Tout à fait.

D: Possiblement de l'autre côté, avec la majorité.

C: Bien sur, c'est ce que je dis assez régulièrement: «c'est le même métier, mais les conditions changent tellement que...».

[je demande à mon enquêté si il a quelque chose à ajouter, puis l'entretien se conclut sur les remerciements d'usage]

Précision de méthode : l'identité des collaborateurs parlementaires étant indiqué sur la déclaration d'intérêts des députés, document en libre accès, j'ai choisi de conserver le prénom de mes enquêtes ; il ne me semblait pas nécessaire d'inclure leur nom de famille. L'identité des parlementaires concernés est également mentionnée (aucune de ces déclarations ne paraît en mesure de leur causer du tort) tout comme celle de M. Bloche, alors président de la commission culture (et donc connu à ce titre). D'autres députés ont en revanche été désignés par leur seule initiale, et ce car il ne me paraissait pas pertinent de révéler leur nom complet.

Table des matières:

<u>Introduction.</u>	4
<u>I/Des logiques contradictoires au sein du champ politico-médiatique.</u>	
<i>A/Communication politique et médiatisation.</i>	
1/un contexte électoral favorable.	25
2/des prises de position stratégiques.	29
3/le relai des mass-medias.	31
<i>B/Des fenêtres d'opportunité politique.</i>	
1/la récupération d'acteurs parlementaires.	33
2/une évolution du profil des acteurs.	34
3/une présentation d'initiatives à différents niveaux.	37
<i>C/Des réponses univoques de l'institution.</i>	
1/une relégation à priori.	38
2/un refus catégorique d'emblée.	40
3/une rhétorique de la mise en place en dernière instance.	42
<u>II/Dynamiques historiques du vote obligatoire.</u>	
<i>A/Un nécessaire recul historique.</i>	
1/les origines du vote obligatoire.	46
2/le vote obligatoire de 1848 à 1939.	48
3/le vote obligatoire depuis 1945.	51
<i>B/Une opposition idéologique d'arrière-plan.</i>	
1/un débat: vote droit vs vote fonction.	55
2/des raffinements théoriques successifs.	56
3/une importance à relativiser.	59
<i>C/Des contextes historiques d'instauration.</i>	
1/une émergence de la thématique au tournant du siècle.	60
2/une dynamique de reflux.	61
3/des législations historiquement situées.	62
<u>III/Des perspectives d'avenir, l'ambition d'un succès paradoxal.</u>	
<i>A/Des démarches successives d'acteurs situés.</i>	
1/des caractéristiques sociales et politiques non-négligeables.	65
2/l'acteur politique et son environnement.	66
3/des démarches stratégiquement pertinentes.	67

<i>B/Une projection vers d'autres enjeux.</i>	
1/le rapport des acteurs à leurs pratiques.	70
2/l'importance de la visibilité.	71
3/des démarches stratégiquement pertinentes.	74
<i>C/Une situation représentative de la scène politique.</i>	
1/la mise en scène de la vie politique.	76
2/des lieux du politique.	77
3/un rapport particulier au changement.	79
<u>Conclusion.</u>	81
<u>Bibliographie.</u>	85
<i>Annexe n°1</i>	93
<i>Annexe n°2</i>	95